

Conseil municipal du 15 février 2023

Procès-verbal des débats

Le Conseil Municipal se compose de 35 membres.

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 35.

L'an deux mille vingt-trois, le quinze février, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 9 février 2023, s'est réuni publiquement, à partir de 20h00, sous la présidence de Mme Nessrine MENHAOUARA, Maire.

La publicité de la séance a été réalisée via une diffusion vidéo en simultanée sur les réseaux sociaux de la ville de Bezons.

Étaient présents :

Mme Nessrine MENHAOUARA Maire, M. Kévin CUVILLIER Adjoint, Mme Michèle VASIC Adjointe, M. Gilles REBAGLIATO Adjoint, Mme Linda DA SILVA Adjointe, M. Danilson LOPES Adjoint, M. Jean-Marc RENAULT Adjoint, Mme Adeline BOUDEAU Adjointe, Mme Sandès BELTAIEF Adjointe, M. Mohsen REZAEI Adjoint, Mme Nadia AOUCHE Adjointe, Mme Martine GENESTE Conseillère municipale, M. Michel BARNIER Conseiller municipal, Mme Sophie STENSTRÖM Conseillère municipale, M. Frédéric PEREIRA LOBO Conseiller municipal, M. Dejan KRSTIC Conseiller municipal, M. Kevin HARBONNIER Conseiller municipal, Mme Florence RODDE Conseillère municipale, Mme Paula FERREIRA Conseillère municipale, Mme Isabel DE BASTOS Conseillère municipale, M. Dominique LESPARRE Conseiller municipal, Mme Florelle PRIO Conseillère municipale, M. Frédéric FARAVEL Conseiller municipal, M. Marc ROULLIER Conseiller municipal, Mme Ranjita MUDHOO Conseillère municipale, Mme Marjorie NOEL Conseillère municipale, M. Martin LOLO Conseiller municipal, Mme Stéphanie CHASSANG Conseillère municipale, M. Salim EL AKOUI Conseiller municipal

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Farida ZERGUIT a donné pouvoir à Mme Paula FERREIRA
M. Jérôme RAGENARD a donné pouvoir à Mme Sophie STENSTRÖM
M. Pascal BEYRIA a donné pouvoir à Mme Sandès BELTAIEF (du point n°1 au point n°3)
M. Arnaud GIBERT a donné pouvoir à M. Martin LOLO
M. Christian HOERNER a donné pouvoir à Mme Nadia AOUCHE
Mme Ranjita MUDHOO a donné pouvoir à Monsieur Salim EL AKOUI (à compter du point n°12)
Mme Marjorie NOEL a donné pouvoir à Monsieur Frédéric FARAVEL (à compter du point n°13)

Absents :

M. Eric DE HULSTER
M. Marc ROULLIER (à compter du point n°13)
Mme Stéphanie CHASSANG (à compter du point n°13)

Secrétaire de séance : M. Gilles REBAGLIATO

Mme la Maire : Bonsoir à toutes et à tous. Nous allons démarrer ce Conseil municipal. J'espère que vous allez bien. Pour ceux que je n'ai pas vus, je vous souhaite une excellente année puisque c'est le premier Conseil municipal de l'année 2023.

Monsieur Rebagliato, vous pourriez faire l'appel s'il vous plaît ?

L'appel est effectué.

Mme la Maire : Merci Monsieur Rebagliato. Avant de commencer ce Conseil municipal, j'ai un certain nombre d'informations à communiquer au Conseil municipal et aux Bezonnais et aux Bezonnaises qui nous regardent. En préambule donc de ce Conseil, je voudrais indiquer que nous voterons tout à l'heure un vœu concernant le soutien que la municipalité apportera aux peuples turc et syrien. Dans ces circonstances, il apparaît que des associations en capacité d'apporter une aide véritable souhaitent une aide financière qui permet d'affréter des convois, des avions, et de fournir du matériel. C'est pourquoi la municipalité apportera une subvention à la Fondation de France.

Au nom du Conseil municipal, je vous propose que nous observions une minute de silence en mémoire des victimes de ce drame.

Une minute de silence est observée.

Mme la Maire : Je vous remercie. Par ailleurs, comme ont pu le constater les élus, nous avons distribué l'organigramme sur les tables. Je vous signale que toutes nos directions sont maintenant pourvues, comme le montre l'organigramme. Il est la démonstration que notre collectivité aujourd'hui attire de nombreuses compétences. Je tiens...

Intervention hors micro

Mme la Maire : Ah, bon, vous devriez l'avoir. Merci à la direction des ressources humaines pour le travail accompli. C'est la démonstration que notre collectivité attire aujourd'hui de nombreuses compétences.

Je vais maintenant faire un retour rapide sur les quelques événements de ces dernières semaines et faire un point d'agenda pour ceux qui restent à venir, avec également une annonce importante concernant l'ensemble des Bezonnais et des Bezonnaises en fin de mon propos.

Tout d'abord, je tiens à remercier les services qui ont participé à Bezons fête l'hiver. Dans une période très contrainte d'un point de vue budgétaire, ils ont réussi à faire plaisir à des milliers de Bezonnais sur une programmation rallongée de deux jours et en organisant sept spectacles de grande qualité avec notamment la grande cheffe d'orchestre Zahia Ziouani, avec laquelle je souhaite que la Ville puisse collaborer à l'avenir et pour les prochaines années. Nous reviendrons vers cette nouvelle collaboration dans les prochaines semaines, ou prochainement.

La réouverture est également une autre bonne nouvelle pour les Bezonnais puisqu'elle a permis aux enfants des écoles de retrouver un bassin plus vaste que le bassin mobile mis gratuitement à notre disposition par la Fédération française de natation durant les études nécessaires à garantir la sécurité des nageurs. La réouverture totale interviendra au début du mois de mars pour l'ensemble des utilisateurs.

Les grands événements de janvier ont également été très attendus puisqu'ils ont été marqués par l'ouverture du gymnase Pierre-de-Coubertin. Cet équipement était très attendu depuis son ouverture, et l'ensemble des utilisateurs, tant associatifs que scolaires, semblent satisfaits de l'offre très large d'activités mises à leur disposition. Merci à la direction des sports et à son élu Danilson Lopes pour son

investissement.

J'en profite également à cette occasion pour remercier Monsieur Lopes qui a été à l'initiative d'une très belle journée de coopération internationale menée avec l'ambassade de Guinée-Bissau.

L'action menée par le service commerces à l'occasion de la Saint-Valentin a été particulièrement appréciée par des centaines de Bezonnais : je tiens à remercier les commerçants qui ont joué le jeu ainsi que la manager de commerce qui s'est fortement investie.

Concernant le sport, le 21 février prochain nous inaugurerons le city stade des Brigadières déjà en activité depuis quelques jours. Ce nouveau city stade fait partie d'un programme plus large de réhabilitation de la cité des Brigadières que j'ai particulièrement négocié avec le bailleur et qui va démarrer dans quelques semaines. Nous aurons le plaisir, durant le mois de mars, d'inaugurer le nouveau square réalisé également à l'emplacement de l'ancienne salle Weiler. Ce nouvel espace de jeu et de détente est le premier d'une série qui répond à l'attente des Bezonnais de disposer d'espaces verts et de respiration proches de leur domicile.

Le 19 mars, j'attends par ailleurs que vous soyez nombreux à être présents aux cérémonies de commémoration du cessez-le-feu de la guerre d'Algérie.

Enfin, en conclusion de ce point d'info, je souhaite vous faire une annonce importante concernant le Centre Municipal de Santé. Depuis mon arrivée en fonction, la question du CMS a été une préoccupation constante. En effet, et contrairement aux rumeurs malveillantes qui sur tous les sujets salissent l'action municipale, la question de la santé a été très sérieusement traitée par notre équipe, et particulièrement par Florence Rodde qui y consacre beaucoup d'énergie, et je tiens à saluer son travail.

L'actuel CMS souffre d'un cruel manque d'entretien depuis des années, et les conditions de travail dans lesquelles travaillent les équipes ne sont clairement pas aux normes attendues en termes d'hygiène et de sécurité. Plusieurs solutions ont été étudiées, notamment celle d'une réhabilitation totale de cet équipement, mais cette solution nécessitait des investissements considérables et entraînait la fermeture du CMS durant une longue période, ou une exploitation en mode dégradé très dure pour le personnel et inacceptable pour les Bezonnais qui sont de plus en plus nombreux à avoir besoin d'une offre de santé municipale. Depuis deux ans, nous avons donc travaillé à la construction d'un nouveau Centre Municipal de Santé et aujourd'hui la solution a été trouvée pour déplacer le Centre Municipal de Santé et permettre aux équipes et aux patients d'envisager un avenir positif à cet équipement.

Pour réaliser ce projet, j'ai renégocié un permis de construire qui avait été accordé par Dominique Lesparre en 2016 sur un terrain situé avenue Gabriel-Péri. Comme je le fais chaque fois sur les permis de construction accordés par mon prédécesseur, je travaille à diminuer la hauteur et j'exige systématiquement un service pour les Bezonnais en bas d'immeuble, soit une crèche ou un cabinet médical, un commerce ou tout autre besoin en fonction du quartier.

Après de longues discussions, c'est donc un Centre Municipal de Santé moderne, lumineux, équipé et aux normes sanitaires qui verra le jour d'ici deux ans. Pour piloter cette évolution, un nouveau directeur de centre de santé va prendre cette fonction d'ici un mois en plus de la coordinatrice des infirmières qui est en fonction depuis quelques semaines. Bien entendu, cette construction se fera en coordination avec les équipes soignantes, mais aussi avec les usagers puisque j'ai demandé à la directrice générale en charge de ce dossier de créer un Comité des usagers qui suivra les avancées des travaux et apportera son expertise aux architectes en charge de l'aménagement.

Chers collègues, c'est donc une excellente nouvelle pour notre Ville. C'est la démonstration que même dans une situation difficile que vivent les collectivités dans leur ensemble, Bezons aujourd'hui est une Ville qui avance sur des sujets concrets avec des réalisations utiles et toujours dans l'intérêt du service public. Je vous remercie et nous allons procéder à l'ouverture du Conseil municipal.

Dossier n° 1 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 23 novembre 2022

Mme la Maire : Premier point à l'ordre du jour, approbation du procès-verbal. Est-ce qu'il y a des remarques sur le procès-verbal du 23 novembre 2022 ? Monsieur Faravel. Ah, je ne vous avais pas vue, Madame Noël. Mais on va vous donner la parole.

M. Faravel : Oui, merci Madame Menhaouara. Juste une remarque : en page 11, on était en train de parler de la Décision Modificative budgétaire numéro 2 et dans le deuxième paragraphe de mon intervention, il y a marqué : « c'est la certitude quant au filet de sécurité de l'État puisque les 340 000 qu'on reçoit en avance, on aura peut-être un peu plus après mais on risque comme beaucoup de communes d'avoir la mauvaise surprise au moment du compte administratif... ». Je ne termine pas la phrase mais ce n'est pas « la certitude » que j'ai dit, c'est « l'incertitude ». Voilà, je vous remercie.

Mme la Maire : D'accord. On corrigera. Madame Noël.

Mme Noël : Oui, merci. C'est un peu du même acabit. J'ai remarqué qu'il y avait énormément de fautes. Je voulais savoir s'il y avait vraiment une relecture qui était faite de ce compte rendu parce que par exemple sur les orthographes des noms cités, votre directeur de cabinet n'est plus le même, il a un autre nom, ça ne s'écrit pas pareil. Ensuite pareillement que Monsieur Faravel, il y a des problèmes d'accords et sur les mots qui sont utilisés, « Madame Gibert », c'est pareil, elle n'existe pas.

Et de plus, je profite de cette prise de parole parce que vous avez fait plein d'annonces en préambule : allons-nous vraiment avoir cet organigramme ? Parce que vous êtes passée comme si de rien n'était, donc je refais la demande – comme ça, ça va être au PV – : allons-nous disposer au cours de cette séance, comme annoncé, de l'organigramme de la mairie ? Et du coup, aussi, sur les annonces que vous faites comme ça, je ne suis pas là forcément pour tout débattre, mais vous faites des annonces comme des petites piges dans le journal et vous ne dites pas le fond des choses. Donc Madame Menhaouara, est-ce qu'on est accordés à parler sur ce que vous avez annoncé, ou pas du tout ?

Mme la Maire : Non puisqu'on parle de l'ordre du jour du Conseil municipal.

Mme Noël : D'accord, donc dans ces cas-là ce n'était pas l'ordre du jour du Conseil municipal que vous avez fait, c'était une note d'information.

Mme la Maire : Oui, une note d'information au Conseil municipal.

Mme Noël : Pourquoi encore une fois vous devriez avoir la parole seule, et nous ne pas avoir la possibilité de répondre ?

Mme la Maire : Je n'ai pas à me justifier auprès de vous.

Mme Noël : Si.

Mme la Maire : La maire fait des annonces et après, le Conseil municipal traite du point à l'ordre du jour.

Mme Noël : Donc je vais redire : est-ce que ces annonces figureront, elles, dans le procès-verbal ?

Mme la Maire : Oui.

Mme Noël : On vérifiera.

Mme la Maire : Je ne sais pas. On peut. Comme vous voulez. On peut ne pas le mettre. Ce n'est pas une obligation. Donc voilà. Pardon, en fait, l'organigramme va être envoyé par mail pour éviter d'imprimer du papier à tout-va, et il sera sur le site Internet. Donc voilà.

Si vous n'avez pas d'autre remarque, on intégrera donc les remarques de correction, d'orthographe ou de sens de phrases. Je vous propose qu'on passe au vote. Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui vote contre ? Vote à l'unanimité, je vous remercie.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des votes exprimés,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 23 novembre 2022, ci-annexé.

Dossier n° 2 - Modification de la délégation de compétences accordée à Madame la Maire en matière de demande d'attribution de subventions

Mme la Maire : On va passer au dossier numéro 2, c'est une modification de délégation des compétences accordées à Madame la Maire en matière de demande d'attribution de subventions. Madame Beltaief.

Mme Beltaief : Merci Madame la Maire. Donc effectivement c'est une décision, c'est une modification de la délégation de compétences puisque les orientations budgétaires de la Ville, elles font face à un cadre budgétaire contraint et nous avons un objectif fort de maximisation des ressources financières de la commune, en particulier sur la section d'investissement. D'ailleurs, nous avons obtenu en 2022 des recettes sans précédent de plus de 2 400 000 euros.

Donc afin de permettre une gestion plus aisée et plus efficiente des affaires de la commune, et de pouvoir répondre à la multiplication des appels à projets portés par les cofinanceurs, notamment par l'État, et pour lesquels les délais de réponse sont parfois très courts, il paraît nécessaire de modifier la délégation de compétences qui est accordée à Madame la Maire en matière de demandes de subventions à tous les organismes financeurs, donc, pour permettre le financement d'opérations relevant de la section de fonctionnement et d'investissement.

Donc toutes ces demandes bien évidemment font l'objet d'une publication sur le site de la Ville, d'une transmission aussi au contrôle de légalité qui est exercé par la préfecture, mais également d'un prendre acte à chaque fin de Conseil municipal. Je vous remercie.

Mme la Maire : Des questions ? Madame Stenström.

Mme Stenström : Bonsoir à tous. Donc, ce que je comprends de cette délibération, c'est que le Conseil municipal ne sera pas mis au courant par une délibération des demandes de subventions supérieures à 50 000 euros en amont des projets. Cela signifie qu'on n'aura aucune visibilité sur les projets en amont à l'occasion de délibérations pour demander ces subventions supérieures à 50 000 euros.

Nous avons déjà assez de mal comme cela pour obtenir des informations sur les projets de la part de la majorité donc nous nous abstiendrons, juste parce que nous avons un manque de confiance dans votre volonté d'informer au mieux le Conseil municipal, et que cette délibération nous donnerait encore moins d'informations que le peu que nous n'avons déjà sur les projets futurs. Voilà. Ce n'était pas une question, c'était juste une explication de vote.

Mme la Maire : D'autres remarques ? Monsieur Faravel.

M. Faravel : Pour les mêmes raisons, on votera contre.

Mme la Maire : Il y a d'autres remarques ? Non ? Eh ben écoutez, c'est votre choix. Je vous rappelle qu'on vit dans un État de droit et que quand il y a des engagements de la part de la municipalité, il y a des engagements notamment sur les projets. Le droit est très clair. Ils doivent passer en Conseil municipal. Là, en l'occurrence, il s'agit de demander des sous pour aider la collectivité à financer des projets, ce qui est quand même décorrélé totalement sur le fond du dossier, sur lequel le Conseil municipal continuera toujours à se prononcer sur les projets.

Je vous ai parlé tout à l'heure du Centre Municipal de Santé, eh ben le jour où on aura par exemple la délibération pour racheter les locaux du Centre Municipal de Santé, c'est le Conseil municipal qui devra délibérer. Et là, vous pourrez vous prononcer sur le fond. Par contre, si je dois demander une subvention de 800 000 euros, eh ben écoutez, pour l'équiper et à partir du moment où les budgets deviennent très difficiles et compliqués et contraints, et qu'on a besoin d'aller solliciter de nombreuses aides, eh ben je pense qu'à un moment donné il faut savoir faire la part des choses sur le fait d'aider la collectivité à aller chercher des sous, des dossiers de fond sur lesquels on peut être d'accord ou contre un projet. Donc voilà.

Donc, que vous le vouliez ou non, c'est un prétexte, et en fait, vous voulez empêcher la collectivité d'aller chercher des recettes supplémentaires, et vous faites de l'obstruction. Nous avons pris acte. Nous allons passer au vote et on va vous observer en train de voter contre, ou vous abstenir sur les demandes de subventions futures. Allez, qui s'abstient ? Allez, levez la main. Formalisez, levez la main. Super ! Qui vote contre ? Voilà. L'opposition dans son ensemble ou s'abstient ou vote contre. Qui vote pour ? Très bien. Nous, on va défendre les intérêts des Bezonnais en demandant plus d'argent à l'État, au Département, à la Région et à tout autre acteur. Merci pour ce vote.

Le Conseil Municipal,

A la majorité des votes exprimés

Nombre de voix contre : 5

Mme PRIO, M. GIBERT, M. FARAVAL, Mme NOEL, M. LOLO

Nombre d'abstention : 4

M. RAGENARD, Mme STENSTRÖM, M. KRSTIC, M. LESPARRE

MODIFIE la délibération n°DEL_2020_018 en date du 04 juillet 2020, comme suit :

Le point 26° est abrogé et remplacé comme suit :

« De demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions, dans le respect des conditions suivantes :

Tout projet communal, quel que soit la nature et le montant prévisionnel de l'opération, sous réserve de la bonne inscription des crédits au budget communal pour permettre le financement d'opérations relevant de la section de fonctionnement et/ou de la section d'investissement ».

DIT que les autres compétences déléguées à Madame la Maire ne font l'objet d'aucune modification.

Dossier n° 3 - Décision Modificative numéro 3 au budget Ville 2022

Mme la Maire : Décision 3, toujours Madame Beltaief, c'est une Décision Modificative numéro 3 sur le budget de la Ville 2022. C'est une Décision Modificative purement technique. Donc je passe la parole à Madame Beltaief.

Mme Beltaief : Merci Madame la Maire. Donc effectivement c'est une Décision Modificative qui est technique, qui permet de réajuster les dépenses et recettes, donc avec un complément de crédit pour le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales, par prélèvement du même

montant sur les charges exceptionnelles. Ensuite on ajuste les crédits, on diminue les recettes prévues en investissement par l'abondement donc du chapitre 24 « produits de cession » à hauteur de 368 000 euros pour atteindre les 800 000, les recettes d'investissement à l'exécution réelle du budget qui sont également ajustées, pour la subvention d'un montant de 832 500 euros prévue au titre donc du plan de relance au chapitre 13 qui a bien été perçue donc par la Ville mais titrée en fonctionnement sur le conseil de la DGFIP. Nous avons ajusté également les dépenses d'investissement, en fonction de la réalité des exécutions budgétaires et du besoin d'équilibrer la section d'investissement en dépenses et en recettes. Je vous remercie.

Mme la Maire : Merci. Des questions ? Madame Prio.

Mme Prio : Merci Madame la Maire. Je voulais simplement demander à Madame Beltaief si vous pouvez nous expliquer pourquoi cette DM arrive si tardivement. Merci.

Mme Beltaief : En fait elle arrive tardivement, non, puisque c'est toujours pour l'exercice 2022. Il s'agit d'une DM qui intervient, en plus, avant le vote du budget, donc elle arrive dans les temps.

Mme la Maire : Ce qu'il faut savoir : c'était une question d'écriture comptable donc la trésorerie nous a demandé d'écrire comptablement une petite somme sur une autre ligne. C'est tout. C'est purement une DM technique. Monsieur Faravel.

M. Faravel : Oui, alors moi je suis quand même très étonné par ce que vous nous racontez. Je vous renverrai à la fiche du site gouvernemental collectivites-locales.gouv.fr, sur le cycle budgétaire annuel. Et comme je me disais qu'ils n'ont peut-être pas mis à jour leur site, je suis allé consulter ailleurs parce que cette Décision Modificative aussi tardive est quand même tout à fait étonnante.

On a un délai pour les opérations comptables, c'est ce qu'on appelle la « journée complémentaire », jusqu'au 21 janvier pour ce faire. Après, normalement, c'est bouclé. Ça doit même arriver au contrôle de légalité avant le 26 janvier, sinon ce n'est pas exécutable par le trésorier. Donc ce que vous avez donné comme informations me paraît totalement étonnant. Je ne vois pas légalement comment cette Décision Modificative est possible, sauf contorsions qui m'échappent et qui échappent à plusieurs Directeurs Généraux des Services et directeurs financiers de plusieurs grosses communes et d'étiquettes politiques différentes que j'ai consultés. J'ai même demandé : « Et si ce sont essentiellement des jeux d'écriture ? » car j'essayais de comprendre, de trouver une explication rationnelle à un tel écart, même si je suis un opposant municipal. Et la réponse a été : « Oui, la journée complémentaire sert à régulariser les écritures, justement. »

Donc je vous appelle à retirer cette délibération. Si vous la maintenez, nous refuserons de prendre part au vote et nous saisisons d'un recours auprès du préfet et de la justice administrative. Ce n'est pas notre faute si vous faites des erreurs d'écriture sans les régulariser à temps.

Mme la Maire : Merci. On a l'accord de la DGFIP, juste pour que vous le sachiez.

Intervention hors micro

Mme la Maire : Oui, très bien. C'est même une demande de la DGFIP, donc voilà. Donc faites les recours que vous avez envie de faire. Vous faites de l'obstruction et on le sait depuis très longtemps.

Madame Stenström, vous avez demandé la parole.

Mme Stenström : Donc, en cohérence bien entendu avec notre vote sur le budget Ville 2022, nous voterons contre cette Décision Modificative du budget Ville 2022.

J'ai cependant quelques questions, en deux temps. Tout d'abord, on peut voir dans le dossier qui nous est donné qu'on a une subvention au titre du plan de relance qui a été reçue à hauteur de 832 500 euros. Je n'ai plus la date, le 15/12/2022. Alors, juste une question Madame Beltaief : quand on retire, on a du -832 500 : pour garder un équilibre comptable, on doit retrouver un plus quelque part, un plus équivalent, +832 500. Donc je me pose cette question puisqu'on est obligés de garder l'équilibre.

Ensuite, de là découle une autre question : est-ce que cela signifie qu'en fait nous ne la toucherons pas et qu'elle aurait été indûment perçue en date du 15/12/2022 ? Ça, c'est pour le premier temps de ma question. Et... excusez-moi, ça vous intéresse ce que je dis ?

Mme la Maire : Oui, mais vous avez remarqué que vous ne compreniez rien au dossier – mais ce n'est pas grave.

Mme Stenström : Oui, mais je vais aller en formation, c'est ça.

Mme la Maire : Oui, c'est écrit dans le dossier, mais moi je ne sais pas lire à votre place.

Mme Stenström : Effectivement, je vois qu'on a un -832 500 qui est dans les dossiers annexes, qui nous amène en investissement forcément à -464 500, d'accord ? Et il se passe au niveau du fonctionnement par rapport à cette subvention-là : rien.

Donc deuxième temps sur ma question, pour avoir une remise en perspective – vous me direz si je me trompe (c'est ce que j'ai pensé en tout cas) – : cette subvention dont je viens de vous parler, est-ce qu'elle fait écho à une délibération qu'on avait déjà eue en Conseil municipal lors du 15 mars 2022, dossier numéro 3 ? Si tel est le cas, j'aurais aimé comprendre et savoir où elle était passée. Est-ce que nous avons dû la rembourser ? Et ce serait la raison pour laquelle on aurait ça qui est inscrit en descriptif ? Elle était, cette subvention, sur la base de combien de logements au final ? Et combien de permis de construire du coup auraient été construits depuis janvier 2021 ? Ça, c'est si ce montant... ça vous intéresse, Madame Beltaief ?

Mme la Maire : Non, mais continuez Madame Stenström, on sait faire les deux choses.

Mme Stenström : Ça, c'est si ce montant, correspond effectivement à la délib dont je viens de vous parler, mais ce n'est peut-être pas ça du tout. Et si ce n'est pas ça du tout, à quoi elle correspond exactement ? Voilà, merci de vos réponses.

Mme Beltaief : Madame Stenström, je vais vous répondre. Je vais juste vous relire le passage sur effectivement... sur la subvention. Donc : « ajuster les recettes d'investissement à l'exécution réelle du budget ». La subvention d'un montant de 832 500 prévue au titre du plan de relance, au chapitre 13, a bien été perçue par la Ville en date du 15 décembre 2022 mais titrée en fonctionnement et sur le conseil de la DGFIP, elle doit être attitrée au chapitre 74, dotations et participations.

Juste, je voudrais rajouter : on a organisé des Commissions. Personne ne s'est présenté. Donc effectivement on étudie justement toutes les questions techniques avec les services, mais c'est dommage, personne ne s'est présenté. Donc excusez-moi, mais enfin, voilà. Donc là, on est là pour parler du dossier. C'est une DM technique. Tous les éléments de réponse ont été apportés. Donc voilà. Je vous remercie.

Mme la Maire : D'autres questions ? Non. On va passer au vote. Qui s'abstient ? Monsieur Roullier, Madame Chassang. Qui ne prend pas part au vote ? Monsieur Faravel. Non, vous ne prenez pas part au vote ? Dites-moi ce que vous voulez faire. Je recommence. Qui ne prend pas part au vote ? Madame Prio et Monsieur Faravel. Qui vote contre ? Madame Stenström, Monsieur Lesparre, Madame Noël, Monsieur Krstic et Monsieur Lolo. Qui vote pour ? Merci.

Le Conseil Municipal,

A la majorité des votes exprimés

Nombre de voix contre : 7

M. RAGENARD, Mme STENSTRÖM, M. KRSTIC, M. LESPARRÉ, M. GIBERT, Mme NOEL, M. LOLO

Nombre d'abstention : 2

M. ROULLIER, Mme CHASSANG

Ne participent pas au vote : 2

Mme PRIO, M. FARAVEL

ADOpte la décision modificative n°3 du budget de la Ville pour l'exercice 2022, dont les crédits sont établis par chapitre, tels qu'annexés, et qui s'équilibre comme suit :

- **Fonctionnement : 0€**
- **Investissement : - 464 500€**

Soit toutes les sections confondues - 464 500€

Dossier n° 4 - Débat d'orientations budgétaires 2023

Mme la Maire : Dossier 4, débat d'orientations budgétaires 2023, Madame Beltaief.

Mme Beltaief : Merci Madame la Maire. Madame la Maire, chers collègues, chères Bezonnaises, chers Bezonnais, alors, le rapport que je vais vous développer présente les grandes orientations budgétaires de la municipalité pour 2023.

Avant toute chose, donc, je tiens à remercier l'ensemble des services qui, avec les élus, ont réalisé un véritable travail de coconstruction dans un environnement macroéconomique complexe, marqué par l'inflation et les incertitudes sur les fournitures énergétiques. Merci à la direction des finances qui est le service le plus sollicité sur ce ROB et qui a énormément travaillé pour rendre ce rapport technique accessible à tous.

Le processus de préparation budgétaire peut apparaître complexe et fastidieux, mais c'est un outil indispensable dans la vie d'une collectivité. Il permet de développer une vision prospective et il est le garant du respect et du suivi du programme municipal choisi par les Bezonnais. Ce ROB met une fois de plus en lumière l'absence de plan prévisionnel du précédent mandat, ce qui nous oblige à de nombreux investissements de rattrapage. Le Rapport d'Orientations Budgétaires ouvre les échanges au sein du Conseil municipal et à ce stade, il est un document de travail qui recense nos objectifs en matière d'évaluation des dépenses et du besoin de financement.

Le vote du budget, donc, viendra dans quelques semaines valider ces orientations. Ce ROB confirme aussi notre volonté que chaque euro dépensé soit un euro utile aux Bezonnais. Ces propositions poursuivent nos trois grandes priorités pour les années à venir qui sont l'éducation avec un investissement massif renouvelé pour la rentrée scolaire ; la sécurité au travers de la poursuite du recrutement d'une police municipale formée, efficace et à l'écoute des Bezonnais ; l'environnement avec la poursuite des investissements en faveur des mobilités douces, du fleurissement raisonné de la ville et de la création de squares et d'espaces de respiration.

Pour toutes les réalisations en cours et à venir, je tiens à remercier au nom de la majorité l'ensemble des agents pour leur contribution et leur engagement pour faire de Bezons une ville d'avenir. Voici donc cette présentation que j'espère simple, claire et synthétique.

Donc ce débat d'orientations budgétaires s'inscrit dans un contexte de différentes crises : après deux

années marquées par la crise sanitaire, l'année 2022 commence avec le conflit ukrainien et un contexte inflationniste – contexte qui est incompatible avec des prévisions budgétaires pérennes, tant au niveau national qu'au niveau des collectivités locales. Cette instabilité est illustrée par l'évolution du coût de l'énergie dont les collectivités subissent de plein fouet les conséquences. Cette augmentation des coûts touche également l'alimentaire, mais aussi les prix des matières premières. 2022, c'est aussi l'augmentation du point d'indice pour les salariés du secteur public de 3,5 % au mois de juillet. Cette augmentation, certes nécessaire au pouvoir d'achat, est venue également impacter les budgets locaux qui sont déjà fragilisés.

Ce débat d'orientations, réglementé par le CGCT, permet donc d'instaurer une discussion au sein de ce Conseil municipal sur les priorités du budget, les évolutions de la situation financière de la commune, les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette avant le vote du budget.

Alors, je vais vous donner quelques éléments de contexte économique dans lequel s'inscrit notre budget. Avec donc le conflit ukrainien qui a entraîné une inflation durable depuis le début de l'année 2022, et qui devrait perturber fortement les investissements et le commerce mondial en 2023 et en 2024, en plus du drame humain qui n'est pas sans conséquences, le FMI a révisé à la baisse ses prévisions de croissance à 3,2 %. Selon l'OCDE et la Commission européenne, la croissance en 2022 a été de 2,6 %. Ces deux organismes prévoient une croissance de 1,6 % pour 2023 dans la zone euro, alors que la Banque centrale européenne prévoit une croissance à hauteur de 0,9 %.

Donc, malgré le contexte fragile et incertain, la France résiste avec une croissance du PIB de 2,6 % en 2022, puis un ralentissement qui est marqué en 2023 entre -0,5 % et +0,8 %. Donc la croissance pour 2024 s'établirait, d'après les prévisions de la Banque de France, à 1,8 %. Nonobstant, le chômage – après une légère hausse – resterait inférieur à son niveau d'avant-crise en 2019 à moins de 8 %. Le Gouvernement a quant à lui choisi de baser son projet de loi de finances pour 2023 sur des hypothèses plus optimistes. Il prévoit une stabilité du déficit public et, comme toutes choses égales par ailleurs, ces recommandations qui s'appliquent au budget de l'État doivent également s'appliquer au niveau local.

Donc la loi de finances pour 2023 a été publiée au Journal officiel le 31 décembre 2022. Les mesures de la loi de finances qui impactent le budget de la Ville portent sur la DGF, la révision des valeurs locatives cadastrales, le dispositif anti-inflation. C'est aussi la première fois depuis 13 ans que l'on constate une augmentation de la DGF, mais celle-ci reste malheureusement insuffisante.

Oui, elle reste insuffisante car malgré les différents mouvements contestataires des maires de France, la DGF ne sera pas indexée à l'inflation, ce qui se traduit par une baisse des ressources, ce qui est un vrai challenge dans un contexte de forte inflation des frais fixes. Et ce sont surtout les communes rurales qui bénéficieront de cette augmentation de la DGF, via une enveloppe de 200 millions d'euros qui sera dédiée à l'enveloppe de la DSR, de la Dotation de Solidarité Rurale, qui est attribuée aux communes de moins de 10 000 habitants.

90 millions d'euros d'augmentation pour la dotation de solidarité urbaine. Les dotations de soutien à l'investissement local, elles sont maintenues au niveau actuel pour un montant de 350 millions d'euros, et la dotation d'équipement des territoires ruraux sera abondée d'1 464 000 euros. Nous avons également un fonds vert de 2 milliards d'euros qui vient s'ajouter à ces dispositifs. Ce fonds a pour vocation de soutenir le financement des rénovations des bâtiments publics et de renaturation des villes.

Comme vu précédemment, la loi de finances de 2023 prévoit une augmentation des valeurs locatives cadastrales. Il est aussi à noter que la révision de la valeur locative pour les locaux professionnels a été repoussée de deux ans. Et force est de constater que nous sommes toutes et tous confrontés à la hausse des prix de l'énergie. Les collectivités territoriales bien sûr n'y échappent pas. Un filet de sécurité a été mis en place mais malheureusement, ce dispositif est extrêmement complexe et nécessite un investissement très lourd de la part des services.

Malgré les différentes contraintes que nous venons de voir ensemble, notre équipe continue son

engagement au service des Bezonnaises et des Bezonnais avec trois priorités : l'éducation, le sport, la culture, la jeunesse, la vie associative et la vie sociale ; la sécurité et la tranquillité publique ; l'environnement, le cadre de vie et le développement durable.

Concernant l'éducation, cette année encore l'ouverture de 10 nouvelles classes. Notre équipe prouve encore une fois de plus sa volonté de pallier l'augmentation démographique non anticipée par la précédente mandature. Le lancement des travaux de la nouvelle école, la continuité du plan pluriannuel de réhabilitation des locaux scolaires et périscolaires, les équipements des nouvelles classes, l'école de musique avec le paiement de la deuxième tranche d'investissement, le gymnase Pierre-de-Coubertin avec le paiement de la première tranche d'investissement, le terrain multisport à Bettencourt, REV'Arts avec l'édition 2023, le renforcement des équipes du service jeunesse, le renforcement des moyens dédiés au monde associatif, caritatif et aux besoins des services sociaux.

Concernant la sécurité et la tranquillité publique, nous avons pour objectif principal de continuer le déploiement de nouvelles caméras de vidéoprotection, l'augmentation des effectifs des agents dédiés à la tranquillité publique ainsi que la modernisation de leur équipement. Et, toujours dans le cadre de notre volonté d'offrir une police municipale de qualité et efficace, nous allons lancer des études pour évaluer les besoins d'infrastructure de notre police municipale. Et enfin, nous réactiverons le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation.

La Ville poursuivra sa stratégie en termes d'environnement, de cadre de vie et de développement durable autour de la renaturation de la ville, notamment avec une végétalisation des espaces publics, des cours d'école, de plantation d'arbres et de fleurissement. 2023 sera également l'année du lancement de l'étude du square du quartier des Chênes, avec aussi la transformation des squares Langlois et Weiler. La Ville accélérera sa transition énergétique avec le raccordement des bâtiments publics au chauffage urbain, l'application d'un plan de sobriété énergétique et le lancement du marché de performance énergétique. Les mobilités au sens large se poursuivront autour du plan vélo, du plan de stationnement et de circulation en ville. Nous continuerons la rénovation et l'aménagement des voiries.

Alors, comme chaque année au moment de la rédaction du débat d'orientations budgétaires, les données 2022 sont encore provisoires dans l'attente de la clôture budgétaire. Après une période de baisse et de stagnation des recettes de fonctionnement, du fait notamment de la crise sanitaire qui a impacté directement les produits des services sans augmentation de la fiscalité locale ni des tarifs des prestations municipales, on constate une nouvelle dynamique des recettes avec une augmentation en 2022 à hauteur de 7,94 % par rapport à l'exercice 2021.

Sur cette slide, on peut constater la répartition des recettes de fonctionnement et on peut voir que notre premier poste de recettes concerne l'impôt et les taxes à hauteur de 73,41 %.

Concernant les dépenses de fonctionnement, on peut constater qu'elles restent stables. C'est le fruit d'un travail de rigueur et de maîtrise des dépenses qui se fait constater, avec une progression limitée des dépenses de fonctionnement à 3,28 %, ce qui nous permet quand même de dégager des marges de manœuvre pour la section d'investissement.

On peut également constater les impacts de l'inflation avec une augmentation des dépenses de charges à caractère général à hauteur de plus d'1 400 000 euros de dépenses supplémentaires entre 2021 et 2022.

Alors, plusieurs mesures ont été prises pour limiter les dépenses énergétiques, avec notamment l'arrêt ou la réduction du chauffage pendant les périodes de vacances et la nuit dans les locaux municipaux. On a également effectué la limitation des températures dans les équipements en fonction des préconisations, et la sensibilisation aussi des agents et des usagers sur ce sujet.

Si on fait un focus sur les dépenses supplémentaires de l'énergie entre 2021 et 2022, elle représente

une augmentation de pratiquement 700 000 euros, soit 33 % d'impact sur les dépenses en énergie.

La municipalité s'est engagée à une maîtrise de la masse salariale tout en maintenant un service public en constante évolution soutenu par une modernisation des équipements mais aussi par la formation des agents, tout en préservant l'emploi public, avec l'augmentation des charges de personnel. Cette augmentation est seulement de 0,71 % en 2022 par rapport à 2021. Ce tableau fait bien apparaître cette maîtrise puisqu'on passe de 6,91 % d'évolution en 2019, à 0,71 %. Donc c'est vraiment ces efforts qui nous ont permis d'absorber aussi l'augmentation du point d'indice de 3,5 %, mais aussi de préserver l'équilibre budgétaire de la Ville au vu de l'augmentation des dépenses.

Alors, cette slide, elle présente l'ensemble des éléments relatifs aux obligations et avantages liés au temps de travail des agents de la Ville au profit des Bezonnais concernant la restauration, les animateurs et les ATSEM, les logements par nécessité de service ainsi que les éléments qui sont financés, qui s'ajoutent aux traitements de base et primes obligatoires.

Sur l'évolution des dépenses RH, il faut bien comprendre cette slide qui montre que nous maintenons un haut niveau de service public tout en maintenant le volume de la masse salariale, dans une obligation de ne pas dépasser les plafonds de dépenses de fonctionnement qui mettraient la collectivité en danger. Je rappelle que notre autofinancement en dépend, et donc notre capacité aussi à investir.

Nos recettes d'investissement, quant à elles, elles évoluent de pratiquement 33 %. Alors, depuis notre arrivée, tous les projets sont soumis automatiquement – n'en déplaise – à une recherche de subventions avant validation. C'est vraiment le choix qu'on a fait, et on en est fiers, puisque cette démarche nous a permis d'obtenir un niveau sans précédent de 2 409 871 euros, soit une évolution positive de plus de 2 631 % – c'est aussi la bonne nouvelle –, grâce à la recherche de ces subventions.

Alors, sur les dépenses d'investissement, il est bien de rappeler que notre ville est équipée quand même pour 25 000 habitants. C'est pourquoi avec Madame la Maire ainsi que l'ensemble de notre équipe municipale, nous avons fait le choix de répondre aussi aux besoins des habitants de rattraper le retard en matière de déploiement des équipements publics. En 2022, nos dépenses d'investissement ont plus que doublé pour atteindre 22 537 465 euros.

Dans un contexte de multiplication des crises, comme nous avons pu le voir et l'évoquer en introduction, la municipalité poursuit son engagement de solidarité et de maîtrise rigoureuse des dépenses : pas d'augmentation des taux d'imposition ; le maintien des tarifs des activités, des services et des prestations aux habitants pour préserver le pouvoir d'achat des Bezonnais ; poursuivre aussi le programme d'investissement en équipements et aménagements des espaces publics ; poursuivre le développement des activités et des événements festifs proposés aux Bezonnais et aux Bezonnais ; mais aussi continuer le suivi de qualité des services rendus et maintenir tous les efforts de soutien aux associations locales.

Nous prévoyons une augmentation des produits des services en raison de l'ouverture de la piscine mais aussi de l'augmentation de la population de la ville, avec une hausse de la fréquentation des activités municipales. C'est pourquoi on peut constater le chapitre 73 qui est augmenté également, en tenant compte de l'augmentation des bases fiscales qui était décidée par le Gouvernement avec la loi de finances 2023.

Concernant les dépenses de fonctionnement, compte tenu des incertitudes du contexte budgétaire, il est demandé aux services de poursuivre les efforts de gestion. Nous anticipons une augmentation prévisionnelle des dépenses en énergie et fluides qui est estimée de l'ordre de 15 %, une augmentation aussi sur les charges financières en raison de l'augmentation des taux de crédit. L'enveloppe des dépenses de fonctionnement est estimée à 50 419 148,25 euros.

En dehors des charges à caractère général et des charges financières, il est également demandé aux services d'établir leur budget de fonctionnement dans le respect du budget primitif 2022. Concernant

les charges de personnel, avec une poursuite de la maîtrise raisonnée et rigoureuse des dépenses de personnel qui doit être poursuivie, l'enveloppe prévue est de 34 240 750 euros. Elle constitue une augmentation de 2,11 % par rapport au réalisé 2022 afin de tenir compte de l'augmentation incompressible liée au GVT, et au vu de l'inflation, si une nouvelle augmentation du point d'indice est décidée par le Gouvernement, la Ville bien évidemment ajustera son budget en DM.

Toutes les actions portant sur la mutualisation interne et la mutualisation des services devront être poursuivies et devront se concrétiser par une optimisation des ressources humaines et une évolution efficiente de l'organisation des services.

Sur les recettes d'investissement, on prévoit sur le fonds de compensation de la TVA un montant qui est attendu de l'ordre d'1 500 000. 2 090 000 euros est attendu concernant la taxe d'aménagement. Nous allons, en tout cas je l'espère, percevoir comme 2022 des subventions d'investissement, et les dépenses seront fléchées sur la remise aux normes et l'entretien des équipements : sur les groupes scolaires, comme j'ai pu le présenter sur les slides précédentes, les gymnases, les équipements culturels, travaux de raccordement et équipements de réseaux de chaleur, travaux de rénovation et des espaces publics, le gymnase Coubertin, le plan vélo, la continuité du déploiement de la vidéoprotection.

Alors, pour terminer, sur cette slide, on voit l'évolution de la dette qui est assez maîtrisée. Donc en 2022, nous avons un encours de 45 843 177,47 euros. Voilà. Je vous remercie.

Mme la Maire : Merci Madame Beltaief. Je vais vous donner la parole. Il faudra vous manifester, ceux qui voudront la parole : je vous la donne une fois et après on passe au vote. Monsieur Faravel, je vais démarrer de la droite jusqu'à ma gauche après.

M. Faravel : Oui, merci Madame Menhauara, merci Madame Beltaief. Je crois que le public qui est dans la salle a dû très bien lire les pattes de mouche à cette distance, affichées sur l'écran.

Je reviendrai assez peu cette année sur le contexte international et national, sauf pour évoquer les points que vous soulevez et qui ont une incidence directe sur les affaires communales. Juste une incise au passage : l'inflation très forte avait commencé bien avant le conflit en Ukraine. Fermons cette parenthèse.

Évidemment, nous le disons depuis le début du mandat et cela fait écho aux débats qui existaient déjà lors du mandat précédent : l'action de l'État en direction des collectivités locales est insuffisante voire inquiétante, alors que la situation économique est incertaine, quelles que soit les prévisions de croissance affichées, car la situation des PME est en réalité fragile et qu'elles n'ont pas retrouvé un équilibre suffisant après la crise sanitaire et que les incertitudes nées des prêts garantis par l'État pendant la crise sanitaire ne sont pas levées.

La hausse de la Dotation Globale de Fonctionnement et de la dotation de solidarité urbaine est notoirement insuffisante. Cette hausse ne permettra pas aux communes dont la population est socialement la moins favorisée de faire face à la période.

La stagnation des dotations de soutien à l'investissement local est dramatique. Quant au fonds vert, nouvellement créé et limité à 2 milliards d'euros pour toute la France, on se demande si c'est une mauvaise blague.

Les dispositifs de soutien aux collectivités face à la hausse des prix, non seulement de l'énergie mais tout le reste, sont particulièrement préoccupants. Je redis aujourd'hui ce que j'avais exprimé lors du précédent Conseil municipal en novembre dernier : nous faisons face, comme toutes les autres communes, à une grave incertitude quant au filet de sécurité de l'État puisque si les crédits que la Ville a perçus en avance en 2022 seront peut-être complétés cette année, on risque comme beaucoup d'autres communes d'avoir une mauvaise surprise au moment du compte administratif parce que le Gouvernement a fait adopter une loi de finances qui a renforcé des conditions restrictives. Il va falloir,

pour pouvoir en bénéficier, en réalité une baisse d'épargne brute d'au moins 20 %, avec sans doute une augmentation des dépenses d'énergie de 60 % par rapport à 2022.

Il y a énormément de communes qui vont donc se retrouver l'année prochaine, à l'automne, enfin cette année à l'automne en réalité, à devoir rembourser de l'argent à l'État alors qu'elles seront déjà en difficulté à cause de la situation, mais aussi à cause de l'incertitude dans laquelle l'État les aura plongées, ce qui risque d'ailleurs de ralentir les investissements des collectivités locales – et de créer des ennuis économiques au pays, au passage.

Or, ce qui m'étonne vu ce que je viens de raconter, dans votre Rapport d'Orientations Budgétaires, c'est qu'on y trouve en réalité dans ce que vous nous avez transmis par écrit, rien, pas plus que dans le Rapport d'Orientations Budgétaires de l'année dernière, pas plus que dans tous les débats que nous avons eus l'année dernière, rien qui fasse référence à un véritable plan d'économie d'énergie, plan que vous n'avez jamais présenté malgré nos demandes répétées – et j'espère qu'un jour vous penserez aussi à éteindre la lumière au rez-de-chaussée de l'hôtel de ville.

Les estimations pour les collectivités, pour la hausse des coûts de l'énergie, sont évaluées dans le pays entre 30 et 300 % selon une étude de l'AMF, l'Association des Maires de France. C'est peu précis mais c'est la seule estimation qui existe. En augmentation mécanique, la Ville a presque la chance de se trouver dans la fourchette basse de plus de 33 % entre 2021 et 2022, sans doute parce que la piscine a été fermée. Cela ne devrait pas nous exonérer d'agir par un plan d'économie parce que ce n'est pourtant pas une paille, cette hausse qu'on a subie. Et autant dire tout de suite que projeter une nouvelle augmentation de seulement 15 % en 2023, alors que la piscine est de nouveau ouverte et qu'on sait qu'une piscine consomme énormément d'énergie, j'ai quelques doutes.

Je passe désormais en revue vos priorités. Alors il y a le volet éducation, culture, vie sociale, etc., en fait il y a tellement de priorités dans cette priorité que ce n'est plus une priorité.

Donc vous parlez de 10 nouvelles classes. Où ? Sur quelles écoles ? Dans quelles conditions ? Car au regard du tableau issu du CSTD – pour qui ne connaîtrait pas, c'est l'instance qui débat des ouvertures et des fermetures des classes au niveau départemental entre l'Inspection d'académie et les syndicats d'enseignants –, CSTD qui s'est tenu le 9 février dernier, on a cinq ouvertures de classes sur Prévert, sur Paul-Vaillant-Couturier, sur Cachin et sur Victor-Hugo-1, une fermeture de classe (pas le même niveau) sur Cachin aussi prévue sur Bezons, avec une possibilité peut-être d'ouverture supplémentaire sur Karl-Marx. Or, ça fait plusieurs années que vous nous annoncez chaque année 10 classes, ça commence à faire beaucoup.

Plan de réhabilitation, qu'est-ce qui a été fait jusque-là et combien cela a-t-il réellement coûté ? Coubertin, comment est-ce possible de payer seulement maintenant la première tranche ? Je ne l'ai pas vu lors du dernier mandat, c'est vraiment une question de bétotien.

Terrain multisport, qu'en est-il des discussions avec les riverains sur ce site du terrain de sport ? Allons-nous enfin avoir le coût estimé ? Équipe du service jeunesse, combien d'effectifs aujourd'hui, combien d'agents budgétés, quel type d'emploi et pour quelles missions, puisque nous n'avons jamais eu de présentation précise là non plus de la politique jeunesse de la Ville ?

Je note, mais cela ne m'étonne pas, que le théâtre Paul-Éluard et la médiathèque ne sont pas des priorités de votre politique culturelle, en tout cas ils ne sont pas cités dans le document qu'on nous a remis – et pour cause, nous y reviendrons tout à l'heure. De la même manière, nous n'avons d'ailleurs jamais eu le début d'une idée de présentation d'une politique culturelle de la commune. Je note également que le CCAS ne fait pas partie des priorités de cette grande priorité effectivement : la solidarité sociale, ça ne mérite sans doute pas d'en faire partie.

Volet sécurité tranquillité publique : caméras, combien installées jusque-là ? Combien budgétées en 2023 ? Quel subventionnement du FIPD ? Les recrutements : combien d'agents aujourd'hui ? Combien

budgetés ? Quels types de postes ? Chaque année on est dans le flou, et ça continue.

Le CLSPDR, depuis combien de temps ne s'est-il pas réuni ? Pourquoi ne s'est-il pas réuni ? C'est la préfecture qui aurait dû vous mettre la pression. C'est une obligation pour les Villes. On ne peut pas prétendre aujourd'hui vouloir régler les problèmes de sécurité si on ne réunit pas le CLSPDR, qui est l'instance où l'ensemble des partenaires peuvent se mettre autour de la table pour trouver des solutions conjointes. Il est étonnant que la majorité municipale, qui a fait de la sécurité sa priorité affichée, ait laissé si longtemps en jachère cette instance. Si je dis « si longtemps », c'est qu'elle n'a jamais été réunie depuis le début du mandat.

Je m'étonne cependant, au-delà de votre conception de la politique de la sécurité que vous avez affichée sur les murs de la ville (au point qu'on se demande si on était à Béziers ou à Bezons), que je ne partage pas, que vous ne voyiez la mise en œuvre de cette priorité que comme dans une fuite en avant, dans toujours plus de caméras. Je ne vois pas trop, à ce rythme, quelle salle pourra être assez grande pour accueillir tous les écrans liés à ces caméras, alors que ces caméras n'auraient eu aucun effet sur les drames récents – et exceptionnels, disons-le, parce que la ville de Bezons, ce n'est pas le Bronx –, que la commune a connus ces derniers mois.

Fuite en avant aussi sur le nombre de policiers municipaux – ce n'est pas du tout le fait de mettre en cause leur travail, ils font ce qu'ils peuvent et ils le font bien – dont nous n'avons jamais eu les chiffres exacts, je le redis pour tout à l'heure, au regard de leurs compétences légales. Et quelle que soit la qualité de leur travail ou la pression d'ailleurs assez insupportable que vous exercez sur eux au regard de ce qu'ils nous remontent, ils ne pourront jamais remplacer ce dont nous avons absolument besoin : des policiers nationaux, un véritable commissariat. On nous a dit qu'on avait trois ou quatre membres de la police de sécurité du quotidien sur Bezons. Franchement, ce n'est pas sérieux. Trois ou quatre membres de la police de sécurité du quotidien sur Bezons ! Personnellement, je ne les ai jamais vus. Il est urgent de réclamer à nouveau et avec force et mobilisation civique la réinstallation d'un véritable commissariat sur la commune.

Volet environnement, végétalisation des espaces publics. Il serait nécessaire que vous nous présentiez enfin un plan parce qu'aujourd'hui c'est le contraire qui se passe. D'une manière générale, comme pour d'autres politiques municipales, vous n'avez d'ailleurs jamais présenté de plan stratégique précis sur ce sujet.

Cours végétalisées dans les écoles : en avez-vous parlé aux équipes pédagogiques ? Cela nécessite un véritable travail de concertation avec les enseignants, mais aussi les parents d'élèves et les enfants. L'ambition paraît légère. Quid des cours non genrées par exemple ? Ça peut être très bien, moi je suis plutôt pour les cours végétalisées, mais de ce que j'ai entendu et comme parent d'élève, en l'occurrence, je n'en ai jamais entendu parler.

Le square Langlois, c'est de l'entretien puisqu'il existe déjà, ce n'est pas de la transformation, de même que le square Weiler, il est en cours de réalisation. Donc je ne vois pas pourquoi on le met dans « transformations » – mais c'est un projet ANRU initié dans le mandat précédent. Que devient le square annoncé entre la rue Maurice-Berteaux et la rue de Villeneuve ? Où sont passés, dans ces priorités, le square de la République et le parc Bettencourt ?

Sur la question des ressources humaines du personnel municipal, il devient vraiment urgent que vous nous présentiez un bilan du recrutement et des postes vacants. Il est effectivement assez facile d'afficher une maîtrise relative des dépenses de personnel quand beaucoup de postes ne sont en réalité pas pourvus. Il ne faudrait pas que la politique de la chaise vide soit en fait une manière de gérer la masse salariale en faisant peser le poids de ces vacances de postes sur les agents présents et pour financer par ailleurs des choix contestables.

Nous sommes inquiets par ailleurs d'attaques possibles sur le restaurant du personnel municipal. On a déjà vu comment était instrumentalisée à plusieurs reprises l'expression du syndicat CFDT communal qui a publié récemment un tract pour proposer le remplacement du restaurant municipal des agents par

des tickets restaurant. Ça sent à plein nez la commande politique, et si on s'attaque au restaurant du personnel municipal, on voit bien derrière que c'est la cuisine centrale qui risque de faire l'objet de l'attaque suivante, alors qu'au contraire il conviendrait d'investir pour résoudre les difficultés qu'elle connaît, et dans un second temps pour améliorer le service qu'elle rend. Une cuisine centrale sera toujours préférable à une délégation de service public, à tous points de vue.

Sur le suivi de la qualité des services rendus, y a-t-il des audits en cours ? Un service d'évaluation ? Quels services sont évalués ? Je trouve au demeurant que la formulation est quelque peu trompeuse. « Suivi de la qualité des services rendus » : moi, j'aurais aimé lire une véritable ambition : « améliorer la qualité des services publics rendus aux habitants ».

Lors du prochain Conseil municipal, nous serons particulièrement vigilants sur les dépenses d'investissement, bien regarder le réalisé sur ce qui a été prévu l'année dernière pour éviter des opérations de cavalerie financière, inscrire une année, ne pas faire, puis reporter indéfiniment pour afficher des dépenses d'investissement jamais réalisées et faire de la communication politique chaque année en disant : « on va faire, on va faire, on va faire ».

Je terminerai sur des éléments d'endettement de la Ville. Sur l'évolution de la dette tout d'abord, je suis surpris de ne trouver aucune réponse à une question simple : des emprunts sont-ils prévus en 2023 ? L'illusion que vous voulez donner de la bonne gestion des finances municipales prend un tournant singulier si l'on s'attarde aux conditions de financement dont a fait l'objet la commune depuis le début du mandat de la nouvelle majorité. Si l'on prend l'ensemble des emprunts souscrits depuis le début de la mandature – vous en avez donné la liste dans le ROB –, les taux dont vous avez bénéficié n'ont jamais été aussi bas depuis 2003. La commune a emprunté le 4 octobre 2022 2,8 millions d'euros à 0 % : dans la période, c'est une faveur exceptionnelle. Les taux les plus avantageux intervenus depuis 2003 datent de 2019 et sont plus onéreux de 25 points de base, soit un quart de coût complémentaire.

Pour rappel, les taux à méthode d'amortissement traditionnelle, dits « constants », en 2016 s'échangeaient pour un taux de 5,15 % sur 17 ans. C'est sans commune mesure avec les taux habituels. Les montants empruntés sont très importants, 4,8 millions et 3,8 millions en 2021, même s'il n'y aurait pas de raison de s'en priver au regard des conditions de taux extrêmement favorables.

Sauf en 2013 et en 2016, jamais la commune n'a emprunté autant sur une année que sur l'année 2021. Elle a pu le faire, je le rappelle, à des taux terriblement favorables que n'ont jamais connus vos prédécesseurs. Par conséquent, votre engagement de maîtrise rigoureuse des dépenses est quelque peu aisé quand nous voyons les conditions de financement. Précisons que les charges financières, c'est le compte 66, sont en diminution de 10 % par rapport à l'année précédente, à 733 847 euros en diminution de 30 % par rapport à 2018.

Pour résumer et en discours direct, on pourrait dire : la commune remboursait un peu plus d'1 million d'euros de capital et d'intérêts en 2018 pour le désendettement de la Ville, ce qui, je vous le concède, est un effort qui ne sert pas directement sur le service à la population. Nous nous honorerions, vu les conditions financières que vous avez, à provisionner autant pour désendetter notre commune. Vous avez 4 millions de recettes en plus en 2022 par rapport à 2021, 5 millions de plus qu'en 2018, vous prévoyez 55 millions de recettes en 2023 soit 500 000 euros de plus qu'en 2022. Effectivement, dans ces conditions, il y aurait de quoi commencer dès maintenant à désendetter la Ville, reconstituer nos capacités d'emprunt, reconstituer les marges de manœuvre pour financer le service à la population et préparer l'avenir.

Vous faites le dos rond en réduisant le financement du désendettement. Vous laissez s'accumuler les dettes que vous contractez. Nous saurons nous en rappeler. Je note qu'aux taux auxquels nous empruntons – puisque cela nous concerne tous –, c'est vraiment le moment de nous endetter pour diminuer l'encours communal, mais vous faites tout à l'envers.

Concernant les ratios de la collectivité, je note que ceux que vous avez annoncés en page 22 ne sont pas renseignés dans le document, alors même qu'ils éclaireraient utilement le débat municipal en

permettant de rapporter les indicateurs aux communes de la même strate. Peut-être que la comparaison ne serait pas flatteuse.

De la même manière, le surcroît de recettes de plus de 7 % en un an et de +3,7 millions d'euros par rapport à l'ancienne majorité gonfle artificiellement les bons résultats financiers de la commune. Vous avez presque 10 % de recettes en plus que ce qui pouvait être obtenu sous la mandature de Monsieur Lesparre quand il était maire. À partir de ce moment-là, aucun discours que vous pourriez tenir sur les difficultés financières de la commune n'est recevable. Au contraire, on doit se féliciter des augmentations de recettes de la commune et les dépenser utilement, mais nous avons vu que nous ne partageons pas la construction de vos priorités budgétaires.

Et encore une fois, l'argument de la bonne gestion par votre majorité tombe. Comment expliquer un réalisé de subventions d'investissement de 88 000 euros à la louche en 2021, un effondrement total par rapport à 2002, année il est vrai exceptionnelle à plus de 600 000 euros qui découlaient des projets municipaux de la précédente majorité ? Les subventions de 2018-2019 étaient plus classiquement autour de 220 000 euros donc en 2021 vous avez fait trois fois moins, alors que le plan de relance était déjà engagé. N'avez-vous rien obtenu ? C'est quand même étrange.

Puis, de 2021 à 2022 vous prétendez en prévisionnel faire 2,3 millions d'euros de gains de subventions, soit plus de 2 632 % d'augmentation, ou alors selon notre ligne ce n'est plus 2 632 % d'augmentation, c'est 2 624 % d'augmentation – on ne sait pas quel est le bon chiffre. On se croirait dans *Alice au pays des merveilles*. Ce qui interroge d'autant plus que vous ne vous engagez pas sur un chiffre de subventions attendues en 2023. Tout ça semble particulièrement acrobatique.

Alors, vous nous direz : nous n'en sommes qu'au Rapport d'Orientations Budgétaires, non pas au budget. Vous nous direz que nous aurons des réponses précises lors du vote du budget – mais bon, vu qu'on passe des Décisions Modificatives budgétaires en février alors que c'est interdit et que votre seule explication c'est que vous avez reçu un rapport à l'ordre de la DGFIP, on peut quand même douter de la sincérité et de la qualité de ce qui est présenté ce soir et nous le sera demain.

Mme la Maire : Merci. Monsieur Roullier, c'est ça ? Allez-y, Monsieur Roullier.

M. Roullier : Merci Madame la Maire. Bonsoir. Alors moi aussi, j'avais un certain nombre d'observations. Tout d'abord sur le volet sécurité, je trouve que c'est un petit peu court sur les éléments que vous présentez puisqu'on attend quand même du Rapport d'Orientations Budgétaires que ça ne soit pas un simple document comptable mais qu'on voie bien les objectifs politiques, les objectifs de la politique municipale.

Or, sur la sécurité, c'est très succinct, alors qu'il y a un vrai sujet sur la ville. Je partage effectivement cet étonnement sur le fait qu'on parle de réactivation du Comité local de sécurité qui est une tour de contrôle : quand on veut lutter contre l'insécurité, la première chose qu'on doit faire c'est ça, c'est activer le Comité local de sécurité, donc c'est un petit peu étonnant qu'on l'envisage en 2023. Donc peu d'objectifs et aussi peu d'éléments chiffrés sur la réalité de la délinquance et de l'insécurité. C'est un mot d'ailleurs qui ne figure pas – mais les Bezonnais, eux, ce qu'ils voient c'est l'insécurité.

J'aurais aimé par exemple savoir le nombre de cambriolages dans la ville. Est-ce que vous allez pouvoir nous dire combien y a-t-il de cambriolages à Bezons par an ? Et on aurait aimé savoir par exemple qu'est-ce que vous comptez faire pour lutter contre ça. Voilà, c'est des questions simples sur un certain nombre de sujets d'insécurité, qui ne sont pas posées.

Je découvre paradoxalement que vous menez des études, vous prévoyez dans les dépenses mener une étude pour les besoins en vue de l'agrandissement du poste de police municipale. Est-ce qu'il n'aurait pas été plus pertinent de mener une étude sur l'insécurité et les moyens d'y remédier ?

Et donc on voit quand même qu'il y a une liste d'équipements qui vont être achetés, quelques

recrutements, mais enfin voilà, ce qu'on attend ce sont des résultats et pas juste des dépenses. Est-ce qu'il est envisagé aussi un élargissement des tranches horaires d'intervention de la police municipale ? Parce que je rappelle à tout le monde que ça se passe en semaine. On peut saisir la police municipale en semaine mais le week-end il n'y a rien. Donc quand les Bezonnais ont des difficultés, je pense notamment au stationnement gênant, eh bien ils ne sont pas aidés par la police municipale puisqu'elle ne répond pas, et la police nationale les renvoie à la police municipale. Donc voilà, ce sont des éléments quand même sur la sécurité qui sont très, très, beaucoup trop succincts.

On aurait aimé aussi qu'il y ait des priorités. Vous nous dites : « Voilà, on a des priorités, il y a trois priorités. » Est-ce qu'il n'aurait pas pu y avoir une priorité économique quand même ? Parce qu'il n'y a aucune priorité économique – et je pense notamment à Cœur de Ville. Vous savez que c'est un quartier qui est en devenir, qui rencontre des problèmes de fréquentation difficilement contestables, et qui donc court de très grands risques de paupérisation et de dégradation à court et à moyen termes. Je pense que vous en êtes consciente.

Est-ce que vous croyez dans la main invisible du marché pour relancer Cœur de Ville, ou est-ce que vous ne croyez pas qu'une politique municipale pour doper ce centre-ville serait nécessaire ? Donc on ne voit pas le mot Cœur de Ville. Il y a quand même 700 logements, c'est un projet à 250 millions d'euros. Est-ce qu'il n'aurait pas pu y avoir une politique et des financements ? Parce que c'est un Rapport d'Orientations Budgétaires, ce n'est pas juste un document comptable. Donc est-ce qu'il ne peut pas y avoir une dépense de la Ville pour donner un coup de main à ce Cœur de Ville qui à mon avis en a bien besoin ? Voilà, donc ça pose...

Il y aurait d'autres sujets qui ne sont pas là. Peut-être sur la partie gestion, moi je trouve vraiment votre présentation page 19, je ne sais pas si on peut la voir, si on peut voir la page 19 quand même... non ? Les conseillers municipaux d'opposition n'ont pas le droit de demander un diaporama ? OK. Comme ça c'est clair. Alors je vais le commenter : désolé, ce sera un petit peu plus long.

Donc page 19 du Rapport d'Orientations Budgétaires, tout le monde peut le suivre, évolution de la dépense RH. Bon. On voit un bel histogramme, des bâtons qui baissent. Ce graphique a pour but de laisser croire que la dépense baisse. Ce n'est pas du tout ça qui se passe. D'ailleurs, c'est un petit peu flou comme titre puisque ce n'est pas l'évolution des dépenses RH, ça aurait été l'évolution de la masse salariale. Et alors là, c'est la première fois que je vois ça quand même : un histogramme avec les variations. Vraiment, on a voulu faire croire aux gens que ça baissait parce qu'on dit : « L'écart de la masse salariale entre 2018 et 2019 », là ce qu'il faut comprendre c'est qu'il y a 1 900 000 entre 2018 et 2019, de plus. C'est ça que ça veut dire. Quand vous présentez les choses comme ça, on a l'impression que la masse salariale baisse, baisse, que vous faites beaucoup d'économies.

Je redis ce qui aurait dû être mis : quand on fait l'évolution de la dépense salariale, on aurait dû avoir 28 millions en 2018, 30 millions en 2019, 31 975 000 en 2020, 33 millions en 2021 et 33 500 000 en 2022 et là, on aurait vu un autre histogramme, on aurait vu que ça progressait.

Néanmoins je mesure que vous faites des efforts, je l'avais dit. Donc c'est vrai que vous voyez, honnêtement vous auriez pu juste le présenter comme ça et on aurait dit : « Effectivement, il y a quand même un effort qui est fait sur la masse salariale. » Alors certes, il vient après une envolée puisqu'on a pris 5 millions en quatre ou cinq ans. Et puis on aurait peut-être aimé quand même des projections sur 2023 parce qu'on est quand même sur 2023, donc on attend effectivement cette situation de la masse salariale pour 2023 avec impatience.

Enfin, l'autre élément c'est côté recettes sur les impôts : les impôts s'envolent. C'est marqué sur le ROB : +7,8 %. C'est bien normal en période d'inflation puisque les bases sur lesquelles s'appuient les taux d'imposition s'envolent avec l'inflation. C'est le cas par exemple des bases locatives pour les taxes sur l'immobilier puisque les valeurs locatives progressent avec l'inflation, et donc les impôts augmentent. Ils augmentent de façon très très importante. Parce qu'un acteur public, ce n'est pas une entreprise. Les gens n'ont pas le choix, ils payent l'impôt et si la base augmente, ils payent plus cher. Donc il va y avoir +7,8 % sur les impôts. Une part c'est pour les entreprises, ça pose quand même la

question pour les entreprises mais je pense quand même aux Bezonnais. Donc est-ce qu'il va être prévu dans le budget soit une baisse des taux d'imposition, soit d'autres mécanismes pour ne pas, j'ai envie de dire, renflouer les caisses de la mairie avec une forte hausse d'impôts en volume ?

Parce que je sais comment vous allez nous présenter ça. Comme vous l'avez fait l'année dernière, vous allez dire : « Mais non, je n'augmente pas les taux. » Évidemment vous n'avez pas besoin d'augmenter les taux puisque la base augmente très fortement, et donc il y a +7,8 % d'augmentation d'impôt en volume. Donc voilà sur les éléments.

Les impôts, est-ce qu'on va protéger les Bezonnais sur cette question-là ? Sur la dépense RH, on verra ça peut-être au moment du budget. Et donc sur la sécurité, est-ce qu'on peut avoir le nombre de cambriolages à Bezons sur une année ? Et sur Cœur de Ville, est-ce qu'il est prévu des politiques publiques pour relancer ce centre ? Voilà. Merci.

Mme la Maire : De ce côté-là, à droite, il n'y avait personne ? Je vais passer à Monsieur Lesparre. Monsieur Lesparre.

M. Lesparre : Bien, alors comment vous dire, les interventions précédentes vont m'amener à faire beaucoup plus court. Ce n'est pas la peine de redire ce qui a déjà été dit mais malgré tout, un certain nombre de choses que je partage.

D'abord ce débat d'orientations budgétaires, la présentation est agréable, est *new look*, mais en même temps elle repose sur des grands axes qui nous ont été développés, mais ces grands axes, c'est aussi un grand flou derrière. On a beaucoup de chiffres, on a beaucoup d'éléments, on a beaucoup de choses mais on a un peu de mal, et le débat le montre à l'instant par mes collègues de l'opposition, de façon très claire, ce qu'il y a derrière tous ces chiffres.

Alors, on apprend un certain nombre de choses, et c'est bien. Pas d'augmentation de la fiscalité, mais avec la nuance que disait Monsieur Roullier : des augmentations qui vont aller par le biais des augmentations de fiscalité nationale. C'est aussi, je dirais... Monsieur Roullier a trouvé une bonne réponse sur le graphique des dépenses de RH. Moi aussi j'ai vu un graphique agréable mais qui ne dit pas vraiment quelles sont les dépenses. Il nous donne des orientations, mais qui ne montrent pas... Et nous le voyons malgré tout au travers de ce qui a été dit, c'est 1,8 million en plus sur le budget RH.

Je ne dis pas ça parce qu'il y avait une banderole qui circulait, mais je pense qu'on a aussi à s'interroger sur un certain nombre de politiques liées à la municipalité, qui ont été des axes forts des municipalités précédentes, sur lesquelles on s'interroge, en particulier sur la culture. C'est quand même très étonnant, les mesures qui ont été prises et les réactions je dirais fortes de la population et des amis de la culture. Après, on se dit : « Les mêmes pièces se jouent aussi à Cormeilles. », j'ai vu ça, avec le même succès, mais ce n'est pas pour autant que les Bezonnais n'ont pas droit à une culture de qualité, ce qui a été toujours le cas dans cette ville de Bezons.

On peut se dire aussi, sur la sécurité, je pense, qu'en effet il y a beaucoup de choses qui se font sur la sécurité, mais il serait bien d'en mesurer l'efficacité, l'efficience, parce que ce que l'on peut se dire des retours que l'on a dans les médias et simplement dans la vie bezonnaise autour de nous, on ne peut pas dire que la sécurité a baissé. Ce n'est pas parce qu'on voit les sécurités, les policiers au tramway faire des ramassages sur ceux qui dealent les paquets de cigarettes de contrebande et faire une photo de ces paquets de cigarettes... Sept paquets de cigarettes. On est très fiers d'avoir pu empêcher la vente de sept paquets de cigarettes au tram avec un nombre de policiers assez fort. Tout ça ne montre pas la grande efficacité de ces politiques vers le sécuritaire et vers la sécurité. Ça n'est pas en multipliant les caméras et en multipliant les motos, c'est aussi en créant les conditions du mieux vivre ensemble dans nos villes qu'on règle et qu'on avance aussi sur ces questions.

Ensuite, donc, deux mesures : il faut mesurer l'efficacité des moyens mis en œuvre. Je vois bien qu'ils sont extrêmement importants sur cette question. Encore deux questions, c'est deux points.

La fiscalité : il serait intéressant de voir – ce n'est pas l'objet d'un débat d'orientations budgétaires – mais la fiscalité locale, celle qui est du contribuable bezonnais, de ceux qui vivent à Bezons, est-ce qu'on est en capacité de voir quel est l'apport des nouveaux habitants, nombreux, qui arrivent sur la ville ? Quelle part de fiscalité ? Quelle recette arrive avec cette nouvelle population de Bezons par rapport à l'ancienne ? Je pense qu'il y a pour nous une analyse à faire, à regarder, qui est assez intéressante sur le type de population qui arrive. Est-ce qu'on change un peu le niveau des populations arrivant sur la ville, ou est-ce qu'au contraire on reste sur, je dirais, les schémas anciens ?

Et puis un sujet, je le posais quasiment à chaque Conseil municipal, je l'ai déjà fait, je n'ai jamais eu de réponse, cela concerne la fiscalité économique. Où en est-on ? J'entends, par la fiscalité économique, également celle du commerce local. Il y a des choses qui se passent, mais en même temps on a aussi des inquiétudes à avoir sur ce secteur.

Mais la fiscalité économique représentait beaucoup plus de la moitié de la fiscalité totale. Je ne suis pas sûr, quand je me balade un peu dans les zones d'activité de Bezons, que l'on ait beaucoup progressé. Je pense qu'au contraire, la fiscalité économique dans nos zones d'activité est en recul de façon importante. Voilà, je m'en tiendrai là.

Mme la Maire : Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Madame Noël.

Mme Noël : Je vais aussi être assez succincte parce que les questions ont été posées, mais je me permettrai d'en reposer quelques autres, voire les mêmes, mais peut-être d'une autre façon pour qu'elles soient mieux comprises. Donc, si on devait résumer ce ROB, j'ai vu/lu une chose positive, c'est au tout début, là où vous vous félicitez enfin du dégel du point d'indice des fonctionnaires. Parce que, dis donc, en juin dernier, souvenez-vous comment vous avez annoncé ça, du moins Madame Beltaief, c'était hyper gênant. Hyper gênant. Et là, quand même, vous dites que c'est nécessaire. C'est une bonne chose. Moi j'aurais dit « essentiel ».

Bon, après on a droit à un cours de géopolitique mal mené, jusqu'à la page 10. Alors, pour ceux qui ne voyaient pas les écrans, je suis désolée parce que franchement ce n'était vraiment pas terrible et je ne sais pas comment vous avez fait ce cours. Je ne donnerai pas de leçon de pédagogie ou de didactique mais ce n'était vraiment pas terrible.

Ensuite, à la page 10 on parle enfin des affaires de notre commune. La présentation de ce ROB montre délibérément votre manque d'ambition et de compétences pour notre commune. Donc je vais reposer des questions essentielles, Madame Menhaouara : quel est (ils sont partis, c'est dommage)... et à Monsieur Renault, la première : quel est explicitement le projet culturel de notre commune ? Première question. Deuxième question : quelle est la traduction politique, concrète, des moyens que vous dites vouloir dédier au monde associatif, caritatif et services sociaux ?

Moi, je ne comprends pas, au vu du contexte actuel dans lequel nous nous trouvons, ce que ça signifie. J'ai fait lire à d'autres personnes, pas des personnes aussi expérimentées que les tiennes citées tout à l'heure, mais des personnes lambda, ceux qui nous regardent. Qu'est-ce que ça veut dire ? Ils n'ont pas compris.

Je vais reposer une autre question : en 2022 je vous ai demandé devant cette assemblée si vous pouviez nous indiquer le déploiement et le nombre de caméras aujourd'hui présentes sur notre territoire. Vous m'aviez dit que c'était impossible mais vous dites que vous en rajoutez. Mais j'ai compris, parce qu'en lisant votre ROB, j'ai découvert quoi ? Eh ben qu'il n'y avait pas de personne qui était en charge du Conseil local de la délinquance et de la prévention de la radicalisation. Eh oui ! Parce qu'on ne doit même pas avoir de plan local de sécurité sur notre ville. Et vous savez quoi ? Je pense que vous ne l'avez pas vu et c'est normal parce que l'offre d'emploi, elle date du 6 février 2023. Eh ouais ! C'est dommage, quand même. On fait cinq *Bezons infos* depuis l'élection de juin 2020 sur la sécurité et on n'a rien. On n'a pas de plan local de sécurité. C'est franchement ahurissant. Vous savez que c'est un décret légal, qu'il doit se réunir au moins une fois par an, et on en est là.

Arrêtez de rire, c'est franchement désobligeant, Madame Menhaouara. Mais ce n'est pas grave, vous rirez moins d'autres fois.

Et ensuite, vous nous parlez des squares. Alors Frédéric Faravel est revenu sur le square de la rue de Villeneuve. Il était, lui, à 2 millions d'euros estimés il y a à peu près deux ans. Parce que dans cette ville on a l'impression qu'un jour on se lève, on se dit : « J'ai une idée, je vais aller mettre un petit panneau, Je vais proposer à la population ou je vais le faire sur Facebook et puis on verra. », et puis après on laisse tomber. Eh ben là, le panneau il est tellement vieux qu'il se casse la figure et qu'il en manque deux bouts, et qu'en plus au dernier Conseil municipal on nous a présenté quoi ? Qu'il allait y avoir un îlot avec une traversée, je ne sais pas. Vous vous souvenez le fameux document que Monsieur Gibert s'est fait rouspéter par une lettre privée alors qu'il a osé insulter les services, alors qu'on sait très bien que ça ne s'est pas passé comme ça. Non, mais on est d'accord. Qu'est-ce qui va se passer à cet endroit-là ? Non non. Il faut rétablir la vérité. C'est pas mal, au moins on discute.

Mme la Maire : Allez-y, continuez votre spectacle, nous on observe.

Mme Noël : Eh ben au moins, peut-être que je suis drôle, moi.

Mme la Maire : Vous l'avez été tellement ces derniers temps !

Mme Noël : Merci Madame de ne pas couper la parole. Ensuite, sur le fond, je le redis, dans une autre mairie qui aurait une couleur, elle, qui l'afficherait clairement, on verrait que c'est un ROB à dominante macroniste. Il n'y a rien. Vous trouvez même des excuses au Gouvernement : « Il semblerait qu'ils augmentent un petit peu telle ou telle chose. » Mais c'est pathétique. C'est pathétique.

Donc on est contents, il ne reste pas longtemps avant la mi-mandat, on va voir que vous n'avez rien fait et tout à l'heure on parlera du PLU. Je crois que c'est la ligne budgétaire qui a coûté le plus cher et où il ne s'est rien passé. Je vous remercie.

Mme la Maire : Merci Madame Noël. Il y a d'autres prises de parole ? Madame Beltaief, est-ce que vous avez des éléments techniques à apporter à ces élus ?

Mme Beltaief : Alors Madame la Maire, je pense que déjà il faut revoir ce que c'est que la définition d'un débat d'orientations budgétaires, parce que je vois qu'on parle de choux et de carottes – mais bon, ce n'est pas grave. Je vais juste parler sur la ligne sur le budget. Alors sur l'emprunt, en fait il n'a pas été décaissé. Il n'a pas été décaissé donc...

Mme la Maire : Vas-y, Sandès, vas-y.

Mme Beltaief : L'emprunt n'a pas été décaissé de 2,8 millions, c'est pour ça qu'il est à 0 % puisqu'il n'a pas encore été décaissé, donc sur 2023 c'est en cours d'étude puisqu'on a déjà 2,8 millions qu'on pourrait décaisser sur 2023.

Ensuite, pareil, sur les dépenses RH, je ne vais pas rentrer dans le détail mais en tout cas après il n'y avait pas vraiment de question technique. C'étaient juste des avis, voilà, mais il faut peut-être reprendre. C'est très réglementé, le débat d'orientations budgétaires. Il faudrait juste le reprendre pour voir la définition. Oui, on parle de la politique mondiale, on parle aussi de la politique de la France en général, mais bon, voilà. Je vous invite à reprendre la définition du débat d'orientations budgétaires. Voilà. Merci.

Mme la Maire : Merci Madame Beltaief. Alors, on vous a écoutés donc ça serait bien d'essayer de revenir un peu au calme. Un peu de calme s'il vous plaît. Bon, moi j'ai écouté vos questionnements. Je ne vais pas pouvoir répondre à tout parce qu'en fait, à un moment donné c'est plus des prises de position politiques que des questions fondamentales.

Mme la Maire : Non, mais OK. Vous avez exprimé votre position politique, on a exprimé la nôtre. Maintenant je vais vous répondre sur quelques aspects pour vous dire que ce que vous dites ça ne tient pas la route. Ou à un moment donné, soit c'est ce qu'on est en train de faire, mais vous essayez d'expliquer que c'est génial avec vous, mais non, en fait on est en train de le faire. Voilà. Après, vous avez vos positions, nous avons les nôtres. Un mandat, c'est long. On verra le bilan à la fin.

Moi, la première chose que j'ai envie de vous dire Monsieur Faravel par rapport à votre première remarque en disant : « C'est un fourre-tout. », je ne sais plus ce que vous avez dit mais ça revenait à ça : « Il y avait tellement de priorités que finalement on ne savait plus où étaient les priorités. », et puis d'un côté : « Finalement, il n'y en a pas assez. » Il faut savoir : soit il y en a trop, soit il n'y en a pas assez, mais vous ne pouvez pas dire : « Il y a trop de priorités, mais finalement vous ne traitez pas celle-ci, vous ne traitez pas celle-ci, vous ne traitez pas celle-là. » Ou il y en a trop ou pas assez – il faut choisir, Monsieur Faravel. Mais à un moment donné, vous ne pouvez pas faire un long monologue. Et effectivement, quand on n'est pas très attentif à ce qu'on dit entre le début et la fin, on ne se souvient plus de ce qu'on a dit et on a le droit de se contredire.

S'il vous plaît, merci de ne pas m'interrompre. Je vous ai écoutés jusqu'au bout, donc vous écoutez. C'est comme ça, c'est le respect. Et c'est important que ce respect soit mutuel. Je ne vous ai pas interrompus – pour une fois, en plus. Donc je vous ai écoutés silencieusement. Oui, mais il va falloir s'habituer. Donc on peut revenir au sujet s'il vous plaît ?

Donc après, libre à vous d'annoncer toutes sortes de rumeurs. On n'en est pas à la première. « Le Centre Municipal de Santé va fermer. » Ça tombe bien, en fait on va le renforcer, on va même le déplacer pour offrir aux Bezonnais des nouveaux locaux. Donc là, la nouvelle, elle existait depuis quelque temps, elle s'était tue et elle revient maintenant, c'est la cuisine centrale de Bezons, celle qui fabrique les repas, aujourd'hui 2 800 repas pour nos écoles, 80 repas pour la cantine municipale, on ne parle pas des mêmes proportions, donc 2 800 repas servis chaque jour, chaque année on ouvre des classes supplémentaires et donc vous, vous annoncez que la Ville de Bezons va fermer la cuisine centrale. Une énième rumeur.

Intervention hors micro

Mme la Maire : Donc non, j'ai déjà démenti, je l'ai déjà démentie. S'il vous plaît, je finis mon propos. Vous respectez la prise de parole. Donc merci pour le mensonge, mais non. Je confirme : la cuisine centrale de Bezons qui fabrique les repas de tous nos petits Bezonnais et Bezonnaises de la crèche, la maternelle et l'élémentaire, donc ça fait près de 2 800 repas, chaque année ces repas augmentent, elle ne va pas fermer. On a fortement investi l'année dernière. Justement, quand vous dites : « C'est étonnant, où part l'argent, les 22 millions d'euros annoncés ? Un niveau record d'investissement sur la ville. » Eh ben justement, dans la cuisine centrale : on a fortement investi dans du matériel qui était très vieillissant, et donc non.

Par contre, elle est comme le Centre Municipal de Santé, c'est-à-dire quand vous vous baladez, des fois vous dites : « Waouh, ce n'est pas un équipement très fort. » Donc il y a de fortes chances qu'à l'avenir on travaille à la création d'une nouvelle cuisine centrale. Ce n'est pas prévu pour ce mandat-là mais il faut anticiper. Si on est un peu prévoyants et bons gestionnaires, on ne fait pas comme sous le précédent mandat où on n'a pas anticipé les classes et les écoles, là on anticipe les équipements publics et donc on va anticiper sur la création d'une cuisine centrale.

On l'anticipe tellement qu'on essaye aussi à un moment donné d'être pas trop cons quand même, surtout sur des équipements qui coûtent cher. Et dernièrement, puisque l'agglomération a lancé un projet de mutualisation sur la création d'une cuisine centrale, la question a été posée lors d'un Bureau des maires et il y a des voisins comme Houilles, Sartrouville, qui ont la même ambition que nous de maintenir et d'avoir une cuisine centrale, on s'est posé la question s'il n'était pas pertinent pour les années à venir – c'est encore en question, il n'y a aucune décision qui a été prise – de dire peut-être qu'à un moment donné puisqu'on est voisins frontaliers, on pourrait envisager la création d'une cuisine centrale commune dans laquelle nos services publics seraient maintenus, les emplois existants

seraient maintenus. Comme ça, j'arrête tout de suite la possible autre rumeur ou polémique de dire :
« Ah oui, en fait elle va fusionner avec Sartrouville et Houilles donc elle va vous supprimer vos postes. » Non, je vous rassure.

Notre objectif, c'est quand même maintenir nos emplois avec des exigences de maintien de repas de qualité, de travailler sur le circuit court, de développer les produits bio, etc., de développer l'alternative végétarienne, etc. C'est un projet à l'étude aujourd'hui, aucune décision n'est prise. Mais vous voyez, on n'est pas dans la suppression de la cuisine centrale tout comme on n'était pas dans la suppression du Centre Municipal de Santé. Donc cessez d'annoncer des rumeurs comme ça, juste pour alimenter votre fonds de commerce politique qui ne sert à rien.

Même chose : vous avez annoncé la fermeture du TPE. Eh bien non, en fait on ne ferme pas le TPE. C'est juste qu'on a vu qu'il y avait uniquement 25 % des Bezonnais qui y allaient et on s'est dit : « Il y a peut-être un problème sur la programmation, on aimerait bien qu'il y ait plus de Bezonnais qui y aillent, donc on aimerait bien qu'il y ait une programmation plus variée. », et donc d'avoir des spectacles variés, différents, d'avoir des spectacles de théâtre, de musique classique, de jazz, de stand-up, de comédie, etc. Donc voilà, ce n'est pas le cas. Cessez de mentir aux Bezonnais. J'avance.

Sur la police municipale, je le redis et je le répète, il y a aujourd'hui 13 policiers, 13 policiers. Et contrairement à ce que certains s'amusent à dire, ce ne sont pas 13 ASVP. Il y a 13 policiers plus 10 ASVP. Donc du coup on a une force globale à 23 personnes plus une ou deux personnes, une sûre, peut-être deux sur le CSU, je ne me souviens plus. Deux personnes au Centre de Supervision Urbaine qui surveillent nos caméras, nos écrans, etc. Donc 13 policiers, deux personnes au Centre de Supervision Urbaine derrière les écrans de caméra, plus 10 ASVP. Donc ce n'est pas ce que dit le Parti communiste Jacky-Leser. Ce ne sont pas des ASVP qu'on essaie de déguiser en policiers municipaux. C'est faux.

Nous avons lancé des recrutements supplémentaires, Monsieur Roullier, justement avec un objectif de passer au samedi et dimanche. Je vous rappelle qu'en début de mandature, la police municipale faisait des horaires 9 heures – 17 heures du lundi au vendredi. Aujourd'hui, ils démarrent à 6 heures du matin, ils finissent à 22 heures, avec de temps en temps des nocturnes où ils vont jusqu'à 1 heure et 2 heures du matin. Et notre objectif pour 2023 si on y arrive, parce qu'il y a de vraies difficultés de recrutement de policiers municipaux puisqu'il n'y a pas suffisamment de policiers par rapport au nombre de mairies qui recrutent, et donc notre objectif si on y arrive, c'est de recruter et de passer peut-être au samedi et ensuite au dimanche.

Sur le nombre de caméras, nous avons un objectif de fin de mandat de 100 caméras, de 100 points de caméras. Ce ne sont pas des caméras puisque sur chaque point il peut y avoir plusieurs caméras. C'est pour ça que ce n'est pas pertinent de parler en caméras. Donc on a un objectif d'une centaine de points de caméras. J'imagine que vous avez vu fleurir un certain nombre de caméras sur la ville dans différents quartiers, ce qui n'existait pas en début de mandat ou sous la précédente mandature puisque je vous rappelle que les vidéoprotections étaient existantes de la gare du tram jusqu'à la place de la Grâce-de-Dieu à côté de la mairie, et en plus elles ne fonctionnaient pas toujours très bien.

Donc nous allons les renouveler et nous avons étendu sur l'ensemble des quartiers, prioritairement dans les endroits que nous avons jugés sensibles, c'est-à-dire les écoles, donc aujourd'hui devant chaque groupe scolaire de Bezons il y a des caméras de vidéoprotection, des points de caméras. D'ici fin 2023 on espère être à la moitié de notre objectif. On verra, en fonction des subventions du FIPD, si on peut aller au-delà.

Il y a un objectif bien sûr concret, c'est si on lance une étude sur l'agrandissement d'un CSU et d'un poste de police, forcément aujourd'hui nous avons un Centre de Supervision Urbaine très petit donc si on augmente les caméras, il faut avoir plus de lieux pour avoir à un moment donné la possibilité de faire ce travail de surveillance. Et si on veut augmenter nos forces de policiers municipaux et d'ASVP, eh bien forcément il faut plus de lieux pour les accueillir, or les locaux actuels ce sont des tout petits locaux et donc ça ne nous permet pas d'avoir des bonnes conditions de travail pour nos agents. Donc

voilà, d'où le lancement de cette étude-là.

Après, sur la polémique sur le CLSPDR, qu'on soit un peu sérieux. Nous avons monté tout une force de tranquillité publique qui n'existait pas sous la précédente mandature. N'allez pas croire qu'en fait il n'y avait pas de réunion qui se faisait. Il y a quasiment une réunion par semaine avec les forces de l'ordre, la préfecture, les tenants et les aboutissants de cette question-là. Aujourd'hui elle va être juste formalisée parce que le nouveau préfet a voulu qu'elle soit davantage formalisée et il souhaite la présider, et donc avec le nouveau préfet et le nouveau procureur de la République, et nous avons souhaité renforcer...

Merci de ne pas m'interrompre. Nous avons souhaité renforcer notre équipe avec le recrutement d'un chargé de ce CLSPDR, ce qui n'existait pas sous la précédente mandature, pour mener un travail beaucoup plus approfondi et sérieux, sous le contrôle de la direction de la tranquillité publique. Mais soyons un peu raisonnables, cessez de caricaturer notre travail. Ce n'est pas le reflet de la réalité des choses puisque nous avons renforcé les moyens.

Après, Monsieur Faravel, on se rejoint sur un point : il faut réclamer davantage de moyens à l'État. Parce que quand l'État ne nous augmente pas voire ne remplace pas tout de suite nos policiers nationaux qui partent en mutation en province, ça c'est une vraie difficulté qui impacte notre territoire. Je n'ai cessé depuis ce début de mandat de les réclamer. Pas plus tard que la semaine dernière, nous avons réalisé une réunion avec le cabinet du ministre de l'Intérieur pour leur faire part de nos revendications et de nos demandes. Je vous renvoie sur les courriers que j'ai envoyés l'année dernière au ministre de l'Intérieur et le courrier que j'ai donné en main propre au président de la République quand il est venu au pont de Bezons.

Donc nous, ce travail politique, on le fait. Après, on peut rester dans le militantisme ou on peut agir. Nous, nous sommes en responsabilité, donc on agit. Vous, vous êtes dans l'opposition, vous faites de la comédie pour essayer de faire votre beurre politique. Mais laissez-moi m'exprimer s'il vous plaît, je vous ai écoutés jusqu'au bout. Ce que vous avez dit ne m'a pas plu et pourtant je n'ai rien dit, je vous réponds maintenant, c'est mon tour. Acceptez le jeu de la prise de parole.

Alors, sur le nombre de classes, soyons un peu sérieux. Franchement je m'adresse aux Bezonnais. Heureusement que c'est nous qui sommes en responsabilité, ce n'est pas eux. Parce que chaque année nous avons le même sketch sur le nombre d'entrées scolaires et chaque année les chiffres d'ouvertures de classes de chaque rentrée nous confortent dans nos prévisions, et vous dites que vous avez eu tort. Chaque année vous dites qu'il y a moins de classes qui vont ouvrir. Heureusement, si vous aviez été en responsabilité... Vous aviez anticipé un nombre très faible de classes, c'est-à-dire qu'il y aurait chaque rentrée des problématiques de rentrée scolaire puisque vous n'auriez pas anticipé le bon nombre de rentrées scolaires.

Donc je vous rappelle : en septembre 2021, c'est 12 classes qui ont été ouvertes. Voilà. Ce n'est pas les chiffres que vous avez donnés. Je ne sais pas combien : quatre, cinq, six, c'est tellement ridicule ! L'année dernière vous aviez donné un chiffre de trois ou quatre, on était à sept, pas loin de huit. Heureusement que nous avons prévu le bon nombre de rentrées scolaires.

Donc je vous rappelle que c'est entre septembre 2021 et septembre 2022, en l'espace de 12 mois, d'une rentrée à une autre c'est 19 nouvelles classes sur la ville de Bezons. 19 nouvelles classes, c'est quasiment un groupe scolaire ou 1,5 groupe scolaire parce que je vous rappelle que l'école d'Angela-Davis, elle fait officiellement 16 classes. Aujourd'hui elle accueille beaucoup plus que ça de classes, du fait de cette pression démographique scolaire – mais ça veut dire qu'il aurait fallu un groupe scolaire comme Angela-Davis, et un demi-groupe scolaire, pour ouvrir et assurer l'ouverture de septembre 2021 et septembre 2022.

C'est des questions qui n'avaient pas été anticipées. C'est des questions que dès 2017 Monsieur Cuvillier et moi-même avons dénoncées, alerté l'ancien maire et l'ancienne majorité. Nous n'avons pas été écoutés. Aujourd'hui on gère les pots cassés et on le gère tant bien que mal, en attendant la

création d'un nouveau groupe scolaire. Ça tombe bien, nous avons une démonstration qui suit, qui porte sur la création d'un groupe scolaire de 14 classes avec un centre de loisirs maternel et un centre de loisirs élémentaire, ce qui porte à 16 locaux et pas 14 locaux. Donc voilà.

Donc à un moment donné c'est les faits, rien que les faits, Monsieur Faravel. Vous pouvez raconter ce que vous voulez, en fait chaque fois vous nous faites la démonstration que si vous aviez été à notre place ça aurait été catastrophique pour les Bezonnais et les chiffres... Oui, mais les chiffres de l'Éducation nationale du mois de février ce ne sont jamais les chiffres de la rentrée de septembre, et donc c'est là la réalité. Donc cessez de vous conforter dans votre bêtise quand vous pouvez dire qu'il y a trois classes alors qu'il y en a sept par la suite. C'est plus que le double. Donc un peu de responsabilité, Monsieur Faravel. Voilà.

Après, vous nous expliquez qu'on aurait dû emprunter parce que c'est là où les taux étaient plus faibles et qu'on aurait fait des erreurs de gestion. Écoutez, moi je regrette que vous n'ayez pas consulté à nouveau ces super DGS amis que vous avez dans les grandes villes, parce qu'ils vous auraient dit que les taux en ce moment sont en train d'exploser depuis un an. Et donc non, ce ne sont pas des taux, mais vos grands amis DGS auraient dû aussi vous dire, vous aider à lire ce tableau où vous avez compris que c'était un taux à zéro euro alors que c'était un crédit qui n'était pas décaissé. Donc vous nous avez fait tout un speech pour nous expliquer qu'on a eu tort, sauf qu'en fait vous avez mal lu le tableau. Très bien. On a compris. On vous a fait, nous, l'explication sans être donneurs de leçons.

Après, le nombre de postes pourvus... on se le demande. Sur les postes pourvus, je remercie Monsieur le Préfet et le Sous-Préfet qui nous ont félicités dernièrement parce qu'ils ont un regard sur l'ensemble du département. Nous faisons aujourd'hui partie des Villes qui ont constitué une force de frappe administrative puisque l'ensemble, 100 % de nos postes sont quasiment pourvus, excepté les nouvelles créations de postes. Donc non, il n'y a plus de poste vacant et donc du coup ce ne sont pas des économies RH où on ferait de la cavalerie budgétaire comme vous disiez. Non, c'est faux puisque nous sommes aujourd'hui à 100 % de postes pourvus, sauf sur les postes à créer à l'avenir qui sont des besoins futurs, mais qui sont des besoins futurs parce que nous souhaitons développer des politiques municipales supplémentaires. Donc non, il n'y a pas de course sur les questions budgétaires, etc.

Par contre, vous avez posé une bonne question mais moi je vous invite à la poser à l'ancien maire sur la cavalerie budgétaire. Parce que nous, quand on est arrivés en responsabilité, moi on m'a dit : « Tiens, il y a deux projets qui sont engagés : l'école de musique... », mais à aucun moment, aucun paiement qui ne devait être engagé sous le précédent mandat n'avait été fait puisqu'on a dit : « C'est 4 millions à financer sur ce mandat en une seule année. » C'est juste de l'irresponsabilité de gestion budgétaire, puisque dans chaque projet il devrait y avoir un plan pluriannuel d'investissement et on devrait décaisser l'argent et engager l'argent au fur et à mesure de la construction et de l'avancée du projet.

Or, ça n'a pas été fait ni sur le gymnase Coubertin qui a coûté 8 millions d'euros – c'est ça ? Plus de 8 millions d'euros –, ni sur l'école de musique puisqu'elle a coûté 4 millions. Donc on s'est retrouvés en début de mandat avec deux factures qui auraient dû être décaissées sous le précédent mandat ou quasiment à 80 % décaissées sous le précédent mandat puisqu'il y a eu des retards de travaux et donc ça a été décalé dans le temps, mais à un moment donné on ne peut pas payer 100 % de la facture, 9 millions sur le gymnase, 4 millions sur l'école de musique, sur l'ensemble de ce mandat, ou dans ce cas-là, assumez qu'ils deviennent nos projets puisque nous les avons pilotés. Mais vous ne pouvez pas jouer sur les deux tableaux.

Par contre, assumez ou demandez des explications, revendiquez des explications justement à ceux qui ont caché tout ça sous un tapis. Donc merci pour le cadeau de plusieurs millions d'euros que nous prenons en charge.

Alors, sur la fiscalité, moi je vous trouve très généreux avec l'argent des autres. C'est bien ! Oui. En fait ce n'est pas votre argent, finalement. Il faut toujours demander plus ou baisser. Il faut savoir.

Monsieur Roullier, il dit que ce serait bien de baisser, mais en fait il y a une inflation, une augmentation des prix. À un moment donné, il faut savoir. À sommes constantes ou à volume constant ou qui n'évoluent pas beaucoup ou marginalement ou très faiblement, moi je ne sais pas en plus où je vais chercher l'argent pour baisser et redonner aux Bezonnais. Moi je ne sais pas faire. Si vous avez une solution, franchement je suis preneuse. Là pour le coup, je veux bien faire de la cogestion avec vous, mais à un moment donné je ne sais pas faire. Quand vous avez une augmentation du point d'indice, l'augmentation du SMIC, l'augmentation des fluides et de l'électricité, et à un moment donné vous me dites : « Non, ce serait bien à un moment donné de rendre un peu d'argent aux Bezonnais. », soyons un peu sérieux – sauf si c'est de la démagogie et du discours politique.

Par contre, on peut se féliciter que malgré ces hausses, là où l'ensemble des Villes aujourd'hui en France augmentent leur taxe foncière sur la part municipale, nous aujourd'hui on fait tout pour ne pas l'augmenter, et elle n'augmentera pas cette année. Voilà.

Par contre, pour les autres, il faut toujours donner plus. Monsieur Faravel, Madame Noël, etc., il faut donner plus, mais les amis, il faut avoir de l'argent. Assumez, dites-nous avec quoi vous voulez financer cette politique municipale parce que derrière, ça reste quand même l'argent des Bezonnais – et pas tous les Bezonnais, puisqu'aujourd'hui une majorité de Bezonnais sont exonérés de la taxe d'habitation. Donc en fait, ça concerne 60 % des Bezonnais. Dites-le, assumez-le, mais ne mentez pas aux Bezonnais. Dites que vous voulez taxer les propriétaires sur Bezons pour financer une pseudo-politique municipale qui finalement ne tiendra pas la route. Donc voilà.

J'ai répondu sur un certain nombre de choses. Bon, Monsieur Roullier je vous inviterai à une réunion sur la sécurité. Oui, nous avons des cambriolages. Je voulais juste vous faire la remarque : Adam Smith a parlé de la « main invisible », pas de la « main visible ».

Je m'arrête là, merci, bonne soirée. On passe au vote. Si, il faut voter, il faut voter sur le fait de prendre acte. Donc, qui prend acte, qui vote qu'on a pris acte du débat ? Oui, il faut voter sur la prise d'acte. Merci. Merci, merci. C'était très intéressant. Il y a des votes contre ? D'accord, non.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des votes exprimés

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉBATTU ET EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

PREND ACTE, par l'intermédiaire d'un vote, de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2023 et de l'existence du Rapport d'Orientation Budgétaire associé, ci-annexé.

DEMANDE à Madame la Maire de préparer le budget primitif de l'année 2023 sur la base des orientations ainsi définies.

DIT que le Rapport d'Orientation Budgétaire pour l'année 2023 sera transmis dans un délai de quinze (15) jours à compter de son examen au président de la Communauté d'Agglomération Saint-Germain Boucles de Seine (CASGBS).

INDIQUE que le Rapport d'Orientation Budgétaire pour l'année 2023 fera l'objet d'une publication dans le respect du régime juridique applicable, et notamment sur le site internet de la Ville.

PRÉCISE que le Rapport d'Orientation Budgétaire pour l'année 2023 sera mis à la disposition du public à l'hôtel de ville, dans les quinze (15) jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire, et que le public sera avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen.

Dossier n° 5 - Fixation, à l'euro symbolique, de la redevance d'occupation d'une concession funéraire

Mme la Maire : Alors, dossier 6, je sens la polémique arriver. Dommage que Monsieur Gibert n'était pas là. Non ? Dossier 5. C'est moi, ça. Bon, dossier 5 c'est un dossier simple, j'espère qu'on aura l'unanimité. Fixation à l'euro symbolique de la redevance d'occupation d'une concession funéraire.

Vous vous souvenez malheureusement du drame qui a eu lieu au mois de décembre avec l'octogénaire qui a été assassiné dans sa résidence. La collectivité a souhaité accompagner la famille sur le plan financier. Elle ne peut pas le faire comme elle le souhaite. Donc cette aide que je vous propose, c'est notamment faire en sorte que la concession au cimetière leur soit accordée à un euro symbolique. Voilà. On pourra vous donner ce que ça représente en plusieurs milliers d'euros, le montant d'aide si vous le souhaitez. Mais voilà, ça représente justement une grosse somme d'argent et c'est une famille modeste que la collectivité se doit d'aider. Et je vous propose à ce titre de voter donc une concession à un euro symbolique.

Est-ce qu'il y a des oppositions à cette délibération ? Non ? On passe au vote. Qui est pour ? Vote à l'unanimité, je vous remercie.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des votes exprimés

FIXE à un euro symbolique, le montant de la redevance due au titre de l'occupation de la concession funéraire n° 625A - - C6.

CHARGE Madame la Maire de l'exécution de la présente délibération.

Dossier n° 6 - Signature d'un protocole transactionnel entre la commune de Bezons et la société Agencement Général du Bâtiment (AGB) dans le cadre de l'exécution du marché public numéro PA18/01 relatif aux travaux de construction de l'espace sportif du Val

Mme la Maire : Donc, dossier 6, ce que je disais, donc dossier 6, signature d'un protocole transactionnel entre la commune de Bezons et la société Agencement Générale du Bâtiment dans le cadre de l'exécution d'un marché public sur les travaux de construction de l'espace sportif du Val. Madame Beltaief.

Mme Beltaief : Merci Madame la Maire. Alors, la commune de Bezons a lancé une procédure adaptée en vue de l'attribution de marchés publics de travaux destinés à la construction de l'espace sportif du Val. La durée initiale et prévisionnelle du marché était de 15 mois à compter de la date de notification du marché au titulaire, et en raison de la crise sanitaire, de divers retards et autres problématiques de chantier, le chantier a été prolongé de 16 mois supplémentaires.

Le 15 janvier 2021, la société AGB a adressé à la Ville un mémoire en réclamation et la commune n'a pas donné suite aux demandes de la société AGB, estimant que le complément de prix était contestable et non totalement justifié. En date du 11 janvier 2022, la société AGB a formé un référé provision et un recours de plein contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise. Le tribunal administratif a proposé à la société AGB et à la commune d'entamer une médiation. Afin de régler le litige de plein contentieux qui les oppose, les parties ont manifesté leur volonté réciproque de régler leur différend de manière amiable.

Il est ainsi prévu par le protocole ci-joint que la société AGB s'engage notamment à se désister d'instance et d'action des procédures en référé, provision et de plein contentieux, et de ne pas revenir sur ce désistement ; de ne pas solliciter une indemnisation différente, complémentaire ou autre que celle prévue. En contrepartie, la commune de Bezons versera à la société AGB une indemnité d'un montant total, global et forfaitaire de 140 000 euros TTC, sur la base de l'ensemble de ces éléments

d'information et afin de mettre un terme au litige qui oppose la commune et la société AEB. Je vous remercie.

Mme la Maire : Merci. Je vais prendre les questions, les remarques. Madame Noël.

Mme Noël : La dernière fois, c'était Pierre-de-Coubertin à hauteur de 760 000 euros. Aujourd'hui, c'est 140 000 euros. On est en train de frôler les 1 million d'euros pour des questions encore simplement peut-être de maladresse administrative, je ne sais pas.

Vous pouvez expliquer un peu plus clairement ? La dernière fois, on avait bien compris : 760 000 euros pour Pierre-de-Coubertin parce qu'on n'avait pas répondu correctement en temps et en heure à des demandes faites par les entreprises qui étaient sur le chantier. Là, je vois que c'est à peu près similaire, sauf si je me trompe. Donc vous vous rendez compte ? On nous accuse de vouloir utiliser à mauvais escient l'argent des Bezonnais et là, on arrive à 1 million d'euros en deux Conseils municipaux. Donc je vous attends.

Mme la Maire : D'autres questions ? Martin. On se connaît depuis tellement longtemps, Martin et moi !

M. Lolo : Ma question est celle-ci : j'aimerais savoir s'il y a d'autres accords transactionnels en préparation pour les prochains Conseils municipaux.

Mme la Maire : Non, pas à ma connaissance. C'est les deux seuls parce qu'on était sur des projets mal ficelés dès le départ.

D'autres questions ? Non ? Je vais réexpliquer. C'est surtout des dysfonctionnements liés au COVID, donc voilà. C'est pour ça que je disais : « Monsieur Gibert, je regrette qu'il ne soit pas là. » Sa tribune dans le *Bezons infos* est totalement mensongère puisqu'il ne s'agit pas de désordres ou de désorganisations ou je ne sais quoi, ou en tout cas sauf ceux issus à un moment donné de retards de chantier liés au COVID.

Et puis je crois que sur Coubertin la fois dernière, il y avait des taux qui n'étaient pas fixés dans le marché initial et qu'à un moment donné, il fallait régulariser des choses dans le marché.

Dans celui-ci, effectivement il y a eu des interruptions de chantier pendant le COVID. Ils ont voulu nous facturer, à la fois légitimement et de façon illégitime – il y avait deux situations – des aspects de ces retards sur le chantier, de ce qu'ils ont mobilisé ou pas mobilisé pendant le chantier, nous ont envoyé la facture. Nous, on estimait qu'on ne leur devait plus que 20 000 euros sur le restant du marché. Ils ont considéré qu'on leur devait plus du fait de la mobilisation du chantier pendant le COVID, et c'est vrai que ça a été une finalisation d'un chantier très compliqué puisqu'il y avait pas mal de difficultés.

Je vous donne un exemple (et j'en parle facilement puisque ce n'était pas fait sous ma responsabilité) aujourd'hui : Gilbert-Trouvé, pendant très longtemps il y avait de l'eau qui s'infiltrait puisque les mesures de cuvelage n'avaient pas été réalisées. Elles avaient été supprimées après avoir été demandées au constructeur, à l'époque. Sous la précédente mandature il y a un certain nombre de décisions – il y a eu des allers-retours – qui ont été prises, suivies des arrêts de chantier. Donc à un moment donné, ils ont estimé qu'ils devaient facturer des choses.

Donc nous, on ne leur a pas répondu sur leur demande. Ils ont voulu du coup demander le fameux intérêt moratoire d'un taux de 8 %. On leur a dit qu'il n'en était pas question puisque nous étions en total désaccord sur le montant qu'ils réclamaient. Et par la suite, ils ont saisi le tribunal administratif, et le tribunal administratif a demandé donc une médiation.

Je vous rappelle qu'ils demandaient donc la somme totale de 285 000 euros. Nous étions en total désaccord. On veut bien prendre ce qui relève du cadre légal, notamment ce qu'avait prévu la loi sur

les retards de chantier pendant le COVID, et donc finalement la médiation a abouti à 115 000 euros, et on a refusé de payer ce qui nous a paru indécent, notamment les taux d'intérêt moratoires, etc. Voilà, donc non, on est plutôt sur une finalisation de fin de chantier sur la fin du mandat qui est impactée fortement par la crise du COVID et ce que la désorganisation du COVID a entraîné sur les chantiers.

C'était la même chose sur Coubertin, mais sur Coubertin il y avait une dimension supplémentaire qui était liée au fait qu'il y avait des taux qui n'étaient pas prévus initialement au marché, et qu'il fallait les intégrer, et qu'il y avait des incidences sur les prix. Voilà.

Mais bon, comme vous n'avez pas hésité à instrumentaliser de façon totalement mensongère le précédent dossier, je n'ai aucun doute que vous le fassiez pour le prochain. Faites comme vous avez envie de le faire. Vous savez très bien que vous êtes dans le mensonge et nous, on ne fait qu'hériter de dossiers qui sont mal gérés, mal ficelés, ou de marchés mal gérés et mal ficelés depuis le début.

Et, oui, on devrait plutôt s'indigner qu'on livre un gymnase sans cuvelage et qui se retrouve systématiquement inondé et qui nous a demandé un certain nombre de travaux importants depuis sa livraison. Voili voilà.

Je vous propose qu'on passe au vote. Qui s'abstient ? Qui s'abstient ? Madame Prio, Monsieur Faravel, Madame Noël. Qui vote contre ? Une personne. Qui vote pour ? Monsieur Krstic, je ne sais pas ce que vous faites. Pardon ? On n'a pas entendu. Alors levez la main quand je vous dis : « Qui ne prend pas part au vote ? » Qu'est-ce que vous faites ? Qui ne prend pas part au vote ? Donc Monsieur Lolo et Monsieur Krstic. Merci à vous deux. Qui vote pour, pardon ? C'est le plus important. Dossier 7. Vote à la majorité, et je passe au dossier 7.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des votes exprimés

Nombre d'abstentions : 3

Mme PRIO, M. FARAVEL, Mme NOEL

Ne participent pas au vote : 3

M. KRSTIC, M. GIBERT, M. LOLO

APPROUVE les termes du protocole transactionnel annexé à la présente délibération.

AUTORISE Madame la Maire à procéder à la signature de ce protocole ainsi que l'ensemble des actes et avenants y afférents.

Dossier n° 7 - Prescription de la révision du Plan Local d'Urbanisme et détermination des modalités de la concertation

Mme la Maire : Dossier 7, prescription de la révision du Plan Local d'Urbanisme et détermination des modalités de concertation. Écoutez, le PLU avait comme document de prospective stratégique un Projet d'Aménagement et de Développement Durable qui datait de 2011. Il a fait l'objet d'une révision en 2015 et en 2017. Ces outils de planification urbaine sont donc très anciens et ont été posés sur une vision de la ville ne correspondant plus à son développement actuel ni aux orientations attendues par la municipalité.

Il est donc nécessaire de procéder à une révision générale afin de disposer d'un document d'urbanisme de portée stratégique et réglementaire qui traduira le projet de territoire souhaité par la municipalité. Cette procédure permettra également d'intégrer l'ensemble des nouvelles dispositions législatives et réglementaires intervenues depuis la dernière révision.

Les objectifs poursuivis par cette révision d'ensemble portent notamment sur les points suivants, et ce

sont des points qui me semblent importants, donc je vais vous en donner certains.

« Réaliser un diagnostic territorial actualisé pour mieux identifier les atouts, les sensibilités et les enjeux du territoire communal.

Planifier un développement urbain équilibré permettant de répondre aux différents besoins, tant quantitatifs que qualitatifs, en matière d'équipements et de services publics.

En matière de forme urbaine, adapter les dispositions réglementaires pour une meilleure intégration et cohérence avec le bâti existant.

Préserver le tissu pavillonnaire et travailler sur une identité pavillonnaire bezonnaise.

Répondre aux besoins de la population en matière de logement et d'habitat en développant une offre de logements diversifiés en termes de typologie, de statut d'occupation et d'accessibilité financière pour favoriser le parcours résidentiel afin que la ville soit attractive pour tous les types de ménages.

Prendre en compte les enjeux environnementaux de la biodiversité et des objectifs du développement durable dans la planification du territoire pour mieux prendre en compte les enjeux du changement climatique et de la perméabilisation des sols.

Promouvoir le développement de performances énergétiques du bâti pour limiter leur impact carbone.

Créer des espaces publics de qualité et des îlots de verdure.

Améliorer les conditions de déplacement et sécuriser les circulations à l'échelle de la ville.

Définir une politique en matière de stationnement.

Assurer les conditions d'un développement économique dynamique et équilibré du tissu industriel et artisanal local et en soutenant et en dynamisant le commerce de proximité.

Réinterroger les outils réglementaires, notamment sur les emplacements réservés, les protections particulières. »

Cette première délibération prescrivant la révision du PLU sera suivie après la réalisation d'études et d'un diagnostic territorial d'une seconde délibération sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable, le fameux PADD. Après la réalisation de la phase de concertation avec la population et l'élaboration des pièces de PLU, une nouvelle délibération portera sur le bilan de la concertation et arrêtera le projet de PLU. Après organisation d'une enquête publique sur le projet du PLU, il sera ensuite définitivement approuvé par une dernière délibération. Et donc voilà, le Conseil municipal est appelé à approuver justement l'ensemble de cette délibération et de son contenu.

Est-ce qu'il y a des questions ? Je démarre comme tout à l'heure, Monsieur Faravel et après Monsieur Roullier, Madame Noël et je ne sais pas qui.

M. Faravel : Alors, merci Madame Menhaouara de nous avoir lu la note qu'on a dans le dossier municipal. On n'avait peut-être pas réussi à le lire nous-mêmes.

Mettre en marche une procédure de révision du PLU qui va prendre deux ans à deux ans et demi de procédure avant aboutissement concret, comme nous l'a annoncé le Directeur Général des Services en

Commission, après près de trois ans de mandat, puisqu'on arrive aux trois ans de mandat, donc, grosso modo, ça veut dire que le PLU, la révision du PLU, pardon, excusez-moi, qui était la priorité des priorités dans votre campagne électorale – y compris en chargeant de choses qui étaient relativement fausses le précédent Plan Local d'Urbanisme, on en a eu des tonnes sur ce sujet-là –, mais en tout cas la révision du Plan Local d'Urbanisme qui était la priorité des priorités de votre campagne des élections municipales, de votre programme, le PLU sera donc révisé avec une mise en application au bout de cinq ans à cinq ans et demi de mandat.

Vous aurez donc pris 90 % de vos décisions d'urbanisme lors de ce mandat dans le cadre d'un PLU que vous aviez dénoncé après avoir voté pour. Donc de deux choses l'une : soit le PLU actuel, il convient en réalité à l'essentiel de ce qu'il y a besoin de faire – on pense qu'on peut le faire évoluer, ça ce n'est pas le sujet. Soit vous trouvez aujourd'hui qu'il vous arrange bien et vous faites encore de l'affichage en annonçant le PLU pendant près de trois ans et en engageant tardivement une procédure forcément longue, on le savait depuis le départ. Il y a de quoi être un peu effaré par tant de contorsions et de mise en scène.

Le début de la procédure marque en théorie le début des réflexions et le mandatement d'un cabinet de conseil, pas la fin. Le cabinet d'étude qui accompagnera la commune a déjà été choisi en Commission d'appel d'offres. Le cahier des charges aurait dû selon nous faire l'objet d'échanges en Commission municipale. Cela aurait démontré la volonté de concertation puisque tout le monde veut cette révision du Plan Local d'Urbanisme. Non : vous avez tout seuls rédigé dans votre coin ce cahier des charges, et ne dites pas qu'un cahier des charges n'est que technique, car on y indique toujours, de manière plus ou moins directe, des objectifs de politique urbaine.

Vous auriez pu joindre à ce dossier la présentation du cabinet d'étude qui a été choisi. Non, on ne l'a pas. Vous auriez pu y joindre le cahier des charges qui a conduit à sa sélection. Non, on ne l'a pas non plus. Et franchement, quatre réunions publiques et des ateliers participatifs que vous remplirez avec vos amis, ça montre bien le peu de concertation réelle que vous mènerez. Pendant ce temps-là vous allez signer des permis de construire tel que ça vous arrange comme dans le dossier Albert-1^{er} ou dans les permis de sursis à statuer ou les prises en considération de projets d'aménagement. En réalité, la concertation que vous proposez est minimale. Vous avez bâti en parallèle les outils pour décider seuls de ce que vous voulez dans le dos des habitants et des élus.

Malgré notre souhait de voir mis à jour le Plan Local d'Urbanisme, nous ne pouvons cautionner un tel dévoiement. Nous refuserons de prendre part au vote.

Mme la Maire : Merci. Par-là, il y avait Monsieur Roullier ? Allez-y.

M. Roullier : Je vous remercie. Alors, un certain nombre de choses. Nous on souhaite voter pour, parce qu'on avait réclamé cette révision depuis un certain temps, donc voilà, évidemment on va valider ça. Maintenant, un certain nombre d'interrogations.

Je dois dire que je me suis posé exactement la même question. Pourquoi ce délai de trois ans ? J'en suis arrivé à la même conclusion. Je me suis dit : « Mais finalement, est-ce que l'actuel PLU ne vous a pas convenu ? » En plus, il était un peu pratique parce qu'on pouvait dire chaque fois qu'il y avait un truc : « C'est les autres qui l'ont fait et nous, on n'y est pour rien. » Vraiment, sincèrement je me suis posé la question si finalement ce PLU ne vous arrangeait pas.

Mme la Maire : Je vais vous répondre.

M. Roullier : Alors effectivement, on vous connaît sur la question de la présentation des choses qui sont toujours faites pour vous arranger. Comme tout à l'heure, je n'ai pas eu la réponse sur le Cœur de Ville. Vous avez prétendu que j'avais écorché la citation...

Mme la Maire : Restez sur la délibération, Monsieur Roullier.

M. Roullier : Non, mais je n'ai pas eu ma réponse sur le nombre de caméorages non plus. Donc on votera pour, mais avec quand même des points de vigilance. La préservation du tissu pavillonnaire, oui, c'est une bonne chose.

Alors, travailler sur une identité pavillonnaire bezonnaise, attention, attention ! Pour plusieurs raisons. C'est déjà qu'il y a une identité, j'ai envie de dire, de banlieue qui est une succession de couches, de modes. C'est comme ça dans toutes les villes de banlieue d'Île-de-France. Donc il n'y a pas d'identité à proprement parler des pavillons puisqu'ils se sont construits à des périodes différentes. Donc est-ce qu'on ne va pas créer une identité un petit peu formelle qui n'existe pas ? Elle a son charme aussi, cette espèce de patchwork, de chose pas géométrique. Ce n'est pas les États-Unis. Il n'y a pas une grande route avec des parcelles égales. Il y a des choses un peu tarabiscotées. Après, il y a des architectes qui interviennent et c'est très bien comme ça. Donc c'est un point de vigilance. Est-ce qu'on ne va pas créer une identité pavillonnaire bezonnaise ?

Et d'autant plus que pour créer une identité pavillonnaire bezonnaise, derrière, c'est des normes, et donc derrière il y a assez de normes dans l'urbanisme pour les propriétaires. Bon, vous savez que c'est quelque chose qui revient très fréquemment, je pense que tout le Conseil municipal le sait. Les Bezonnais se disent : « Mais finalement, on construit des trucs énormes, ils ont toutes les autorisations et nous dès qu'on veut faire quelque chose ce n'est pas possible. » Est-ce qu'il y aura quand même un peu de souplesse par rapport à ça ? Quand on va dire « identité », on va rajouter des aspects formels, il y en a déjà. Ils ne sont pas toujours appliqués. Voilà, c'est une question qu'il faudrait creuser. Il faudra être très très vigilants sur cette question-là, d'autant plus que les éléments d'identité architecturale dans les PLU, c'est vrai, ça existe.

Par exemple, vous savez que des régions ils construisent en bois, d'autres c'est en roche granitique, d'autres c'est du calcaire. Donc ils demandent ce matériau de construction – mais nous, on n'a pas ça. Donc on vous demande d'être très vigilants sur la question.

On aurait attendu que dans les objectifs aussi, l'idée est quand même d'être un peu dans une rupture par rapport au précédent PLU. On ne voit pas trop ça. Alors c'est vrai que pour les élections de 2020, ç'a été au cœur des enjeux, des votes des gens. Les gens, ils ont voté pour un vrai changement d'urbanisme et on ne voit pas ça apparaître. On ne voit pas ça apparaître non plus mais on devrait être un peu les seuls à défendre ça – mais quand même – : une limitation sur le pourcentage de logements sociaux. Alors, je sais qu'on est ultra minoritaires sur le sujet ici, mais moins dans la population.

Et c'est des problèmes qu'on retrouve en permanence, notamment sur la question d'avoir une population qui a un pouvoir d'achat conséquent pour faire vivre les commerces, entre autres. C'est une question qui revient très très souvent. Voilà. Il y aurait d'autres éléments aussi à préciser mais enfin, ce sont les principaux.

Mme la Maire : D'autres prises de parole par-là ? Non ? Alors par-là. Madame Noël.

Mme Noël : Oui, donc je ne sais pas si elle a été posée parce que j'ai dû m'absenter pour aller au petit coin.

Que s'est-il passé des trois annonces faites dans les budgets précédents, sur ce que vous appelez la « concertation » ou les « enquêtes » faites auprès de cabinets sur le PLU ? Je rappelle : 2020, première décision, vous le dites très rapidement après votre élection. 2021, pareil. 2022, ça oscille à peu près à 500 000 euros l'ensemble. Alors, est-ce que chaque année, comme ça n'a pas été fait, vous avez retransformé l'enveloppe budgétaire à cet effet ? Je ne sais pas.

Bon, moi en tout cas je suis contente de voir que trois ans après, vous faites cette prescription. Comme Monsieur Roullier, je me suis dit que ça vous a peut-être servi, mais c'est terminé ! Au point : « Répondre aux besoins de la population en matière de logement et d'habitat en développant une offre de logements diversifiés en termes de typologie, de statut d'occupation et d'accessibilité financière pour

favoriser le parcours résidentiel afin que la ville soit attractive pour tous les types de logements », la ville lance sûrement une étude sur les bords de Seine et les 52 000 mètres carrés de friches. Eh oui ! Parce qu'aujourd'hui, on ne peut rien y faire, là-bas.

Donc peut-être que demain, grâce à ce nouveau PLU, on pourra faire. Donc je pose la question simplement : qu'est-ce qu'il en est ? Voilà. Attendez, je n'ai pas terminé.

Mme la Maire : Vous voulez construire des logements sur une zone PPR, Madame Noël ? Vous nous le dites.

Mme Noël : Vous êtes capable de tout ! Vous êtes magicienne et en même temps des fois Pinocchio.

Mme la Maire : Je savais bien que j'étais magicienne, ça doit être ça.

Mme Noël : Vous n'avez pas entendu : « Pinocchio », j'ai dit, aussi.

Mme la Maire : Avec une baguette magique.

Mme Noël : La question est donc la suivante. Pourquoi... Moi j'aime bien reformuler. Comme vous répondez rarement aux questions qu'on vous pose, je me dis que c'est soit que vous ne comprenez pas, soit c'est qu'elles vous dérangent.

Mme la Maire : Ce n'est pas que je ne réponds pas aux questions, c'est que la vérité ne vous plaît pas.

Mme Noël : Merci. Vous ne voulez pas qu'on vous coupe, alors vous ne nous coupez pas.

Mme la Maire : Chacun son tour.

Mme Noël : Non, merci. Donc ensuite, la question est la suivante : pourquoi arrive ce PLU trois ans après et qu'on sait qu'il va mettre au moins un an et demi voire deux ans à être mis en place, c'est-à-dire un an avant les futures élections ? Est-ce que vous signerez ce que vous avez reproché à votre prédécesseur, des permis de dernière minute, ou pas ? Parce que là, vous devez être dans le coin la seule qui n'a pas révisé son PLU au bout de trois ans. Je vous le dis.

Mme la Maire : Vous devriez regarder un peu plus attentivement.

Mme Noël : Non non, je vous le dis. Donc on attend des explications, encore une fois. J'espère ne pas me tromper et je ne suis pas là pour faire de la polémique puisque je vous pose des questions.

Mme la Maire : C'est votre spécialité pourtant !

Mme Noël : Non, Madame Menhaouara, vous le savez bien.

Mme la Maire : Vous avez d'autres questions, Madame Noël ?

Mme Noël : Non, je veux que vous répondiez déjà à celle qu'on vous pose.

Mme la Maire : Je réponds si j'ai envie.

Mme Noël : Ah ! Donc on n'est pas transparente. On n'est pas transparente. Redites-le : vous

répondez si vous en avez envie.

Mme la Maire : Vous avez d'autres questions ?

Mme Noël : Non, répondez à celle qu'on vous pose déjà.

Mme la Maire : Non, vous avez fini vos questions Madame Noël ?

Mme Noël : La question, c'est donc : pourquoi est-ce que vous mettez autant de temps à refaire votre PLU ?

Mme la Maire : Madame Noël, je vous demande si vous avez fini, pour que je puisse donner la parole à un autre élu.

Mme Noël : Moi, j'attends de savoir si vous allez répondre.

Mme la Maire : Très bien, donc je considère que vous avez fini. Madame Stenström souhaite la parole.

Mme Stenström : Merci. Alors bien entendu, vous ne serez pas étonnés, nous voterons pour. Ça fait tellement longtemps qu'on le demande ! On ne peut que voter pour.

Alors, il y a des choses qui ont été dites, je ne reviendrai pas dessus parce que ça ferait un petit peu redite, mais c'est bien, maintenant c'est un peu tard. À mon sens, c'est trop tard, c'est déjà trop tard. Des dégâts sont déjà faits et d'autres sont en devenir.

J'espère que la concertation que vous êtes obligés de faire au regard des textes du Code de l'urbanisme, que cette concertation sera vraiment respectée au mieux, et pas juste un petit affichage gadget communication. Ça, je l'espère vraiment pour la Ville, pour les habitants et pour un PLU qui vaille le coup.

Vous m'aurez comprise : nous serons très vigilants et attentifs au respect des procédures et de la consultation de tous les habitants. Sur la précédente mandature, il y avait déjà eu des choses un peu contestables qui se passaient pendant les grandes vacances d'été où il n'y a personne (comme ça on est sûr qu'il n'y aura personne), des cartons d'invitation à certaines personnes, et avec la population qui dans son ensemble n'était pas au courant. Voilà. On est sur un PLU et un PLU, l'ensemble de la population doit prendre sa part, surtout que c'était un vrai enjeu effectivement – doit-on le rappeler – des élections 2020. Et je pense que c'est sur ce point très précis que vous avez été élus. Voilà. Merci.

C'était une explication de vote, un vote. Je n'ai pas de question.

Mme la Maire : Merci. Il y a d'autres prises de parole ? Non ? Très bien. Je vais répondre.

Déjà, Monsieur Roullier, je crois qu'il est bien écrit : « Ces outils de planification urbaine [en parlant du PLU] sont donc très anciens et ont été posés sur une vision de la ville ne correspondant plus ni à son développement actuel ni aux orientations attendues par la municipalité. » Je ne vois pas ce que vous voulez de plus à un moment donné, si c'est dire qu'on n'est plus dans la même voie ni la même orientation là-dessus.

Deuxièmement, permettez-moi de vous corriger. Dans un Plan Local d'Urbanisme, vous ne pouvez pas limiter le nombre de logements sociaux. On ne peut pas dire n'importe quoi. Ça n'existe pas, ce n'est pas possible, ce n'est pas l'objectif du Plan Local d'Urbanisme.

Par contre, aujourd'hui en tant que maire, je peux vous dire que ce que je comprends, c'est qu'en tant que vous pouvez en tant que municipalité, en tant que maire, demander – vous n'avez pas la possibilité de toujours l'exiger –, dire : « Je souhaite développer du logement social à telle hauteur, etc. », et donc le porteur du projet s'il est sur un projet privé qui n'est pas dans une ZAC ou un projet défini où la municipalité a une possibilité d'intervention, il n'y a aucun moyen pour contraindre le porteur de projet privé par exemple à construire du logement social, sauf si le porteur de projet est lui-même un opérateur de logements sociaux.

Détrompez-vous. Ce qui a été construit aujourd'hui sur la ville de Bezons, c'est principalement de la promotion pour du logement privé. Et au départ, quand vous avez des dépôts de permis sur des logements privés, vous pouvez penser que c'est 100 % accession, et il arrive que des fois les projets changent en milieu de parcours puisqu'il peut y avoir des ventes en bloc pour par exemple des organismes comme Action logement. Vous savez, c'est les organismes qu'on appelait anciennement 1 % patronal, etc., par des opérateurs. C'est pour ça que des fois, on a des logements RATP, in'li, etc., c'est ce qu'on appelle le logement intermédiaire.

Ou bien des fois il peut y avoir aussi des ventes en VEFA – comme ça a été le cas dans le cœur de ville (mais là on était dans le cadre d'une ZAC) ou ailleurs – à des bailleurs sociaux. Ça aide souvent les porteurs de projets privés quand ils veulent démarrer vite leur projet, parce qu'en vendant en bloc des lots, eh bien ils engrangent les financements de démarrage qui leur permettent d'enclencher leur chantier et d'enclencher leurs emprunts auprès des organismes financiers. Voilà comment ça se passe – mais ça ne se passe pas dans le cadre d'un PLU.

Après, l'autre information sur laquelle il faut être clair : à partir du moment où on enclenche une procédure de révision du PLU, la municipalité a la possibilité de bloquer toute délivrance de permis, ou en tout cas d'en décider en fonction de ses orientations. Elle peut également appliquer des permis selon les orientations qu'elle souhaite, qui ne sont pas forcément les règles du PLU en cours.

Donc l'argument ou le pseudo-argument que vous pensez avoir en disant : « En fait, elle va faire tout son mandat sur l'ancien PLU et donc on n'aura un nouveau PLU qu'en fin de mandat pour le nouveau mandat prochain. », ça ne marche pas, les amis. Ça ne marche pas. Eh non. Parce qu'en fait, à partir du moment où vous enclenchez la révision du PLU vous décidez de ce que vous voulez. Vous ne respectez plus le PLU en cours, vous n'êtes plus tenu, donc si vous souhaitez appliquer vos nouvelles orientations, vous le pouvez. Donc non, c'est faux. Pas de bol. Ou en tout cas, travaillez mieux vos projets ou vos dossiers la prochaine fois.

Autre chose : nous aujourd'hui, on a très peu délivré de permis. On en a délivré certains, on reviendra vers la population pour les présenter. On en a un ce soir sur un projet. Je l'ai dit en introduction tout à l'heure, là pour le coup ce n'est pas sur un permis Menhaouara mais un permis Dominique Lesparre qui date de 2015, 2016 et 2017 puisqu'il y a eu plusieurs modifications de permis.

Chaque fois que nous lançons un projet, nous lançons un projet avec trois objectifs : un service public ou parapublic dans le projet, une taxe d'aménagement à 20 % là où elle était à 3 % (je reviendrai vers les Bezonnais pour expliquer la perte financière qui a été engagée sous le précédent mandat sur la question des financements), troisième point, c'est engager des projets qui sont qualitatifs, agréables, et donc qui ne soient pas sur les projets que nous avons connus antérieurement. Donc voilà.

Après, il faut arrêter de mentir aussi aux gens, et à un moment donné arrêter de me faire mentir moi. Parce que moi, j'ai dit : « Stop au tout-béton. » Je n'ai pas dit : « Stop au béton. » Au tout-béton. Stop au tout-béton.

Mme la Maire : Eh oui, il faut lire. On a dit : « Stop au tout-béton. » Ça veut dire que nous souhaitons une ville agréable, une ville qui puisse se développer avec des services publics. Quand on construit des services publics c'est du béton, les amis, mais c'est du service public pour la population.

Quand on construit un projet dans lequel il y a des parcs qui manquent aujourd'hui, dans lesquels il y a des crèches, des services publics... Vous prenez le projet que nous avons, « modification Gabriel-Péri », dans lequel nous avons exigé la création d'un square et d'une crèche de 40 berceaux, avec un projet très qualitatif, oui, c'est de la construction mais c'est de la construction qui va apporter 20 % de taxe d'aménagement pour renflouer les caisses de Bezons que certains ont laissées vides, qui va apporter un vrai service public manquant aujourd'hui, c'est-à-dire création de 40 berceaux sur la ville de Bezons supplémentaires, et un vrai square.

Donc ce n'est pas le même projet, les amis. Après, on ne se mettra pas d'accord. Vous voulez faire votre cinéma politique, on l'a compris depuis le début de ce mandat : soit vous êtes dans l'obstruction, soit vous êtes dans le mensonge, soit vous êtes dans le cinéma. Libre à vous. Maintenant, les Bezonnais jugeront en fin de mandat.

Après, juste un dernier point par rapport à la remarque de Monsieur Faravel. On n'a pas été associés, on n'a pas été associés. Là, le marché, la Commission d'appel d'offres a déjà choisi le marché qui va étudier et mettre en place la révision du Plan Local d'Urbanisme. Mais les amis, je vous le répète : on n'est pas en cogestion. Nous gérons, vous faites votre travail d'opposition. Vous avez le droit de dire : « On fait bien, on fait mal. », mais je ne gère pas, nous ne gérons pas avec vous.

Donc non, je n'ai pas à vous associer. En plus, dans la Commission d'appel d'offres, l'opposition siège. Mais au-delà de ça, au-delà de ce qui est obligation réglementaire...

Intervention hors micro

Mme la Maire : Ne m'interrompez pas. Au-delà des obligations réglementaires, nous ne sommes pas en cogestion puisqu'à la fin nous assumerons notre propre bilan. La concertation, le procès d'intention que vous nous faites tous : « J'espère que la concertation se fera bien ! J'espère que vous ne ferez pas la concertation au mois d'août ! » Soyons un peu raisonnables. Nous sommes des gens sérieux, on vous a fait la démonstration. La concertation se fera sur les temps normaux où les gens sont présents.

Il y aura une communication habituelle, comme elle est faite sur le *Bezons infos* qui est distribué à 16 000 foyers. Il aura tous les panneaux d'affichage de la ville de Bezons, qu'ils soient panneaux d'affichage officiels ou panneaux d'affichage publicitaires. Il y aura les réseaux sociaux, il y aura des tracts certainement, des flyers pour indiquer, il y aura la mobilisation des centres sociaux dans les quartiers pour mobiliser la population, il y aura certainement des messages aux associations.

Après, libre aux gens de venir ou de ne pas venir. Moi je ne vais pas mettre le couteau sous la gorge aux gens de venir. J'ai fait de la concertation l'année dernière sur mai et juin. On ne peut pas considérer que les gens ne sont pas là aux mois de mai et juin – en jours de semaine, pas le week-end puisqu'ils ont le droit de partir en week-end. Bon, on a eu une fréquentation relativement moyenne, pas très nombreuse. Et ce n'est pas faute d'avoir communiqué.

Alors voilà, maintenant chacun est dans son rôle. Arrêtez de nous faire un procès d'intention et laissez-nous travailler. Sur la question légitime de dire : pourquoi on démarre maintenant ? Eh bien non, en fait les amis, on n'a pas démarré maintenant. Arrêtons, c'est comme le CLSPDR. Ce n'est pas parce qu'on vous donne une information, vous avez l'impression que le point de démarrage c'est maintenant. Nous quand on est arrivés en responsabilité il n'y avait pas de directeur d'urbanisme, et le service d'urbanisme, c'était une personne, une seule instructrice d'urbanisme qui devait tout gérer.

Nous avons recruté plusieurs personnes dans le service puisqu'aujourd'hui nous avons constitué un vrai service d'urbanisme avec plusieurs instructeurs, une assistante administrative. Nous avons recruté un directeur d'urbanisme qualifié. Ça prend du temps, le recrutement, les amis. Ça a l'air de vous échapper. Vous pensez qu'en fait il suffit de claquer des doigts et les choses tombent comme ça, comme par hasard. Eh bien non, ça ne marche pas.

Et puis par la suite, comme on est dans une collectivité, il y a des règles de droit public qui s'appliquent, notamment les marchés publics, et donc il fallait lancer un marché, il fallait lancer l'appel pour que les entreprises puissent se positionner. Pour lancer ce marché, il faut travailler sur un cahier d'études et donc ce cahier d'études pour le remplir, eh bien il a fallu qu'il y ait un travail avec les élus en interne pour dire qu'est-ce qu'on souhaite avec le service, avec la maire, et une fois qu'on a établi notre cahier des charges, nous l'avons intégré dans l'appel d'offres du marché. Il y a eu des entreprises qui ont répondu, il fallait attendre les délais. Après il fallait instruire, analyser les offres, après il fallait faire une Commission d'appel d'offres.

Une fois qu'on a enclenché ça, on fait ça. Oui, ce sont des procédures administratives très longues. Vous dites que ça commence maintenant, non, ça a démarré il y a au moins un an et demi. Encore une fois, vous êtes en dehors des réalités. Nous sommes en responsabilité et nous gérons. Nous n'avons pas les mêmes contraintes. Vous passez votre temps à voir les avions défiler et vous pensez que c'est la vraie vie, que les avions flottent. Eh bien non, les avions ne flottent pas. Pour qu'ils puissent flotter il y a tout un mécanisme qui le permet et ce mécanisme est très complexe. Donc, pendant que vous faites du cinéma, nous on travaille et on enclenche la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme.

Nous allons donc passer au vote. Qui vote contre ? Qui vote contre ? Qui ne prend pas part au vote ? Donc Monsieur Faravel, Madame Prio, Monsieur Lolo, Monsieur Lesparre, Madame Noël. Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Merci.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des votes exprimés

Ne participent pas au vote : 6

M. LESPARRE, Mme PRIO, M. GIBERT, M. FARAVEL, Mme NOEL, M. LOLO

DÉCIDE de prescrire la révision du Plan Local d'Urbanisme de la Commune.

DÉCIDE que la révision porte sur l'intégralité du territoire communal conformément à l'article L153-1 du Code de l'urbanisme, en vue de redéfinir l'affectation des sols et d'organiser l'espace communal pour permettre un développement harmonieux de la Commune et de définir de nouveaux objectifs permettant de mieux répondre aux exigences actuelles de l'aménagement du territoire.

DÉCIDE que la concertation prévue par les articles L103-2 et suivants du Code de l'urbanisme soit mise en œuvre selon les modalités suivantes :

- Diffusion, par voie d'affichage en Mairie, sur les panneaux municipaux ainsi que sur le site internet de la Commune et le journal municipal d'un avis informant du lancement de la procédure de révision du PLU et des modalités de la concertation préalable ;
- Mise à disposition du public en Mairie et sur le site internet de la Commune, d'un dossier de présentation du projet de PLU en cours d'élaboration qui évoluera au fur et à mesure de l'avancement du projet, ainsi que d'un registre de concertation destiné à recueillir les observations du public ;
- Publication dans le journal municipal et sur le site internet de la Commune les informations se rapportant à la révision du PLU et à son état d'avancement à chaque étape clé de la procédure ;
- Organisation d'une exposition publique ;
- Organisation de 4 réunions publiques ;
- Organisation d'ateliers participatifs.

CHARGE Madame la Maire de l'organisation matérielle de ladite concertation.

INSCRIT les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à la révision du PLU au budget de l'exercice considéré en section d'investissement.

SOLLICITE une dotation de l'État pour les dépenses liées à la révision, conformément à l'article L132-15 du code de l'urbanisme, ainsi que l'aide financière du Conseil Départemental.

ASSOCIE à la révision du PLU, les personnes publiques citées aux articles L152-1, L152-2 et L152-3 du Code de l'urbanisme.

CONSULTE au cours de la procédure, si elles en font la demande, les personnes publiques prévues au titre des articles L132-12 et L132-13 du Code de l'urbanisme.

NOTIFIE la présente délibération, conformément à l'article L153-11 du Code de l'urbanisme :

- au Préfet du Val-d'Oise,
- au Sous-préfet de l'arrondissement d'Argenteuil,
- à la présidente du Conseil régional d'Île-de-France,
- à la présidente du Conseil Départemental du Val-d'Oise,
- au président de la Communauté d'Agglomération Saint Germain Boucle de Seine dont la Commune est membre, en sa qualité d'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) compétent en matière de programme local de l'habitat (PLH), de schéma de cohérence territoriale (SCOT), mais non compétent en matière de plan local d'urbanisme,
- au président de l'autorité compétente en matière d'organisation des transports urbains, Île-de-France Mobilités,
- au président de la Chambre de commerce et d'industrie du Val d'Oise,
- au président de la Chambre des métiers et de l'artisanat du Val-d'Oise,
- au président de la Chambre d'agriculture du Val-d'Oise.

PRÉCISE que la présente délibération sera affichée pendant un mois en Mairie et publiée au registre des délibérations de la commune. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département. La présente délibération sera transmise au Préfet au titre du contrôle de légalité et produira ses effets juridiques dès l'exécution de l'ensemble des mesures d'affichage et de publicité.

Dossier n° 8 - Cession des parcelles cadastrées AD numéros 944, 945, 946 et 947 situées 29-33 rue Albert-1^{er}

Dossier n° 9 - Acquisition de deux volumes à destination d'un groupe scolaire et d'une salle polyvalente – 29-45 rue Albert-1^{er}, 123 rue des Frères-Bonneff et 172 rue Maurice-Berteaux

Dossier n° 10 - Acquisition d'emprises à destination d'espaces publics situées 29-45 rue Albert-1^{er}, 123 rue des Frères-Bonneff et 172 rue Maurice-Berteaux

Mme la Maire : Alors, donc dossier 8, c'est la cession des parcelles cadastrées AD 944, 945, 946 et 947 situées au 29 et 33 rue Albert-1^{er}. Donc je vais vous donner lecture de la délibération. Pas pour vous, Monsieur Faravel, vu que vous avez le dossier, ni les élus d'opposition, mais puisqu'il y a un public dans la salle et la séance est filmée, donc il y a des Bezonnais qui voudraient savoir de quoi on parle. Donc c'est aussi pour eux qu'on s'exprime et qu'on présente des dossiers.

Donc, dans le cadre d'une opération d'aménagement, la société Atland résidentiel et Nexity ont proposé à la commune de Bezons d'intégrer dans leur projet quatre parcelles communales situées au 29 et 33 rue Albert-1^{er}. Ces parcelles cadastrées d'une surface cadastrale totale de 3 800 mètres carrés environ étaient auparavant utilisées comme jardins familiaux. Les conventions d'occupation n'ayant pas été renouvelées et ces jardins étant finalement très peu utilisés, il est apparu opportun de céder l'ensemble de ce foncier.

Cette parcelle utilisée jusqu'à présent uniquement à titre privatif sera remplacée par un jardin public de 2 537 mètres carrés environ ouvert à tous et pouvant bénéficier à l'ensemble des habitants du quartier. Au vu de la programmation prévue, un accord a été trouvé pour une cession de ce foncier communal

au prix de 4 960 000 euros.

Je vous propose, comme les deux délibérations sont liées et pour qu'on puisse avoir un débat global sur le sujet, de vous présenter la délibération 9 et 10 qui se suivent, et comme ça on pourra par la suite échanger sur le dossier.

Donc la délibération 9, c'est une acquisition de deux volumes à destination d'un groupe scolaire et d'une salle polyvalente toujours au même lieu, 29 et 45 rue Albert-I^{er}, 123 rue des Frères Bonneff et 172 rue Maurice Berteaux, puisque c'est un rectangle.

Donc, toujours dans cette même programmation proposée par Atland résidentiel et Nexity, il est proposé à la commune de Bezons l'acquisition de volumes pouvant correspondre aux besoins communaux en termes d'équipements publics. C'est exactement ce que je disais tout à l'heure.

La municipalité, cherchant activement à répondre à ses besoins croissants en équipements publics et particulièrement au niveau des structures scolaires supplémentaires, a répondu favorablement à cette opportunité. En effet, conformément à l'article R. 2122-3-2 du Code de la commande publique, la commune peut acquérir des équipements au sein d'un programme immobilier s'il représente une partie indissociable ou minoritaire d'un immeuble d'ensemble à construire et s'ils sont physiquement imbriqués au reste du bâtiment.

L'absence de foncier alternatif disponible et la nécessité d'implanter impérativement un nouveau groupe scolaire dans le quartier des Chênes ont confirmé la nécessité d'intégrer la programmation d'ensemble portée par les promoteurs. En outre, le recours à l'article R. 2122-3-2 du Code de la commande publique présente un intérêt financier majeur dans la mesure où il s'agit de la solution la moins onéreuse pour permettre à la Ville de procéder à l'acquisition d'une partie minoritaire d'un immeuble nécessaire à la création d'un groupe scolaire et d'une salle polyvalente.

De manière plus générale, la commune de Bezons ne dispose d'aucune autre alternative ou solution de remplacement raisonnable, notamment sur le plan technique et financier, pour répondre à ses besoins d'équipement, au regard des différentes contraintes qu'elle rencontre, ainsi qu'à ses obligations dans le cadre de la gestion du service public obligatoire de l'éducation, notamment pour les maternelles et élémentaires, conformément aux dispositions des articles L. 212-1 et suivants du Code de l'éducation.

Ainsi, dans un programme mixte total de 19 000 mètres carrés et 480 mètres carrés environ, la Ville se porte acquéreur de deux volumes, l'un de 3 080 mètres carrés SDP environ, pour un groupe scolaire de 14 classes. Il faut savoir qu'il y a à l'intérieur également en plus un centre de loisirs maternel et un centre de loisirs élémentaire. Ça n'a pas été précisé dans la délibération, mais je le précise. Et d'un espace extérieur de 1 800 mètres carrés et le second de 150 mètres carrés pour la création d'une salle polyvalente.

Après négociation, les sociétés Atland résidentiel et Nexity ont proposé la cession de ces deux volumes pour un prix total de 3 490 000 euros hors taxes pour la conclusion d'un contrat unique de vente d'immeuble à construire. Il est précisé que ce prix comprend uniquement les prestations et les travaux de construction qui ne peuvent être confiés, pour des raisons techniques, qu'aux sociétés Atland et Nexity en charge de la réalisation du reste de l'immeuble et qui répondent aux besoins exprimés par la Ville.

Mme la Maire : Je passe à la délibération 10, c'est l'acquisition d'emprises à destination d'espaces publics situés au 29-45 rue Albert-I^{er}, 123 rue des Frères Bonneff et 172 rue Maurice Berteaux, dans le cadre du même périmètre, et toujours dans le cadre du même projet.

Donc dans la continuité du projet précédent, la société Atland résidentiel et Nexity ont proposé également à la commune de Bezons l'acquisition des emprises à détacher de leur programme mixte immobilier. D'une part, ces emprises permettront d'agrandir les trottoirs des trois rues concernées pour

permettre la sécurisation des piétons et la création de la dépose-minute indispensable pour le groupe scolaire. D'autre part, une partie de l'assiette foncière du projet immobilier est concernée par l'espace réservé numéro 15 inscrit au PLU au profit de la commune pour la création d'un espace vert sur la parcelle cadastrée AD 945, 46, 47, 48, 49 et 50. Il est donc impératif pour la municipalité de prendre possession de l'emprise concernée.

La mise en œuvre de cet emplacement réservé permettra ainsi d'offrir un parc public traversant dans lequel les jeux d'enfants seront installés et qui bénéficiera à l'ensemble des habitants du quartier des Chênes. Le futur groupe scolaire profitera aussi d'un environnement verdoyant et d'une sortie directe sur le parc.

La municipalité, cherchant activement à répondre aux besoins croissants en espaces verts qualitatifs et de sécurisation des espaces publics, a répondu favorablement à cette opportunité. Ainsi, la Ville se porte acquéreur d'une emprise totale de 2 537 mètres carrés environ à détacher des parcelles cadastrées AD 187, 188, 196, 664, 834, 837, 944 et 952 pour un montant total de 10 000 euros hors taxes.

Je vous propose qu'on fasse le débat sur l'ensemble puisque le sujet est imbriqué l'un avec l'autre, et après on votera les délibérations l'une après l'autre. Je vais prendre la parole à nouveau. Qui souhaite prendre la parole ? Madame Prio, Monsieur Roullier, et Madame Stenström. Madame Florelle Prio.

Mme Prio : Merci Madame la Maire. Donc sur ces dossiers 8, 9 et 10 qui font partie de la même opération d'urbanisme, nous avons plusieurs remarques. Et donc, mon intervention porte évidemment sur l'ensemble des trois dossiers, ce qui évite de redire trois fois la même chose.

Tout, d'abord souligner que ces dossiers n'ont pas été travaillés en Commission municipale. En effet, il est regrettable que ces Commissions ne permettent pas un travail de réflexion. Réunir la Commission deux jours avant le Conseil sur des dossiers déjà ficelés et qui sont survolés en 15 minutes est un fonctionnement au rabais. Mais peut-être estimez-vous que les affaires de la commune ne méritent pas un meilleur traitement.

Ceci étant, nous avons donc travaillé de notre côté sur le dossier qui nous a été remis pour le Conseil. Alors tout d'abord, une question : pouvez-vous nous expliquer en quoi consistent les 42 logements en démembrement et nous donner une réponse plus précise que : « Ce sont des logements en location avec option d'achat. » ? Savoir qui est-ce qui les gère : le promoteur, un bailleur social, les conditions de procédure d'achat pour les locataires, etc.

Nous constatons également que sur une opération immobilière de 254 logements, vous construisez seulement 28 logements en locatif social, soit tout juste 11 %. Donc les très nombreux demandeurs de logement, en attente d'attribution depuis de nombreuses années pour certains, apprécieront ce choix. Nous ne partageons évidemment pas le choix de ne faire que 11 % de logements sociaux.

Vous décidez de la construction d'un groupe scolaire de 14 classes. Est-ce qu'on peut avoir des précisions ? Pourquoi 14 classes ? Est-ce à l'appui d'une étude démographique sur le quartier des Chênes ou plus largement sur la ville ?

La conception d'un groupe scolaire inséré totalement dans l'habitat, ce qui est le cas pour cette opération puisqu'il y aura des appartements au-dessus, autour bien évidemment, est une source de conflit dans les usages, conflits qui perdureront durablement. Il n'y a pas que la question de l'isolation phonique des plafonds des classes. C'est souvent des conflits beaucoup plus larges sur l'accessibilité lors des entrées et sorties d'école, etc. On sait comment ça se passe.

Ce projet entraîne également une densification de ce quartier, qui est un quartier essentiellement pavillonnaire. Je soulignerai aussi que l'achat des parcelles par le promoteur Nexity Atland est soumis à la dépollution préalable de la totalité des terrains, le sol et le sous-sol. On sait que ces terrains sont

pollués – ce ne sera une surprise pour personne – de par les activités qui étaient implantées sur ces lieux depuis de très nombreuses années, plusieurs décennies. Il y avait une entreprise de peinture, également de pesticides et autres polluants sur les parcelles Gény, possibilité de présence d'amiante, donc des choses quand même très importantes. Par ailleurs, la construction d'un groupe scolaire sur des terrains pollués entraîne des surcoûts importants de construction, on le sait, on a vu l'expérience sur Angela-Davis où il y a eu des complications à la construction, du fait de la pollution des terrains.

À la lecture du courrier que le promoteur vous a adressé, il est clair que ce surcoût sera à la charge de la Ville. Pouvez-vous communiquer au Conseil si une étude pour évaluer le montant qui sera à la charge de la Ville a été faite, et quelle sera la hauteur de ce surcoût ? Enfin, en dernier point, je dirai simplement que vous êtes bien loin de vos engagements de la campagne des municipales et question béton, eh bien vous vous débrouillez très bien, mais cela regarde vos électeurs, et j'espère qu'ils s'en souviendront. Merci.

Mme la Maire : Monsieur Roullier.

M. Roullier : Oui, des questions pour mieux comprendre le projet. Je pense qu'on aurait pu avoir peut-être une vue d'ensemble quand même sur ce que ça donnait, parce que de ce qu'on voit, c'est une très grande densification de l'espace. Et c'est vrai que vous parliez qu'il fallait préserver les zones pavillonnaires, bon, jusqu'à présent c'étaient des jardins donc on peut penser que la parcelle, on pouvait dire que c'était une zone pavillonnaire. Et là, on va quand même à une très grosse densité, donc si j'ai bien compris c'est 250 logements. Et puis donc, savoir la superficie globale de ces logements, la même chose pour l'école – mais on pense que ça va être très très dense. Voilà.

Mme la Maire : Madame Stenström. Il y a d'autres prises de parole, ou pas ? OK. Je répondrai par la suite et on passera au vote.

Mme Stenström : Oui, pas mal de choses ont été dites. Après, moi j'ai une question qui s'adressera à Madame Prio puisqu'elle a relevé un point que je n'ai pas vu dans le courrier : effectivement, Atland Nexity qui dit que la charge de la dépollution des sols éventuellement pourrait revenir à la Ville. Je ne l'ai pas lu. Après, du coup, j'aimerais bien savoir où elle l'a vu.

Mme la Maire : Elle spéculé. Je vais lui répondre.

Mme Stenström : Donc voilà. Ça, c'était une première chose. Pareil, sur les trois dossiers en même temps, 8, 9, 10, alors on n'est pas hostiles à ce type de projet en soi, bien évidemment.

Mme la Maire : Ça aurait été compliqué.

Mme Stenström : Bien évidemment, vous vous en doutez. Mais ce type de projet, et là vous vous en doutez également de ce que je vais vous dire, parce que ce type de projet, pour se faire il doit à minima se faire dans deux conditions préalablement.

La première, c'est qu'il doit se faire dans le cadre d'une réflexion plus globale sur l'ensemble de la ville. La vision d'urbanisme doit être partagée par les habitants, avec les habitants. Vous allez dire que je radote, je l'ai dit plus ou moins tout à l'heure, mais c'est toujours la même idée. Il doit être partagé avec les habitants et ne pas rester opaque.

Ensuite, la deuxième condition pour que ce type de projet soit une réussite, c'est qu'également il y ait une concertation avec l'ensemble des habitants qui sont concernés autour de la zone géographique. Alors, ce ne fut pas le cas.

Accessoirement aussi, j'y ajouterai une troisième condition mais qui n'est pas du tout aussi importante que les deux premières, mais c'est qu'à minima on ait une présentation exhaustive du projet dans son

ensemble. Là, on arrive à peu près à avoir des informations en lisant toutes les annexes sur chacun des trois dossiers, mais comme vous aimez en général faire des présentations globales des projets et des choses qui sont faites sur la ville, là on ne l'a pas, en Conseil municipal. Vous allez sans doute me dire que la concertation a été faite.

Mme la Maire : Vous faites les questions et réponses ?

Mme Stenström : Oui, je les fais, oui. C'est mon intervention.

Mme la Maire : Je me passerai de vous faire des réponses, alors.

Mme Stenström : Vous allez sans doute me dire que la concertation a été faite mais je suis désolée mais ce n'est pas mon avis. Ce n'est pas également les retours des habitants que nous avons. Et donc vous me permettez d'en douter. Pour ces raisons, on ne peut pas voter pour et on s'abstiendra.

Mme la Maire : C'est la meilleure, celle-là ! Bon, OK. Alors, ah non, Madame Noël, j'ai demandé après Madame Stenström s'il y avait d'autres prises de parole. J'ai posé la question. Enfin, allez-y mais essayez d'être attentive la prochaine fois.

Mme Noël : Merci. Ça va être très court. Il se trouve que je travaille juste à côté de cette future école. Peut-être que j'y postulerai, qui sait, si tant est qu'elle voie le jour. Parce qu'au point 9, « durée de validité », il est quand même écrit : « Cet avis est valable pour une durée de 12 mois. » Là, on n'a pas de rétroplanning, on n'a pas d'échéancier. Si ça se trouve, il ne se passera jamais rien à cet endroit-là. Je pose vraiment la question.

Mme la Maire : Si ça se trouve, le Père Noël n'existe pas.

Mme Noël : Je n'ai pas de doute là-dessus Madame Menhaouara, vous vous êtes trompée de personne. C'est encore un effet d'annonce comme le parc dans la rue Villeneuve, ou on est concrètement dans une école demain ? On sait que sur cet endroit-là il y a eu des tonnes de projets, des tonnes et des tonnes de projets, mais quand même, cette petite phrase « cet avis est valable pour une durée de 12 mois » m'interpelle.

Mme la Maire : Il y a quand même une délibération qui vous dit « acquisition ». Soyons un peu sérieux. On vous dit ce soir : « Il faut acheter quelque chose. »

Mme Noël : On ne coupe pas la parole. Parce que j'ai oublié de parler d'un truc tout à l'heure, c'est que vous nous avez parlé du collège, et là, dans le ROB que vous nous avez présenté, il n'y a pas de collège non plus. Donc on sait qu'il y a des effets d'annonce comme ça.

Vous parlez du Père Noël mais vous êtes sur une liste en permanence de : « Tiens, on va faire ci, tiens on va faire ça. », mais concrètement, soyez plus explicites dans vos projets, vraiment. Et je pense qu'il serait vraiment de bon ton que vous répondiez à tout le monde.

Et surtout ne partez pas dans votre litanie, toujours la même : « Ils n'ont pas voté pour une nouvelle école. » Ben oui. Vous savez pourquoi : ce n'est pas clair, vous n'expliquez pas. Je le fais avant, c'est plus simple. D'accord ?

Mme la Maire : C'est pathétique. Alors, Monsieur Faravel, pour la énième fois, on gère, vous faites votre travail d'opposition donc on n'est pas en cogestion. Donc, non, tout à l'heure, vous avez posé des questions. Madame Prio, pardon. Madame Prio, pardon. Je vous ai confondus. Pourtant... C'est votre proximité qui me... Donc Madame Prio, pour la énième fois, nous ne sommes pas en cogestion. Donc nous gérons et vous lisez les dossiers avec leur annexe, c'est bien.

Le BRS par contre, question sérieuse, c'est ce qu'on appelle des Baux-Rois conditionnés, c'est le démembrement. Ce sont des projets qui permettent en fait d'avoir des locations avec des options d'achat et ça s'adresse aux foyers de la classe moyenne qui ont du mal tout de suite à acheter et donc qui peuvent... c'est un peu comme l'accession sociale, un peu différent mais voilà, ça permet aux gens d'acheter.

Et ce qu'ils achètent en fait, ils n'achètent pas le foncier sur lequel c'est construit mais ils achètent uniquement le logement. Voilà. Donc ça permet d'avoir des prix beaucoup plus bas et donc ça permet à des familles à la fois modestes ou de la classe moyenne d'accéder à la propriété. Donc moi, je pense que c'est intéressant. C'est beaucoup développé en région parisienne. C'est beaucoup porté d'ailleurs par le Parti communiste à Paris. Ça se développe.

Vu l'augmentation des prix d'acquisition à Bezons, que ce soit sur le foncier ou les prix tout court des logements, c'est un projet qu'on teste aujourd'hui, voilà. Souvent, les acteurs du BRS sont les grosses foncières, donc on retrouve toujours les mêmes. Donc voilà.

Sur le 14 classes, pourquoi il y a 14 classes ? Pour deux raisons. Parce que l'étude des effectifs scolaires nous dit que cette classe va permettre d'absorber justement la hausse, enfin l'ensemble des créations de classes qu'on est en train de subir sur l'ensemble du mandat.

Et deuxième chose : nous avons... Contrairement à ce que vous pensez, on essaye de travailler sérieusement, certes pas avec les élus d'opposition mais avec tous les partenaires, et donc le partenaire essentiel avec qui on travaille c'est l'Éducation nationale, et donc, on les a concertés, consultés, échangé longuement avec eux et ils nous ont conseillé plutôt des groupes scolaires à taille humaine. Ils aiment bien les groupes scolaires à taille 14. Ils nous ont dit : « Quand c'est trop petit ce n'est pas très bien pour la vie de l'établissement, quand c'est trop gros, au-delà de 16, 17, 18, 19, 20 voire 30, là c'est vraiment la grosse machine. », et ils n'aiment pas. Donc voilà.

Du coup, nous on travaille aujourd'hui sur le développement des groupes scolaires plutôt à 14 qui seront des groupes scolaires à taille humaine, et donc aujourd'hui, ce n'est pas le seul projet d'une école à 14 classes qui est en réflexion sur Bezons, mais celui-ci en est le premier.

Sur la question de la dépollution, tout est à la charge du promoteur. C'est quasiment bien évalué aujourd'hui. Tous les terrains ne sont pas pollués, fort heureusement. Bien sûr, l'usine ancienne qui a été intégrée dans le projet va faire l'objet d'une forte dépollution et c'est un très bon projet notamment pour les questions écologiques puisqu'on va dépolluer fortement des terrains pour partie pollués. Mais tous les terrains ne sont pas pollués, notamment sur les terrains municipaux et sur les emplacements de notre projet.

Les études de dépollution ont été faites, les études de cas par cas ont été faites. En fait, l'ensemble des études obligatoires ont été réalisées. Donc, tout le projet, le montage financier a été étudié par le promoteur et avec les services de la Ville, pour ne pas avoir comme vous le dites de mauvaises surprises. Après, on n'est jamais à l'abri des mauvaises surprises puisque nous connaissons une inflation forte aujourd'hui, donc on peut toujours, sur les prix annoncés, sur la question du coût de construction, là par contre c'est des prix annoncés, j'espère qu'on pourra les tenir, mais comme tout marché public par la suite, tout marché ou toute acquisition, on peut avoir des variations quand les matières premières augmentent.

Sur la question de la densité, on reste quand même sur un programme R + 5 où en rez-de-chaussée, en fait, on a quand même une école. Donc vous pouvez considérer que c'est dense. Tout autour, c'est du R + 4. Là on est sur du R + 5 avec beaucoup de terrasses. Donc voilà.

C'est un projet équilibré qui nous permet de financer une école. Je vous rappelle le coût d'une école de 14 classes avec deux centres de loisirs, c'est-à-dire qu'en moyenne un local tout équipé c'est 1 million d'euros. Vous multipliez par le nombre de classes et vous avez le nombre, donc 16 locaux c'est

16 millions d'euros. Aujourd'hui, nous il nous est proposé l'acquisition des locaux pour 3 millions et quelques. Donc vous voyez bien qu'après il y aura le coût d'équipement, même s'il est de 2 ou 3 millions d'euros, on est quand même très loin des 16 millions d'euros de construction d'une école, et c'est 16 millions hors achat du foncier. Et le foncier aujourd'hui, il est cher, et vous avez des références de prix puisque nous vendons 3 000 et quelques mètres carrés pour presque 5 millions d'euros. Donc voilà.

Soyons un peu sérieux. C'est un projet très équilibré dans lequel il y aura un cabinet médical également et une résidence Atland dans laquelle on pourra avoir des projets type senior, etc., ainsi que la réalisation d'un parc public, et donc la création d'un espace vert de 2 500 mètres carrés.

Donc pour rappel, nous cédonns une surface de 3 800 mètres carrés et on récupère quand même 67 % de cette surface en espaces verts, ce qui est un projet qui est quand même intéressant.

Sur la question de la concertation, pour répondre à Madame Stenström – et elle avait fait une partie de la réponse, c'est très bien. Oui, mais on a fait la concertation, le projet a fait l'objet d'échanges, de dialogues. On a fait différents types de concertations puisque nous avons associé toutes les structures existantes locales, par exemple les représentants de parents d'élèves, la Caisse Des Écoles, le Conseil consultatif senior, etc. etc., puisque nous les avons fait travailler avec des cabinets d'étude, les architectes étaient là, les services de la Ville étaient là. Ils ont expliqué toutes les contraintes, et il y a eu ces échanges-là.

Donc en groupe de travail, ça a permis justement d'alimenter les besoins de cette école et donc effectivement, ce que disait tout à l'heure Monsieur Faravel, il aurait fallu discuter avec la communauté éducative pour savoir s'il y a un besoin sur les cours genrées ou pas genrées, etc. C'est tout ce travail qui a été fait justement avec les représentants de parents d'élèves et la communauté éducative.

Avec l'ensemble des directeurs sur la réunion annuelle des directeurs qu'on fait et l'Éducation nationale, nous avons aussi travaillé beaucoup sur la question des besoins de ces écoles, et donc effectivement, les questions de cours, la façon d'organiser l'école, etc., ont été discutées, échangées, donc, vraiment par le public principalement concerné. Donc, contrairement à ce que vous dites Monsieur Faravel, ça a été fait, et contrairement à ce que vous dites Madame Stenström, ça a été fait.

Après, il y a une concertation plus large puisqu'il y a eu trois réunions publiques qui ont été présentées. Elles ont été communiquées dans le *Bezons infos*, dans l'ensemble des affichages de la Ville de Bezons, sur les panneaux d'affichage, sur les réseaux sociaux, etc., et il y aura bien sûr, une fois qu'on aura... J'ai demandé qu'il y ait une sorte de vidéo du projet. La vidéo est en cours de réalisation. Une fois qu'on aura ce projet qui prendra forme dans une forme de communication qui sera plus aisée pour tout le monde, à ce moment-là on la présentera soit lors d'une réunion publique, soit à l'ensemble du Conseil municipal. On verra en fonction du timing et de la lourdeur des ordres du jour du Conseil municipal. Voilà.

Donc je pense que j'ai répondu à l'ensemble des questions que vous avez posées. Je vous propose de passer au vote puisque j'avais dit que... Je dois apporter une précision. L'administration me signale que la remarque qui a été faite par Madame Noël sur la durée de la validité de l'offre sur 12 mois, c'était l'avis des domaines sur le prix de vente du terrain. Encore une fois, il faut savoir lire les documents. Oui, il faut savoir lire les documents, Madame Noël. C'est comme votre passage à *Questions pour un champion*, c'est pathétique. Donc voilà.

On va passer au vote. Non, vous aviez l'occasion, on l'a donnée tout à l'heure. J'ai posé la question : « Est-ce qu'il y avait des remarques ? », donc tout le monde a donné son explication de vote. Donc non, on passe au vote, dossier numéro 8.

Intervention hors micro

Mme le Maire : Oui, et moi j'ai dit : « Est-ce qu'il y aura des questions ou des explications de vote ou des remarques ? », personne n'a levé la main. On passe au vote. Dossier numéro 8, qui ne prend pas part au vote ? Vous avez encore des commentaires à faire, Madame Noël ? J'ai dit : « Qui ne prend pas part au vote ? » Qui s'abstient ? Madame Stenström. Qui vote contre ? Monsieur Roullier, Madame Chassang. Monsieur Krstic, je n'ai pas vu ce que vous votiez. D'accord, OK. Qui vote pour le dossier numéro 8 ? Vote à la majorité.

Le Conseil Municipal,

A la majorité des votes exprimés

Nombre de voix contre : 2

M. ROULLIER, Mme CHASSANG

Nombre d'abstentions : 2

M. RAGENARD, Mme STENSTRÖM

Ne participent pas au vote : 7

M. KRSTIC, M. LEPARRE, Mme PRIO, M. GIBERT, M. FARAVEL, Mme NOEL, M. LOLO

AUTORISE la cession des parcelles cadastrée AD n°944, 945, 946 et 947, pour une surface cadastrale totale d'environ 3800 m², correspondant à du terrain nu et situées 29-33 rue Albert 1^{er}, au profit des groupes Atland Résidentiel et Nexity, ou de toute autre société du même groupe qui viendrait s'y substituer.

DIT que cette cession interviendra au prix de 4 960 000 euros HT et que les frais d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE Madame la Maire, ou son représentant, à effectuer toutes formalités et signer tous les actes à intervenir, notamment toute promesse synallagmatique de vente, ainsi que tous les documents et demandes d'autorisation en résultant.

PRÉCISE que les crédits en résultant seront inscrits au budget communal.

Dossier 9, acquisition de deux volumes à destination d'un groupe scolaire et d'une salle polyvalente : qui ne prend pas part au vote ? Monsieur Faravel, Madame Prio, Monsieur Lolo, Madame Noël, Monsieur Krstic et Monsieur Lesparre. Qui vote contre ? Qui vote pour ? Vote à la majorité. Et qui s'abstient ? Madame Stenström.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des votes exprimés

Nombre d'abstentions : 2

M. RAGENARD, Mme STENSTRÖM

Ne participent pas au vote : 7

M. KRSTIC, M. LEPARRE, Mme PRIO, M. GIBERT, M. FARAVEL, Mme NOEL, M. LOLO

APPROUVE l'acquisition, sous forme de contrat unique de vente d'immeuble à construire, auprès d'Atland Résidentiel et Nexity, ou de toute autre société du même groupe qui viendrait s'y substituer, de deux volumes, l'un à l'usage d'un groupe scolaire comprenant une cour de 1800 m², et le second correspondant à une salle polyvalente de 150 m² SDP, pour surface totale de 3230 m² SDP, situés 29-45 rue Albert 1^{er}, 123 rue des Frères Bonneff et 172 rue Maurice Berteaux, correspondant aux parcelles cadastrées AD n°187, 188, 196, 664, 834 à 837, et 944 à 952.

DIT que cette acquisition aura lieu moyennant un prix total de 3 490 000 euros TTC.

DIT que ce prix sera payable selon l'échéancier contractuellement défini.

PRÉCISE que ce prix ne comprend pas les frais de notaires liés à cette opération qui seront pris en charge par la commune.

AUTORISE Madame la Maire, ou son représentant, à effectuer toutes formalités et signer tous les actes à intervenir, ainsi que tous les documents et demandes d'autorisation en résultant.

Dossier numéro 10, acquisition d'emprises à destination d'espaces publics. Qui ne prend pas part au vote ? Madame Noël, Monsieur Krstic, Monsieur Lesparre, Madame Prio, Monsieur Faravel. Qui s'abstient ? Madame Stenström. Qui vote contre ? Monsieur Roullier, Madame Chassang. Qui vote pour ?

Le Conseil Municipal,

A la majorité des votes exprimés

Nombre de voix contre : 2

M. ROULLIER, Mme CHASSANG

Nombre d'abstentions : 2

M. RAGENARD, Mme STENSTRÖM

Ne participent pas au vote : 5

M. KRSTIC, M. LESPARRE, Mme PRIO, M. FAREVEL, Mme NOEL

APPROUVE l'acquisition, auprès d'Atland Résidentiel et Nexity, ou de toute autre société du même groupe qui viendrait s'y substituer, d'une emprise totale de 2537 m² environ, située 29-45 rue Albert 1^{er}, 123 rue des Frères Bonneff et 172 rue Maurice Berteaux, à détacher des parcelles cadastrées AD n°187, 188, 196, 664, 834 à 837, et 944 à 952.

DIT que cette acquisition aura lieu moyennant un prix total de 10 000 euros HT.

PRÉCISE que ce prix ne comprend pas les frais de notaires liés à cette opération qui seront pris en charge par la commune.

AUTORISE Madame La Maire, ou son représentant, à effectuer toutes formalités et signer tous les actes à intervenir, ainsi que tous les documents et demandes d'autorisation en résultant.

Intervention hors micro

Mme la Maire : Elle vient de vous dire oui. Madame Vasic, vous avez une précision à apporter ? Voilà. Elle a dit : « Ne vous inquiétez pas, l'administration est là et elle connaît sa position de vote. » Vous avez une polémique à faire encore ? Merci à vous tous. Bienvenue à cette belle future école de Bezons qui va nous permettre de rattraper les conneries du passé, si je peux m'exprimer ainsi.

Intervention hors micro

Mme la Maire : Non, en 2017 on l'avait signalé puisqu'on avait dit : « Attention, il faut construire des écoles. »

Dossier n° 11 - Cession de la parcelle cadastrée AK numéro 790 située rue de l'Ancienne-Mairie

Mme la Maire : Alors dossier 11, c'est une cession de la parcelle cadastrée AK numéro 790 située sur la rue de l'Ancienne-Mairie. Elle représente une cession d'un terrain de 19 mètres carrés. Donc elle va être présentée...

Intervention hors micro

Mme la Maire : Non, je sais bien, elle va être présentée par Madame Beltaief, et Monsieur Cuvillier, moi-même et Monsieur Lesparre, puisque c'est une cession à AB Habitat et puisque nous siégeons au Conseil d'administration d'AB Habitat, nous ne pouvons pas participer ni au débat ni au vote. Nous allons devoir sortir, Madame Beltaief va vous présenter la délibération de la cession. Voilà, à tout à l'heure. Soyez sages.

Madame la Maire, Messieurs Cuvillier et Lesparre quittent l'instance.

Mme Beltaief : Alors, dossier numéro 11, cession de la parcelle cadastrée AK 790 située rue de l'Ancienne-Mairie. Donc la Ville est propriétaire d'une parcelle cadastrée AK numéro 790 de 19 mètres carrés correspondant donc à une bande de terrain qui est située le long d'une opération de construction de logements sociaux du bailleur AB Habitat. Il était initialement prévu de l'intégrer à la voirie à la fin des travaux. Cette parcelle étant finalement occupée par AB Habitat pour créer un espace entre les logements situés en rez-de-chaussée et la rue, il est opportun d'envisager sa cession au profit dudit bailleur. Je vous remercie. Est-ce que vous avez des questions ? Monsieur Faravel.

M. Faravel : Oui, c'est un dossier de régularisation donc il n'y a pas de problème. Je vais me permettre de lire un truc : « Pour ce faire, nous vous proposons de signer une promesse de vente assortie des conditions suspensives habituelles en matière de constructions neuves et notamment absence de pollution du sol et du sous-sol, de toutes les prescriptions et diagnostics ou de fouilles archéologiques. » Ça, c'était ce qu'il y avait marqué dans les dossiers des trois dossiers précédents. Donc Madame Prio avait raison, il y a bien une clause de dépollution obligatoire à la charge de la Ville demandée par les promoteurs. Voilà. Merci, comme ça c'est rétabli.

Mme Beltaief : Alors on passe au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Deux votes contre, donc Monsieur Roullier et Madame Chassang. Qui vote pour ? Je vous remercie. On peut rappeler Madame la Maire, Monsieur Lesparre et Monsieur Cuvillier.

Madame la Maire, Messieurs Cuvillier et Lesparre rejoignent l'instance.

Mme la Maire : Merci. On va passer au point suivant.

CONSIDÉRANT que Madame MENHAOUARA, présidente de la SCIC HLM AB Habitat, Monsieur CUVILLIER, représentant de la commune au sein du Conseil d'administration de la SCIC HLM AB Habitat, et Monsieur LESPARRE, membre du Conseil d'administration de la SCIC HLM AB Habitat ne participent ni au débat, ni au vote,

Le Conseil Municipal,

A la majorité des votes exprimés,

Nombre de voix contre : 2

M. ROULLIER, Mme CHASSANG

DÉCIDE de céder à AB Habitat la parcelle cadastrée AK n°790, correspondant à du terrain nu, au prix de 760 euros conformément à l'avis des Domaines, les frais d'actes notariés et les frais de géomètres seront à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE Madame la Maire, ou son représentant, à effectuer toutes formalités et signer tous les actes à intervenir, ainsi que tous les documents et demandes d'autorisation en résultant.

PRÉCISE que les crédits en résultant seront inscrits au budget communal.

Dossier n° 12 - Acquisition des parcelles AH numéros 897 B, 904, 906, 907, 908, 910, 911, 912, 914, 916, 917, 918, 920 et 921 situées avenue Gabriel-Péri / allée Roger-Masson

Mme la Maire : Donc dossier 12, acquisition des parcelles AH numéros 897 B, 904, 906, 907, 908, 910, 911, 912, 914, 916, 917, 918, 920 et 921 situées avenue Gabriel-Péri et allée Roger-Masson. Il s'agit principalement de l'espace public relevant de la voie pompiers, du réseau d'éclairage de ladite voie avec trois candélabres situés entre la cité Roger-Masson et le nouvel immeuble situé au 60-64

avenue Gabriel-Péri, et du trottoir ouest de l'avenue Gabriel-Péri au droit des trois immeubles.

Comme ils ont une utilisation d'espaces publics qu'ils sont rétrocédés à l'euro symbolique à la Ville, l'idée c'est de valider cette acquisition suite à des anciennes opérations immobilières puisque les voiries doivent être rétrocédées, et les trottoirs, à la Ville pour que la Ville puisse gérer cet espace public normalement.

Est-ce qu'il y a des questions ? Non. On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui vote contre ? Qui vote pour ? Vote à l'unanimité, merci.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des votes exprimés,

DÉCIDE l'acquisition à l'euro symbolique des parcelles cadastrées AH n° 897 B, 904, 906, 907, 908, 910, 911, 912, 914, 916, 917, 918, 920 et 921, pour une surface totale d'environ 956 m², appartenant à la SCI Roger Masson-Nord.

AUTORISE Madame la Maire, ou son représentant, à effectuer toutes formalités et signer tous les actes à intervenir, ainsi que tous les documents et demandes d'autorisation en résultant.

PRÉCISE que les crédits en résultant seront inscrits au budget communal.

Dossier numéro 14 – Rapport annuel du Syndicat Départemental d'Énergie du Val-d'Oise (SDEVO) au titre de l'exercice 2021

Mme la Maire : Dossier 13, rapport annuel des interventions réalisées par le Syndicat Mixte de la Gestion de la Fourrière Animalière du Val-d'Oise sur entre autres sur la ville de Bezons. Madame Adeline Boudeau, s'il vous plaît. On peut lui passer un micro ? Ah mince ! Alors on va passer le dossier 14 en attendant qu'elle revienne. Ça va être Monsieur Mohsen Rezaei. Dossier 14, Syndicat Départemental d'Énergie du Val-d'Oise, rapport annuel sur le développement et l'exploitation du réseau public de distribution d'électricité, exercice 2021. Monsieur Rezaei.

M. Rezaei : Merci Madame la Maire. Conformément à l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire ou la maire au Conseil municipal en séance publique. Par renvoi aux dispositions applicables aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale, les syndicats mixtes fermés doivent également établir un rapport annuel d'activité dans les conditions définies par l'article précité.

Le Syndicat Départemental d'Énergie du Val-d'Oise a été créé en 1994. Il a pour objet la gestion des infrastructures d'électricité, du gaz et des télécommunications du Val-d'Oise. Il est responsable du développement et de l'exploitation du réseau public de distribution d'électricité ainsi que de la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente.

En tant que syndicat mixte fermé, il est soumis à l'obligation d'établir un rapport annuel d'activité dans les conditions prévues par l'article L. 5211-39 du CGCT. Sur l'année 2021, pour la commune de Bezons il a été constaté une hausse des incidents de 32 au lieu de 17, pratiquement le double : sept incidents sur le départ du poste des Frères-Bonneff ; 128 pour dépassement de capacité électrique en janvier ; 62 clients ayant subi sept coupures longues sur défaut ; 137 clients ont été impactés par plus de six coupures longues toutes causes confondues.

En 2021, 221 109 euros ont été investis pour le raccordement des ZAC implantées à Bezons. Sur la base de l'ensemble de ces éléments d'information, le Conseil municipal est invité à prendre acte du

rapport des interventions ci-annexées, établi par le Syndicat Départemental d'Énergie du Val-d'Oise pour l'exercice 2021. Merci beaucoup.

Mme la Maire : Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Ah, l'opposition déserte au dossier 14.

Intervention hors micro

Mme la Maire : Écoutez, quasiment tout le monde est parti. Madame Noël est partie, Monsieur Roullier est parti, Madame Chassang est partie. Et Monsieur... non, il n'est pas parti mais Monsieur Krstic est sorti, Madame Prio n'est pas là, je ne sais pas si elle est partie ou pas partie. Ah, ils sont aux toilettes ! Non, il y en a qui sont partis avec leur manteau et leur sac. Je ne crois pas qu'ils soient aux toilettes avec leur manteau et leur sac. Donc c'est bien : le travail de l'opposition, c'est quand ça les arrange. On a un ordre du jour qui fait presque, je ne sais plus combien, il fait 26 dossiers et les gens partent au dossier 13 ou 14. C'est bien ! Après ils nous expliquent qu'ils veulent gérer.

Donc, est-ce que le rapport d'activité du Syndicat Départemental d'Énergie du Val-d'Oise intéresse nos élus ? Ils ont des questions ? Non. Comme c'est un donner acte, c'est très bien. Je pensais que l'électricité allait faire parler, surtout en cette période compliquée avec l'augmentation des prix du gaz et de l'électricité. Non, pas de remarque. Bien.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport des interventions, ci-annexé, établi par le Syndicat Départemental d'Énergie du Val d'Oise (SDEVO) pour l'exercice 2021.

Dossier n° 13 - Rapport annuel des interventions réalisées par le Syndicat Mixte de la Gestion de la Fourrière Animale du Val-d'Oise (SMGFAVO) au titre de l'exercice 2021

Mme la Maire : Du coup on va revenir sur le dossier 13 puisque Madame Boudeau est à nouveau avec nous, elle qui était partie rapidement pour les toilettes. C'est dommage que c'était tombé sur elle mais ce n'est pas grave. Donc le rapport par le Syndicat Mixte de la Gestion de la Fourrière Animale du Val-d'Oise. Donc, le rapport annuel sur les interventions réalisées par le Syndicat Mixte de la Gestion de la Fourrière Animale du Val-d'Oise. Madame Boudeau s'il vous plaît.

Mme Boudeau : Oui, donc comme vous le voyez, c'est un rapport classique, vous avez toutes les précisions en annexe. Conformément à l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au Conseil municipal en séance publique.

Par renvoi aux dispositions applicables aux EPCI, les syndicats mixtes fermés doivent également établir un rapport annuel d'activité dans les conditions définies par l'article précité article, L. 5711-1 du CGCT. Le Syndicat Mixte de la Gestion de la Fourrière Animale du Val-d'Oise (SMGFAVO) a été créé en 2005. Il est chargé de la capture des animaux errants ou morts pour le compte des communes adhérentes ainsi que de la gestion d'un lieu d'accueil. En tant que syndicat mixte fermé, il est soumis à l'obligation d'établir un rapport annuel d'activité dans les conditions prévues par l'article 5211-39 du CGCT.

Les interventions sont sollicitées par la commune de Bezons, services techniques, police municipale, etc., ainsi que par des cliniques vétérinaires présentes sur le territoire. Ainsi donc, pour l'exercice 2021, au niveau des chats il a été comptabilisé 999 interventions dont 568 vivants et 431 décédés. 56 ont été restitués aux propriétaires, 389 ont été pris en charge par des associations, trois sont toujours présents à la fourrière, 120 sont décédés. Au niveau des chiens, il a été comptabilisé donc 922 interventions dont 897 vivants et 25 décédés. 590 ont été restitués aux propriétaires, 270 ont été pris en charge par les associations, huit sont toujours présents actuellement à la fourrière et 29 sont décédés.

Sur la base de l'ensemble de ces éléments d'observation, le Conseil municipal est invité à prendre acte du rapport des interventions ci-annexé, établi par le SMGFAVO pour l'exercice 2021. Donc, sur le rapport, moi-même Madame Boudeau, vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5211-39 et L. 5711-1 ; vu l'avis émis par la Commission consultative des services publics locaux en date du 4 février 2023, considérant que le Syndicat Mixte de la Gestion de la Fourrière Animale du Val-d'Oise est un syndicat mixte responsable de la capture des animaux vivants ou morts pour le compte des communes adhérentes ; considérant qu'il appartient au président du syndicat de présenter chaque année un rapport annuel de capture des animaux errants ou morts ; et considérant que chaque commune adhérente du syndicat est destinataire du rapport annuel adopté par le SMGFAVO ; considérant que ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le maire au Conseil municipal en séance publique et que le rapport annuel doit répondre à une exigence de transparence à l'égard de l'usager et des communes membres ; que pour la commune de Bezons le SMGFAVO a assuré la captation au total de 999 chats et 922 chiens. Et donc vous êtes invités à prendre acte du rapport des interventions ci-annexé établi pour l'exercice 2021. Je vous remercie.

Mme la Maire : Merci Madame Boudeau. Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur Faravel.

M. Faravel : Merci Madame Menhaouara, merci Madame Boudeau. Alors je sais bien que le rapport annuel qui nous est transmis c'est sur le Val-d'Oise en général, mais comme vous nous donnez des chiffres sur le Val-d'Oise, je pense que ce qui pourrait intéresser les Bezonnais, en tout cas moi c'est comme ça que je l'ai lu, je me trompe peut-être...

Mme la Maire : C'est les chiffres bezonnais.

M. Faravel : Ce sont les chiffres bezonnais ?

Mme la Maire : C'est les chiffres de Bezons.

M. Faravel : Ce n'est pas évident tel que c'est présenté. Merci.

Mme la Maire : Donc c'est un donner acte également. S'il n'y a pas d'autre remarque, on passe au dossier 15.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport des interventions, ci-annexé, établi par le Syndicat Mixte de la Gestion de la Fourrière Animale du Val-d'Oise (SMGFAVO), pour l'exercice 2021.

Dossier n° 15 - Avenant numéro 1 à la convention de groupement de commandes établie entre la commune de Bezons, son Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et sa Caisse Des Écoles (CDE)

Mme la Maire : Avenant numéro 1 à la convention de groupement de commandes établie entre la commune de Bezons, son Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et sa Caisse Des Écoles. Madame Aouchiche, s'il vous plaît.

Mme Aouchiche : Merci Madame la Maire. Il s'agit ici d'approuver l'avenant numéro 1 effectivement, avenant qui fait suite à la convention constitutive qui a été approuvée par le Conseil municipal en date du 24 octobre 2020, convention constitutive du groupement de commandes pour différents segments d'achat dont entre autres location, maintenance photocopieurs, système d'impression, la fourniture des produits d'entretien, des fournitures de denrées alimentaires, fournitures administratives, etc. Tous ces segments d'achat figurent dans la convention qui a été approuvée le 24 octobre 2020.

Ce groupement de commandes avait été proposé et mis en place pour mutualiser les achats et

permettre notamment de réduire les coûts, limiter le risque juridique et intégrer des préoccupations de développement durable. Aujourd'hui, il est possible d'ajouter de nouveaux segments, mais il faut pour cela faire un avenant entre les différentes parties qui ont pris part à cette convention. Et cela ne simplifie pas et ne permet pas du coup d'être réactifs au besoin.

Et de la même manière, il est proposé cette convention pour fluidifier et simplifier son exécution. C'est pour ça qu'il est aujourd'hui proposé cet avenant numéro 1. On a un document annexé à ce dossier, le deuxième document et la convention en état de départ, et le document numéro 1 et la convention modifiée par l'avenant, avec rayé ce qui est supprimé et en couleur ce qui est ajouté et proposé de modifier. Donc ici, il est proposé d'approuver le projet d'avenant numéro 1 de cette convention et d'autoriser Madame la Maire à la signer.

Mme la Maire : Merci Madame Aouchiche. Est-ce qu'il y a des questions ? Non ? On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui vote contre ? Vote à l'unanimité, merci.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des votes exprimés

APPROUVE le projet d'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement de commandes conclu entre la commune de Bezons, son Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) et sa Caisse des écoles (C.D.E.), ci-annexé.

AUTORISE Madame la Maire à signer l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement de commandes.

Dossier n° 16 - Signature d'une convention relative à la vérification des conditions de regroupement familial entre la ville de Bezons, la préfecture du Val-d'Oise et l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII)

Mme la Maire : Dossier 16, signature d'une convention relative à la vérification des conditions de regroupement familial entre la Ville de Bezons, la préfecture du Val-d'Oise et l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration, l'OFII. Madame de Bastos. Est-ce qu'on peut donner un micro à Madame de Bastos ici, s'il vous plaît ?

Mme de Bastos : Merci Madame la Maire. La loi 2006-911 du 24 juillet 2006 a confirmé et accentué le rôle du maire dans la procédure de regroupement familial. Cette procédure permet à un étranger non européen qui réside légalement en France d'être rejoint par sa famille proche sous certaines conditions. Le maire intervient dans le processus de vérification de logements et des ressources.

Son avis doit être rendu dans un délai de deux mois, le silence emportant acquiescement (article R. 434-23 du Code d'Entrée et de Séjour des Étrangers et du Droit d'Asile). Il est par ailleurs informé par le préfet du sens de la décision rendue sur la demande de regroupement familial.

L'article R. 434-20 du CESEDA vient préciser que le recours du maire aux services de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration peut faire l'objet d'une convention d'organisation conclue avec le directeur général de l'Office dans le cadre de la procédure de regroupement familial applicable aux ressortissants étrangers non communautaires relevant dudit Code. Afin d'améliorer cette procédure entre les différents interlocuteurs, l'OFII propose une convention tripartite entre la préfecture du Val-d'Oise, l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration et la commune de Bezons, précisant le niveau de délégation, les modalités d'application, les délais de réponse.

Sur la base de l'ensemble de ces éléments d'information, le Conseil municipal est donc invité à autoriser la délégation de l'enquête logement et ressources à l'Office Français de l'Immigration et de

l'Intégration du Val-d'Oise (niveau 2) dans le cadre de l'instruction des dossiers de demande de regroupement familial ; autorise Madame la Maire à signer la convention tripartite relative à la vérification des conditions du regroupement avec la préfecture du Val-d'Oise et l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration du Val-d'Oise ainsi que tout acte ou avenant y afférent.

Mme la Maire : Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Non ? On passe au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Vote à l'unanimité.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des votes exprimés

AUTORISE la délégation de l'enquête logement et ressources à l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration du Val-d'Oise (niveau 2), dans le cadre de l'instruction des dossiers de demande de regroupement familial.

AUTORISE Madame la Maire à signer la convention tripartite relative à la vérification des conditions du regroupement avec la préfecture du Val-d'Oise et l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration du Val-d'Oise, ainsi que tout acte ou avenant y afférent.

Dossier n° 17 - Demande de protection fonctionnelle d'une élue

Dossier n° 18 - Demande de protection fonctionnelle d'une élue

Mme la Maire : Dossier 17 et dossier 18, ce sont deux demandes de protection fonctionnelle me concernant. Comme par le passé, tout ce qui concerne les demandes de protection fonctionnelle qui concernent les élus en question, l'élu ne peut pas participer ni au débat ni au vote. Donc à ce titre, je vais sortir de la salle sur les dossiers 17 et 18, et Monsieur Cuvillier qui va présenter les deux dossiers, va vous les présenter, et voilà. Merci, je reviendrai tout à l'heure. À tout à l'heure.

Madame la Maire quitte l'instance.

M. Cuvillier : Merci. Madame la Maire effectivement étant sortie de la salle, nous allons pouvoir entamer la présentation de la délibération. Donc il s'agit malheureusement d'un sujet connu de ce Conseil municipal : les démarches liées à la protection fonctionnelle des élus qui ont déjà été votées précédemment pour Arnaud Gibert, pour Dejan Krstic ou pour Michelle Vasic. Madame la Maire étant l'objet, la victime de campagnes de diffamation organisées, il est demandé la protection fonctionnelle pour des faits qui sont cités dans la délibération présentée.

Est-ce qu'il y a des prises de parole sur ce sujet ? Monsieur Faravel uniquement ? Allez-y, Monsieur Faravel.

M. Faravel : Alors, j'ai d'abord une question sur la présentation du dossier telle qu'elle est faite, et ensuite quelques remarques. Et ensuite, je devrai expliquer les votes puisque j'ai reçu le pouvoir de Madame Noël.

Dans les précédents... Il y a eu plusieurs demandes de protection fonctionnelle de la part de Madame Menhaouara, dont la première a été annulée pour être votée puisque le dossier était mal présenté et dans le dossier bien présenté, c'est-à-dire celui qui présentait les faits pour lesquels Madame Menhaouara demandait la protection fonctionnelle, les noms des personnes que Madame Menhaouara mettait en cause et contre lesquels elle demandait la protection fonctionnelle étaient donnés en toutes lettres, on connaissait leur nom.

Là, dans les deux dossiers de délibération que vous nous présentez, seules les initiales sont indiquées. Donc je voulais savoir si ça ne posait pas un problème en termes, on va dire, d'égalité de présentation

d'un dossier à l'autre, et surtout si ça ne représentait pas un risque on va dire administratif concernant la demande de protection fonctionnelle. Voilà, ça c'est ma question. Parce qu'autant qu'on soit clairs sur ce qu'on vote et la façon dont c'est présenté.

Mes remarques : dans la précédente demande de protection fonctionnelle de Madame Menhaouara, pour des faits que moi je considère infondés et qu'elle me reprochait ou qu'elle reprochait à Monsieur Lesparre, ou qu'elle reprochait à une troisième personne qui était nommément citée, nous avons été en ce qui concerne Monsieur Lesparre et moi-même, mis en examen. Le jugement aura lieu très tard en 2024, moi je suis assez tranquille sur le fait que je ne cours aucun risque – mais ce n'est pas le sujet de ce soir.

La troisième personne dont je ne citerai pas le nom mais qui était nommément citée dans le dossier à l'époque, alors que c'est une personne qui est connue dans la commune, en tout cas par plusieurs d'entre nous, quel que soit leur positionnement politique dans cette assemblée, le tribunal judiciaire de Paris a indiqué qu'ils avaient abandonné l'idée de l'identifier, et donc qu'ils ne faisaient pas de poursuites contre lui pour les propos qu'il avait tenus sur un réseau social bien connu.

Donc en fait, on a dépensé de l'argent et c'est la commune en l'occurrence qui a dépensé de l'argent pour faire mener des recherches à la justice sur cette personne, pour qu'on se rende compte à la fin que le tribunal judiciaire de Paris considérerait qu'il n'était pas en capacité d'identifier cette personne alors qu'elle était très bien connue.

Quand je regarde les deux dossiers qui nous sont soumis pour les demandes de protection fonctionnelle ce soir, il y en a un dont on suppose tous – et pour le coup effectivement les propos qui lui sont reprochés sont plus que déplacés et dont certains, oui, sont insultants –, mais on suppose tous que c'est un pseudo, que ce sont des propos qui ont été tenus sur Facebook.

Donc moi, je pose la question sur le premier dossier : est-ce qu'on ne va pas se retrouver dans la même situation, c'est-à-dire qu'on engage des procédures, on va dépenser de l'argent et c'est la commune qui va dépenser de l'argent pour que le tribunal judiciaire de Paris au bout du compte nous dise : « Désolé, on n'a pas réussi à identifier la personne. » ? Et on aura dépensé l'argent du contribuable bezonnais pour rien.

Dans le deuxième dossier, moi j'ai une interprétation différente de Madame Menhaouara. Effectivement les propos sont extrêmement vulgaires mais ne méritent pas les qualificatifs d'injures publiques et de diffamation. Mais c'est pareil, ce sont des propos qui ont été tenus par Facebook, par une personne qui peut être identifiée par certains d'entre nous. Mais le risque, vu que ça s'est déjà produit, que le tribunal judiciaire de Paris dise : « Écoutez, laissez tomber, on ne va pas se casser la binette à tenter d'identifier la personne, on ne donne pas suite aux poursuites. », et qu'on ait dépensé de l'argent pour ça, me pose question.

Donc, au regard de ces considérations, moi j'ai un gros doute sur la pertinence d'engager des dépenses alors qu'il y a de gros risques qu'elles ne mènent nulle part et qu'on ait fait les dépenses pour rien – sans préjuger de la pertinence ou non de Madame Menhaouara à vouloir bientôt attaquer ces personnes. Donc pour ma part, je ne prendrai pas part au vote sur ce dossier.

Madame Noël se pose exactement les mêmes questions que moi, mais elle m'a dit : « Par principe, sauf des cas très extrêmes, je vote les protections fonctionnelles. », donc elle votera ces dossiers. J'espère avoir été clair, même si j'ai été un peu long.

M. Cu villier : Monsieur Faravel était le seul de l'opposition à vouloir s'exprimer. Est-ce qu'il y a des demandes complémentaires ? Est-ce qu'on peut donner un micro à Michelle Vasic s'il vous plaît ? Et ensuite à Pascal Beyria, qui souhaitait aussi pouvoir s'exprimer.

Mme Vasic : Bonsoir tout le monde. J'entends ce que vous dites, Monsieur Faravel, sur la

jurisprudence qu'il peut y avoir par rapport à ce type de procédure. Je suis pour la liberté d'expression, je suis pour la différence. On peut ne pas être d'accord, surtout on peut ne pas être du même bord politique, et en même temps on peut avoir des désaccords sur pas mal de choses, mais le respect est l'essentiel. C'est l'essentiel pour que nos Bezonnais puissent vivre déjà ensemble.

Il est important que peu importe... moi parfois j'entends des mots qui me hérissent un peu, je me réveille presque, je me dis : « Où je suis ? » Que ce soit ici ou ailleurs. Donc c'est important de se respecter, c'est important de se dire les choses sans utiliser un vocabulaire qui, il me semble, n'est pas respectueux. Je connais les personnes. Je suis un peu étonnée parce qu'elles sont respectables, à mon sens. Des dérapages, ça va de soi.

C'est bien que les prochaines fois, il y ait quand même des échanges critiques, chacun donne son avis, mais qu'on se respecte. Pour construire en tout cas l'avenir, c'est très très important. Je pense que cette protection est nécessaire. J'ai vécu la même chose à différents regards. Les profils, on les connaît. Les faux profils, on les connaît. Presque. Mais il est nécessaire qu'il y ait une procédure.

Après, la justice tranchera. Une jurisprudence peut-être a eu lieu, mais dans d'autres tribunaux il y a des identifications qui ont eu lieu. La répétition fait que le jugement peut être différent. Je dis : « Le jugement peut être différent. » et il y en aura, en tout cas je pense que les personnes, ou elles s'arrêteront et continueront de jouer leur rôle en tout cas pour construire l'avenir de Bezons dans le bon sens, ou elles continueront à utiliser un vocabulaire qui n'est pas le niveau des Bezonnais et de celui qu'on leur souhaite. Donc voilà.

J'invite tout le monde à voter cette protection parce qu'elle est utile pour les Bezonnais. Il nous faut un débat serein, critique, et qu'on puisse continuer à travailler dans la sérénité. Le respect est primordial. Merci.

M. Cuvillier : Merci Madame Vasic. Monsieur Beyria. Excusez-moi, Monsieur Lolo souhaitait ensuite prendre la parole, et on a fait le tour des remarques après.

M. Beyria : Merci Monsieur Cuvillier. Moi je vais être bref et juste préciser que je fais confiance à la justice. Après, on ne va pas préjuger, mais s'abstenir de voter juste parce qu'on se dit que la justice ne va pas faire son travail... Les profils ou faux profils, ce n'est pas le propos, en fait. Les propos sont quand même honteux, diffamatoires, injurieux. C'est très bien qualifié. Donc si on ne fait plus rien juste parce qu'on présuppose que la justice ne trouvera pas les coupables de ces propos qui sont quand même très injurieux, enfin on les lit les uns à la suite des autres, c'est vraiment... Enfin voilà.

Moi, c'était juste pour apporter tout mon soutien, et contrairement à vous, Monsieur Faravel, sur ce vote-là, au contraire je voterais si je pouvais des deux mains. Et vraiment, je trouve que c'est quelque chose contre quoi il faut lutter. Et si on peut nous lutter à ce niveau... Je n'ai pas préparé mon intervention, ça se ressent, c'est laborieux, mais voilà, je ne pensais pas qu'il y aurait un débat là-dessus, tellement c'est une évidence pour moi que sur les réseaux sociaux on sait ce qui se passe, et pour une fois qu'on peut un peu lutter contre, eh bien je vote à 200 % pour cette protection fonctionnelle, pour permettre ça. Merci beaucoup.

M. Cuvillier : Merci Monsieur Beyria. Effectivement, le débat sur ces questions est nouveau dans cette assemblée, c'est fort dommage. Allez-y, Monsieur Lolo.

M. Lolo : Moi, ce que je voulais dire, c'est que bien évidemment je voterai en fait pour cette délibération, spécialement parce que je suis pour un débat apaisé. Nous pouvons nous opposer, nous pouvons avoir en fait des débats assez vifs, mais sans pour autant tomber en fait dans l'insulte avec la caricature, tout ce qu'on veut. Ces propos sont inadmissibles. Donc le groupe que je préside, en fait, les condamne très fermement, et nous voterons la protection juridique, pas parce que c'est uniquement Madame la Maire, mais c'est valable aussi pour tous les élus.

Nous avons été nous aussi aux responsabilités et nous avons subi également les mêmes quolibets, les mêmes insultes. Tout le monde ne fait pas le choix d'une poursuite judiciaire, mais si la personne qui est mise en cause fait le choix en fait d'aller en justice, il faut que la municipalité, la représentation municipale, soutienne cette personne, et que le vote soit positif. Merci.

M. Cuvillier : Alors, merci de s'inscrire dans les tours de parole quand je les demande. Donc Monsieur Faravel demande la parole pour une deuxième fois, Madame Prio et Monsieur Lopes. Donc je propose de commencer par Monsieur Lopes qui n'a pas parlé, Madame Prio et Monsieur Faravel, et Monsieur Lesparre. Merci vraiment de respecter les règles de base, et on clôturera le débat ensuite. Est-ce que vous pouvez donner un micro, s'il vous plaît, à Monsieur Lopes ?

M. Lopes : Merci Monsieur Cuvillier. Non, mais je voulais simplement revenir, je rejoins complètement ce qu'a dit Monsieur Martin Lolo. Effectivement, je pense que nous sommes tous des gens responsables, je pense qu'on peut, dans un premier temps, on peut débattre, on peut être effectivement en contradiction, mais cela n'enlève pas le respect. Cela n'enlève pas le respect. Je pense qu'il est très important malgré nos différences que nous restions respectueux vis-à-vis des personnes autour de la table et respectueux des personnes responsables. Restons ainsi. Je pense qu'il y a beaucoup de gens qui nous regardent, qui veulent un vrai débat politique, qui ne veulent pas des guérillas, des séances à ne pas en finir. Merci.

M. Cuvillier : Merci Monsieur Lopes. Madame Prio, Monsieur Lesparre et Monsieur Faravel.

Mme Prio : Merci. Je vais être très rapide. Juste pour dire que je partage l'analyse de Michelle Vasic, de Martin Lolo, et que donc je voterai bien évidemment la protection fonctionnelle pour des raisons de respect des personnes.

M. Cuvillier : Merci Madame Prio pour ces paroles qui vous honorent. Monsieur Lesparre.

M. Lesparre : Oui, c'est les quelques réactions qui m'amènent à intervenir, sinon il n'y a pas de souci pour soutenir les attaques d'un tel niveau vers un élu.

Mais ici, on parle beaucoup de solidarité, très bien. Mais quand Madame Menhaouara dans la séance d'aujourd'hui nous dit, sur le débat, sur le... comment dire ? Sur le débat sur le PLU, je la cite : « Laissez-nous travailler, on n'en a rien à foutre, on n'en a rien à foutre et de toute façon je ferai ce que je veux, et de toute façon je ferai ce que je veux. », mais c'est assez fréquent, j'en prends deux au hasard comme ça ce soir mais c'est assez fréquent que le non-respect de Madame la Maire vis-à-vis des élus que nous sommes est malmené. Il est souvent très limite.

Alors, demandons-lui aussi de respecter son opposition parce que bon, ce n'est pas vraiment son fort. Et de toute façon, pour le reste je n'ai aucun problème pour voter l'accord sur la protection fonctionnelle. Voilà. Mais si Monsieur intervient, j'interviens derrière parce que la réponse à la réponse, on y est encore demain soir. Moi je veux bien jouer à ce jeu-là, je n'ai pas de problème.

M. Cuvillier : Merci Monsieur Lesparre. Les élus du groupe de la majorité ont fait une intervention uniquement par personne. Ce n'est que Monsieur Faravel qui va parler pour la deuxième fois et pour conclure le débat, je vous remercie.

M. Faravel : J'ai demandé la parole, vous me l'accordez, je la prends.

Donc je le redis : je n'ai pas de problème à considérer que les propos exposés dans le premier dossier sont totalement inacceptables. Je n'ai pas de problème à considérer que les propos reprochés dans le deuxième dossier sont effectivement vulgaires, que je ne les aurais pas tenus. Après, j'ai une différence d'analyse sur ce qui est de la diffamation et de l'injure publique. Ça, ce n'est pas le dossier.

Moi j'ai posé des questions, une question précise en début d'intervention sur laquelle je n'ai pas encore eu de réponse, sur la façon dont est présenté le dossier et ce que ça peut impliquer en termes de risque pour la délibération. J'attends une réponse sur le sujet. J'ai posé... enfin, j'ai fait une remarque sur le fait que je crains qu'on ne dépense de l'argent à perte pour cette protection fonctionnelle, parce que c'est quand même l'argent du contribuable et qu'à un moment, au regard de ce qui se passe, autant je pense qu'effectivement le respect dans le débat politique est nécessaire et je partagerai assez les propos de Monsieur Lesparre sur le fait que ça marche dans les deux sens, je n'ai pas toujours l'impression qu'on est respectés, mais ça c'est un autre problème.

Interventions hors micro

M. Faravel : Donc je pense par ailleurs que franchement, on risque d'avoir une justice qui se désengage, je vous le dis, avec une dépense de l'argent du contribuable à perte, et que la logique de vouloir judiciaire systématiquement ce genre de conflit, même si les propos ne sont pas acceptables, ne mène nulle part, que pour une bonne partie il suffirait de le traiter par le mépris. En tout cas moi, quand je récolte des noms d'oiseaux en politique, c'est ce que je fais, je traite ça par le mépris. Chacun fait ce qu'il veut et chacun fait ce qu'il veut avec l'argent des Bezonnais.

M. Cuvillier : Merci. Tous les conseillers souhaitant prendre la parole ayant pris la parole, je vais vous apporter des éléments de réponse et des éléments de contexte.

Un élément de contexte : toutes les protections fonctionnelles précédentes ont été votées à l'unanimité sans tous ces débats et ces raisons que l'on a cherchées pour se défausser d'un vote. Je pense qu'il est nécessaire dans le contexte actuel qu'on puisse avoir l'unanimité de notre assemblée sur ces sujets qui sont quand même assez clivants et qui sont quand même assez d'actualité sur la question de la protection des élus dans le cadre de leurs fonctions. C'était un préalable.

Concernant les questions de fond, on peut toujours chercher des questions de fond X et Y pour ne pas voter des décisions. L'administration a bien évidemment et comme d'habitude vérifié ce qui vous est présenté, qui est donc : la question de mettre des initiales est conforme à la plainte et au droit, et donner des noms dans leur intégralité pourrait préjuger que les personnes sont coupables, ce qui n'est pas avéré. Et encore une fois, c'est le sujet que l'on a chaque fois...

Intervention hors micro

M. Cuvillier : Monsieur Faravel je vous ai laissé parler, vous avez parlé, rereparlé, je pense que me laisser finir s'appelle aussi la première base du respect. Je vous remercie.

Donc ces profils sont bien évidemment anonymes et leur courage se cache dans les réseaux sociaux et derrière leur anonymat. Ce que vous appelez des « dérapages », ce que vous appelez des « propos un petit peu déplacés » ou des « propos vulgaires » – vous faites des parallèles quand on vous coupe la parole –, je ne vais pas rentrer dans le fond des débats parce qu'il n'appartient pas à cette assemblée de juger les faits encore une fois, mais on se parle quand même de citations suite au décès de Monsieur Thomas : « Et la maire de Bezons qui leur trouve des excuses à ces assassins, Mohamed et Hicham : normal, entre frérots ! » Ça, c'était un extrait. Ou un deuxième extrait : « Putain, mais personne ne va stopper cette arriviste du bled, personne ne va stopper cet arriviste du bled de Madame Menhaouara ! »

Voilà les questions et les propos que vous jugez « un petit peu déplacés » ou « un petit peu limites » ou « contestables » ou « vulgaires ». Voilà les propos qui vous sont présentés dans le cadre de cette délibération fonctionnelle. Libre à chacun de voter en son âme et conscience, et je vous propose de passer au vote pour le dossier 17 et ensuite pour le dossier 18. Chacun votera en regard des propos qui vous ont été énoncés.

Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Monsieur Faravel, pour Madame Noël, quelle est la

position ? D'accord. Qui vote contre ? Qui vote pour ? Je vous remercie pour le dossier 17.

CONSIDÉRANT que Madame la Maire quitte la salle et confie la Présidence à Monsieur CUVILLIER, Premier Adjoint au Maire, et qu'ainsi, elle ne prend pas part au débat ni au vote,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des votes exprimés

Ne participe pas au vote : 1

M. FARAVEL

ADOPTE le rapport de présentation et constate avoir été pleinement informé de la teneur de la procédure envisagée et de ses enjeux ;

ACCORDE la protection fonctionnelle à Madame Nessrine MENHAOUARA, Maire de Bezons, pour les actions juridictionnelles énumérées ci-dessus ;

AUTORISE l'imputation sur le budget communal de l'ensemble des frais d'avocats, d'auxiliaires de justice et autres frais juridictionnels devant être engagés dans le cadre du dispositif susvisé ;

DEMANDE à Madame la Maire de tenir informé le conseil municipal de l'état de la procédure et de son issue ;

AUTORISE Madame la Maire à signer toute pièce ou acte requis pour l'exécution de la présente délibération.

Je vous propose de passer au vote pour le dossier 18. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Monsieur Faravel ne prend pas part au vote. Qui vote pour ? Tout le reste de cette assemblée, et je vous en remercie sincèrement.

CONSIDÉRANT que Madame la Maire quitte la salle et confie la Présidence à Monsieur CUVILLIER, Premier Adjoint au Maire, et qu'ainsi, elle ne prend pas part au débat ni au vote,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des votes exprimés,

Ne participe pas au vote : 1

M. FARAVEL

ADOPTE le rapport de présentation et constate avoir été pleinement informé de la teneur de la procédure envisagée et de ses enjeux ;

ACCORDE la protection fonctionnelle à Madame Nessrine MENHAOUARA, Maire de Bezons, pour les actions juridictionnelles énumérées ci-dessus ;

AUTORISE l'imputation sur le budget communal de l'ensemble des frais d'avocats, d'auxiliaires de justice et autres frais juridictionnels devant être engagés dans le cadre du dispositif susvisé ;

DEMANDE à Madame la Maire de tenir informé le conseil municipal de l'état de la procédure et de son issue ;

AUTORISE Madame la Maire à signer toute pièce ou acte requis pour l'exécution de la présente délibération.

Madame la Maire peut rentrer, s'il vous plaît.

Madame la Maire rejoint l'instance.

Mme la Maire : On va reprendre la séance. J'invite l'ensemble des élus à se réinstaller.

Dossier n° 19 - Adhésion au contrat-groupe d'assurance statutaire 2023-2026 proposé par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la région d'Île-de-France

Mme la Maire : Nous allons passer au vote de la délibération 19 : adhésion au contrat-groupe d'assurance statutaire 2023-2026 proposé par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande couronne de la Région d'Île-de-France. Monsieur Cuvillier.

M. Cuvillier : : Merci Madame la Maire. Donc encore une délibération administrative. On avait déjà évoqué ce sujet par délibération en date du 8 mars 2022 sur le Conseil municipal qui décidait de se joindre à la procédure de renégociation du contrat-groupe proposé par le CIG.

Donc pour rappel, la réglementation prévoit que les Centres de gestion peuvent souscrire pour le compte des collectivités de leur ressort qui le souhaitent des contrats-groupes d'assurance les garantissant contre les risques financiers statutaires supportés par elles en raison de l'absentéisme de leurs agents concernant la maladie ordinaire, la maternité, le décès, l'accident de service, les congés longue maladie ou longue durée.

La renégociation a eu lieu. C'est Sofaxis qui était déjà le titulaire du précédent contrat d'assurances, qui a été également retenu, et donc il est proposé d'adhérer au contrat-groupe d'assurance statutaire pour la période 2023-2026 proposé par le CIG Grande Couronne.

Mme la Maire : Est-ce qu'il y a des questions ? Non. On passe au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Vote à l'unanimité.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des votes exprimés

APPROUVE les taux de cotisation et prestations négociés pour la commune de Bezons par le Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la Grande Couronne de la région d'Île-de-France dans le cadre de la procédure de renouvellement du contrat-groupe d'assurance statutaire ;

DÉCIDE d'adhérer à compter du 1^{er} Janvier 2023 au contrat-groupe d'assurance statutaire (2023-2026), et ce, jusqu'au 31 décembre 2026, en optant pour les garanties suivantes :

Agents CNRACL :

- Accident de travail/Maladie professionnelle sans franchise

Pour un taux de prime total de : 2,32 %

PREND ACTE que la contribution financière due par les collectivités au titre de la gestion du contrat-groupe d'assurance statutaire a été fixée par le Conseil d'administration du CIG en sa séance du 15 juin 2021 de la manière suivante :

- De 1 à 50 agents : 0.12% de la masse salariale des agents assurés ;
- De 51 à 100 agents : 0.10% de la masse salariale des agents assurés ;
- De 101 à 250 agents : 0.08% de la masse salariale des agents assurés ;
- De 251 à 500 agents : 0.05% de la masse salariale des agents assurés ;
- De 501 à 2000 agents : 0.03% de la masse salariale des agents assurés ;
- Plus de 2001 agents : 0.01% de la masse salariale des agents assurés.

En plus de cette contribution financière, il est précisé qu'une participation minimale de 50 euros est requise, ce montant correspondant aux frais d'émission d'un titre de recette.

PREND ACTE que les frais du CIG, qui s'élèvent à 0,05 % de la masse salariale assurée, viennent en supplément des taux d'assurance ci-dessus déterminés.

AUTORISE Madame la Maire à signer le certificat d'adhésion, la convention à intervenir dans le cadre du contrat-groupe d'assurance statutaire, ainsi que tout acte ou avenant y afférents.

PREND ACTE que la commune pourra quitter le contrat-groupe d'assurance statutaire chaque année, sous réserve du respect du délai de préavis de six (6) mois.

Dossier n° 20 - Adhésion au socle commun de compétences du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la région d'Île-de-France

Mme la Maire : Dossier 20, adhésion au socle commun de compétences du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la région Île-de-France. Toujours Monsieur Cuvillier.

M. Cuvillier : : Merci Madame la Maire. Là aussi, c'est une décision essentiellement administrative qui est présentée tous les trois ans. Donc le CIG a mis en œuvre un socle commun de compétences en proposant aux collectivités non affiliées d'adhérer à une ou plusieurs des missions le composant. Elles sont définies par l'article 452-39 du CGCT et elles concernent notamment le secrétariat du conseil médical unique, l'assistance juridique statutaire y compris pour la fonction de référent déontologue, l'assistance au recrutement et l'accompagnement individuel de la mobilité des agents hors de leur collectivité ou établissement d'origine, l'assistance à la fiabilisation des comptes de droit en matière de retraite et la désignation d'un référent laïcité.

C'est toutes ces options qui doivent être souscrites. On ne peut pas choisir uniquement celles que l'on veut. Donc c'est un appui pour la collectivité et il nous est proposé d'adhérer au socle commun de compétences, on y était adhérents précédemment, et donc de renouveler cette adhésion.

Mme la Maire : Est-ce qu'il y a des questions ? Non ? Pas de question ? On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui vote contre ? Vote à l'unanimité, je vous remercie.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des votes exprimés

SOLLICITE l'adhésion de la commune de Bezons au socle commun de compétences proposé par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne à compter du 1^{er} janvier 2023, pour une durée de 3 ans renouvelables de manière tacite.

APPROUVE la convention, ci-jointe, ainsi que les documents afférents à cette adhésion au socle commun,

AUTORISE Madame la Maire à les signer ainsi que tous acte ou avenant y afférents.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal.

DIT que Madame la Maire est chargée de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Dossier n° 21 - Personnel communal – Modification du tableau des emplois – Transformations de postes

Mme la Maire : Dossier 21, personnel communal, modification du tableau des emplois, transformations de postes, toujours Monsieur Cuvillier.

M. Cuvillier : Merci Madame la Maire. Effectivement c'est tout le travail de réorganisation des fiches de poste et des missions de chacun. Et donc, il est proposé de modifier certains postes qui existaient déjà dans la collectivité et qui sont modifiés à la marge, notamment dans le contenu des missions. À noter que le directeur de la santé est nommé... Et j'en profite aussi, ça rejoint ce que disait Madame la Maire en préambule du Conseil : nous avons une équipe au niveau de la direction administrative complète et il y a un nouveau directeur de la santé qui va prochainement arriver sur la collectivité.

Mme la Maire : Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur Faravel.

M. Faravel : Oui, pas de problème sur ce dossier. Par contre, j'aimerais que d'un Conseil municipal à l'autre, puisque c'est le type de délibération qui revient régulièrement, on ait chaque fois la même présentation. C'est-à-dire que comme ce sont beaucoup de transformations, en l'occurrence là c'est des transformations de postes, on a le cadre d'emploi nouveau proposé, ce qui serait intéressant c'est d'avoir l'ancien cadre d'emploi qui était prévu, sinon il nous manque une information sur l'état de la transformation. Voilà, c'est juste si on peut avoir chaque fois les tableaux qui se ressemblent d'un Conseil à l'autre, ce serait pas mal. C'était le cas. On avait l'ancien cadre d'emploi avant, et voilà. Là on n'a pas l'ancien cadre d'emploi qui est indiqué pour le tableau.

M. Cuvillier : Je pense que c'est parce que c'est en lien. La dernière fois vous demandiez de préciser les missions. Nous avons précisé les missions et par manque de place nous avons enlevé une case.

M. Faravel : On aimerait avoir les deux, ce serait bien.

M. Cuvillier : On essaiera de mettre les deux autant que possible et de vous donner les informations, bien évidemment.

Mme la Maire : D'autres questions ? On passe au vote. Qui s'abstient ? Vous vous abstenez ? Madame Stenström s'abstient. Qui ne prend pas part au vote ? Qui vote contre ? Vote à la majorité, merci.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des votes exprimés

Nombre d'abstentions : 2

M. RAGENARD, Mme STENSTRÖM

APPROUVE la transformation des emplois mentionnés en annexe.

APPROUVE la modification des emplois mentionnés en annexe.

PRÉCISE que les agents recrutés sur ces postes seront rémunérés sur la base de l'échelle de rémunération des cadres d'emplois afférents.

AUTORISE le recrutement d'agents contractuels sur le fondement de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction Publique, en cas de recherche infructueuse d'un fonctionnaire.

PRÉCISE que l'agent contractuel ainsi nommé sera recruté au maximum pour une durée de 3 années, expressément renouvelable.

PRÉCISE que les candidats aux emplois permanents de catégorie A doivent être titulaires au minimum d'un diplôme de niveau 6 (BAC + 3) et / ou d'une expérience professionnelle confirmée en rapport avec le poste visé.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune.

AUTORISE Madame la Maire à signer tous les actes afférents.

Dossier n° 22 - Personnel communal – Modification du tableau des emplois – Créations de postes

Mme la Maire : Dossier 22, modification du tableau des emplois, créations de postes.

M. Cuvillier : Quatrième à la suite, donc pareil, là c'est sur les créations de postes, et vous avez un tableau qui récapitule avec le cadre d'emploi précisé. Voilà, si vous avez des questions je suis à votre disposition.

Mme la Maire : Des questions ? Non ? On passe au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Madame Stenström s'abstient. Qui vote contre ? Vote à majorité, merci.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des votes exprimés,

Nombre d'abstentions : 2

M. RAGENARD, Mme STENSTRÖM

APPROUVE la création des emplois mentionnés en annexe de la présente délibération.

PRÉCISE que les agents recrutés sur ces postes seront rémunérés sur la base de l'échelle de rémunération des cadres d'emplois afférents.

AUTORISE le recrutement d'agents contractuels sur le fondement de l'article L332-8 du Code général de la fonction publique, en cas de recherche infructueuse d'un fonctionnaire.

PRÉCISE que l'agent contractuel ainsi nommé sera recruté au maximum pour une durée de 3 années expressément renouvelables.

PRÉCISE que les candidats aux emplois permanents de catégorie A devront être titulaires au minimum d'un diplôme de niveau 6 (BAC + 3) et / ou d'une expérience professionnelle confirmée en rapport avec le poste visé.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune.

AUTORISE Madame la Maire à signer tous les actes afférents.

Dossier n° 23 - Mise à jour du tableau des indemnités de fonction des élus

Mme la Maire : Dossier 23, mise à jour du tableau des indemnités de fonction des élus, ça c'est juste un tableau à titre d'information.

Mme la Maire : Dossier 24, état annuel des indemnités perçues par les élus, c'est également un tableau à titre d'information. Il n'y a pas de vote dessus ? Non, pour moi sur l'état annuel des indemnités 24, non. Et 23, si. Le 23, pardon, il y a un vote. Le 23, pardon, il y a un vote sur le fait qu'on vous a présenté le tableau. Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui vote contre ? Vote à

l'unanimité, merci.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des votes exprimés,

APPROUVE le tableau actualisé des indemnités des élus, tel qu'annexé à la présente délibération.

Dossier n° 24 - État annuel des indemnités perçues par les élus

Donc 24 c'est pour info, ni vote ni débat.

Dossier n° 25 - Compte rendu des décisions de gestion courante

Mme la Maire : Donc 25, c'est le compte rendu des décisions de gestion courante. Monsieur Faravel.

M. Faravel : Juste pour vous signaler que c'est très bien dans l'absolu que ces décisions courantes soient consultables sur le lien Internet que vous nous avez transmis. Sauf que quand on est allés dessus, il manquait un certain nombre de décisions. On n'avait pas les infos. Et par ailleurs, là c'est Madame Noël qui m'a demandé de le signaler mais la décision 2022-126 qui est annulée, forcément elle ne l'a pas trouvée, donc voilà.

Mme la Maire : Elle est annulée en fait, elle n'apparaît pas. Elle n'apparaîtra jamais. C'est une décision qui n'a pas été prise.

M. Faravel : Oui, donc c'est quoi ?

Mme la Maire : On ne peut pas vous le dire. C'est une décision qui n'existe pas. Elle n'a pas été prise. Il n'y a pas de décision.

M. Faravel : En tout cas, si sur le lien que vous avez fourni les différentes décisions pouvaient être renseignées réellement, ce serait bien.

Mme la Maire : Donc c'est une décision qui n'a jamais été prise. Elle a commencé à être enregistrée, sauf que comme le système enregistre les numéros ou génère un numéro... mais la décision n'a pas été mise en place.

M. Faravel : D'accord, ça c'est une vraie explication, merci beaucoup.

Dossier n° 26 - Examen de vœux

Mme la Maire : Voilà, donc on a fini l'ordre du jour. Il nous reste les vœux, présentés... il y a deux vœux présentés par les élus d'opposition et une question qui était posée par une élue de la majorité.

Donc ce que je vous propose, c'est qu'on commence par le vœu sur la Syrie. Monsieur Faravel ou Madame Prio, c'est ça ? Madame Prio.

Mme Prio : Merci. Bezons s'est toujours illustrée par son engagement en matière de solidarité internationale, et nous considérons juste que la Ville s'implique face au drame qui a frappé voici une dizaine de jours le sud-est de la Turquie et le nord de la Syrie.

Cependant, pour garantir que l'aide à laquelle nous pourrions effectivement participer arrive à bon port, il convient dans cette situation de tenir compte de la situation politique des régions frappées. On sait que la situation politique aussi bien en Turquie qu'en Syrie est quand même problématique et vraiment avec des grosses difficultés pour arriver jusqu'aux populations. Ainsi la Syrie : le premier convoi humanitaire est enfin entré hier dans le pays par le nord, c'est le premier convoi depuis 2020.

Donc voici le vœu que nous vous présentons. Le Conseil municipal de Bezons exprime sa vive solidarité avec les peuples de Turquie et de Syrie affreusement meurtris par un séisme de 7,8 dans les régions de Gaziantep, Idlib et Afrin. Les victimes se comptent en milliers. La communauté internationale doit se mobiliser pour aider les populations civiles. Effectivement, au niveau du comptage, il y a plus de 30 000 morts, donc c'est vraiment extrêmement important.

Nous nous réjouissons que la France soit d'ores et déjà mobilisée pour apporter son aide aux populations et sa compétence en matière humanitaire. Le drame est d'autant plus terrible que le séisme a touché des territoires et des populations déjà affectées soit par une affreuse guerre civile ou par des politiques de discrimination et de répression systématique de la part des autorités étatiques en place.

D'ores et déjà, on sait notamment que le régime syrien de Bachar al-Assad a l'intention de détourner l'aide internationale et de ne pas l'utiliser pour secourir la population de l'enclave d'Idlib ou les habitants de la région autonome kurde au nord de la Syrie, et qu'il compte ainsi utiliser ce moyen comme un atout supplémentaire dans sa politique militaire. Les discriminations d'État du Gouvernement turc à l'égard des populations kurdes du sud de la Turquie laissent également craindre le pire.

Le Conseil municipal de Bezons, dans la continuité de son engagement solidaire à l'international, ne restera pas indifférent à la nécessité d'aider concrètement les populations meurtries. Il s'engage donc à ce que notre commune prenne contact avec les organisations non gouvernementales qui agissent dans ces territoires pour apporter à la mesure de ses moyens son soutien financier propre par le biais d'une subvention conséquente, et orienter vers elles les dons des Bezonnaises et Bezonnais, afin d'être certains que l'aide humanitaire à laquelle ils participeront atteigne bel et bien les victimes de cette catastrophe naturelle. Je vous remercie.

Mme la Maire : Merci Madame Prio. Comme je l'ai indiqué en début de séance, nous allons soutenir la Fondation de France qui a fait un appel aux dons, et on l'a vu passer partout à la télé. Pour autant, la collectivité appelle aussi les Bezonnais à s'engager auprès des associations pour apporter leur aide aux peuples turc et syrien.

Je vous propose de passer au vœu numéro 2. Pardon, on vote. Ça me paraissait tellement naturel ! Je vous propose de voter et de soutenir le vœu pour la Turquie et la Syrie. Qui vote pour ? Vote à l'unanimité, merci.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des votes exprimés,

Le Conseil municipal de Bezons émet le vœu suivant :

« Le Conseil municipal exprime sa vive solidarité avec les peuples de Turquie et de Syrie affreusement meurtris par un séisme de 7,8 dans les régions de Gaziantep, Idlib et Afrin. Les victimes se comptent en milliers, la communauté internationale doit se mobiliser pour aider les populations civiles.

Nous nous réjouissons que la France se soit d'ores-et-déjà mobilisée pour apporter son aide aux populations et sa compétence en matière humanitaire.

Le drame est d'autant plus terrible que le séisme a touché des territoires et des populations déjà affectées soit par une affreuse guerre civile ou par des politiques de discrimination et de répression systématiques de la part des autorités étatiques en place. D'ores-et-déjà, on sait notamment que le régime syrien de Bachar El Assad a l'intention de détourner l'aide internationale et de ne pas l'utiliser

pour secourir la population de l'enclave d'Idlib ou les habitants de la région autonome kurde du nord de la Syrie, et qu'il compte ainsi utiliser ce moyen comme un atout supplémentaire dans sa politique militaire. Les discriminations d'État du gouvernement turc à l'égard des populations kurdes du sud de la Turquie laissent également craindre le pire.

Le Conseil municipal de Bezons, dans la continuité de son engagement solidaire à l'international, ne restera indifférent à la nécessité d'aider concrètement les populations meurtries.

Il s'engage donc à ce que notre Commune prenne contact avec les Organisations Non Gouvernementales qui agissent dans ces territoires, pour apporter à la mesure de ses moyens son soutien financier propre par le biais d'une subvention conséquente et oriente vers elles les dons des Bezonnaises et Bezonnais, afin d'être certains que l'aide humanitaire à laquelle ils participeront atteigne bel et bien les victimes de cette catastrophe naturelle ».

Je vous propose donc de passer au vœu sur le TPE. Qui prend la parole ?

M. Faravel : C'est moi qui vais présenter. Merci Madame Menhaouara. Je vais vous lire le vœu que nous présentons.

Le TPE doit rester une scène conventionnée pour permettre l'accès de tous et toutes à la culture. Bezons, au fil des années, s'est imposée comme une Ville de culture, avec entre autres son Théâtre Paul-Éluard, toujours aussi inventive et durable. La commune a fondé en 1973 le TPE qui sera le premier théâtre à obtenir du ministère de la Culture le conventionnement danse en 1995. Le TPE est donc depuis 28 ans une scène conventionnée d'intérêt national art et création danse marquée du label Scène d'intérêt national. Son rayonnement dépasse largement les frontières du Val-d'Oise. Sa programmation, contrairement à ce qui est véhiculé, ne se limite donc pas à la danse contemporaine.

Pendant ce demi-siècle, le TPE, c'est une histoire collective, un lieu de relation comme de création, de partage, d'échange et de découverte où la culture se réinvente sans cesse dans une programmation toujours enrichie, toujours diversifiée, afin de permettre l'accès à la culture à toutes et tous. Sa mission : soutenir et accompagner les créations chorégraphiques et musicales, diffuser les spectacles, développer l'éducation artistique et culturelle, mener des actions spécifiques auprès de tous les publics, y compris les scolaires : des concerts de jazz, de musique classique, de hip-hop, de musique du monde, et des spectacles destinés au jeune public (danse, théâtre, concerts) viennent compléter cette programmation.

Par convention, le TPE était jusqu'à présent subventionné par la municipalité, la Région, la DRAC et le Département, soit pour l'an passé 95 000 euros de la DRAC, 75 000 euros de la Région, 105 000 euros du Département, en complément de la subvention de la municipalité de 880 000 euros, mais uniquement 660 000 en 2022. La subvention municipale annuelle représente 1 % du budget global de notre Ville, soit 25 euros par Bezonnaise et Bezonnais, le prix de 10 tickets de métro.

Publics et scolaires confondus, près de 20 000 spectateurs y ont été accueillis en 2022 avec en plus les interventions d'artistes dans les lieux scolaires. Tout ça, c'est lié au TPE. Le seul salaire directement lié à la charge de la commune pour son fonctionnement est celui du gardien.

Au 1^{er} janvier 2023, la municipalité de Bezons a décidé de ne pas renouveler cette convention, ce qui amputerait le budget du TPE de 95 000 euros de la DRAC et impacterait négativement les subventions indispensables qui viennent de la Région et du Département. Cela rendrait impossible une programmation pour 2023-2024. Les Bezonnaises et Bezonnais sont légitimement inquiets et ils ont compris ce qui était en jeu comme le démontrent les quelque 1 200 signataires de la pétition. Ça, c'était au moment où on écrivait, pour défendre le TPE, et ils se sont mobilisés par la création d'un Collectif des spectateurs du Théâtre Paul-Éluard.

Aussi, considérant la légitimité du TPE comme haut lieu culturel en Île-de-France depuis 1995, que l'existence du TPE comme Scène d'intérêt national n'est pas un luxe mais une nécessité, que l'accès à la culture pour toutes et tous doit être une préoccupation et un engagement municipal, que le coût du

TPE pour la Ville ne représente que 1 % de son budget, que la seule subvention municipale à l'établissement public industriel et commercial du Théâtre Paul-Éluard suffirait tout juste à couvrir les frais du fonctionnement du TPE, que les subventions nationales, régionales et départementales sont donc absolument indispensables pour avoir une programmation culturelle, le Conseil municipal demande à Madame la Maire de bien vouloir déposer à nouveau un dossier de conventionnement Scène d'intérêt national dans les plus brefs délais.

Je pense que le texte que je viens de vous lire, qui est le texte de notre vœu, parle en lui-même. Je le redis : la subvention municipale, aujourd'hui, ne suffit pas à permettre une programmation culturelle. En relisant le compte rendu du Conseil d'administration du TPE de juin dernier que j'ai là, et au regard de ce qui nous a été rapporté dans l'entrevue entre Madame la Maire et le Collectif des spectateurs du TPE, il n'y a aucune piste sérieuse pour des financements complémentaires non municipaux qui permettraient de compenser les pertes de subventions qu'implique la fin de la labellisation comme Scène d'intérêt national, il nous paraît absolument indispensable si nous voulons avoir un TPE qui fonctionne correctement avec une programmation culturelle de qualité – qu'on considère qu'il faille plus la diversifier ou qu'elle est bien comme elle est, ça c'est un autre débat, mais si on veut une programmation culturelle de qualité, il nous paraît indispensable de redéposer le dossier de conventionnement, et c'est ce que nous demandons par ce vœu ce soir.

Mme la Maire : Merci. Monsieur le Conseiller, depuis quelques semaines vous agitez l'opinion sur le sujet du TPE à des fins purement politiciennes. En effet, vous avez commencé par expliquer que notre municipalité allait fermer le TPE. Et, non, nous ne fermons pas le TPE.

Vous avez ensuite affirmé que nous allions licencier le personnel. Encore une fois, c'est faux et nous l'avons réaffirmé dans le communiqué de la Ville paru à ce sujet.

Maintenant, vous essayez de vous lancer dans une bataille de chiffres avec parfois des contradictions assez curieuses comme lorsque vous présentez l'idée que le seul salaire du gardien serait à la charge de la Ville, comme si les 660 000 euros de salaires payés ne l'étaient pas en grande partie par la subvention de 880 000 euros de la Ville.

Par contre, je vous remercie de bien indiquer que l'effort de la Ville est bien plus important que la subvention puisqu'il faut y ajouter le salaire du gardien, l'exonération de loyer et de nombreux travaux d'entretien. C'est donc plus d'1 million d'euros qui sont versés par la Ville en faveur du TPE.

Quant aux subventions, si celles qui sont liées au conventionnement disparaissent par nature, il en existe d'autres, sur soit des conventionnements différents, soit des appels à projets spécifiques. En tout état de cause, le financement nécessaire à une saison artistique est conservé.

Enfin, j'affirme que l'accès à la culture pour tous est justement la préoccupation de la municipalité. C'est ce que nous demandons depuis le départ. D'abord, la culture ce n'est pas que le TPE, c'est aussi l'école de musique et de danse, c'est aussi la médiathèque, c'est aussi les associations locales, c'est aussi le Collectif des plasticiens, REV'Arts, les arts plastiques et graphiques très dynamiques sur la ville. Le TPE est donc une des composantes ou un des composants de l'offre culturelle ; à ce titre, il doit aussi répondre aux demandes des Bezonnais en tout premier lieu.

Il le fait au travers du cinéma qui fonctionne très bien, avec un public majoritairement local, mais force est de constater que les statistiques fournies par le théâtre, j'insiste très bien là-dessus, les statistiques fournies par le théâtre, eh bien ces statistiques démontrent que sur les spectateurs de la programmation, on tombe à 25 % de public Bezonnais.

En conséquence, une programmation qui serait plus en rapport avec les demandes du public bezonnais et particulièrement en intégrant par exemple du théâtre fera remonter à la fois le taux de remplissage, ce qui générera des recettes, et le nombre de Bezonnais touchés, ce qui est tout de même notre mission première en tant que collectivité.

Je vous remercie. Je vous propose de passer donc à la question suivante ~~qui était une question~~ posée... pardon, on fait un vote. Excusez-moi. On fait un vote en effet. Je vous propose de voter contre ce vœu. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient sur ce vote ? Qui vote contre ce vœu ? Qui vote pour ce vœu ? Donc, les élus d'opposition. Très bien.

Le Conseil Municipal,

A la majorité des votes exprimés ,

Nombre de voix contre : 21

Mme MENHAOUARA, M. CUVILLIER, Mme VASIC, M. REBAGLIATO, Mme DA SILVA, M. LOPES, M. RENAULT, Mme BOUDEAU, Mme BELTAIEF, M. REZAEI, Mme GENESTE, M. BARNIER, Mme ZERGIT, M. PEREIRA LOBO, M. HARBONNIER, M. BEYRIA, Mme RODDE, Mme FERREIRA, Mme DE BASTOS, Mme MUDHOO, M. EL AKOUI

Le Conseil municipal n'émet pas le vœu suivant :

« Bezons, au fil des années, s'est imposée comme une ville de culture, avec entre autre son Théâtre Paul-Eluard, toujours aussi inventive et durable. La commune a fondé en 1973 le TPE qui sera le premier théâtre à obtenir du Ministère de la Culture le « conventionnement danse » en 1995. Le TPE est donc depuis 28 ans une scène conventionnée d'intérêt national « Art et Création – Danse », marqué du label « Scène d'intérêt national ». Son rayonnement dépasse largement les frontières du Val-d'Oise. Sa programmation, contrairement à ce qui est véhiculé, ne se limite pas à la « danse contemporaine ».

Pendant ce demi-siècle, le TPE c'est une histoire collective, un lieu de relation comme de créations, de partages, d'échanges et de découvertes, où la culture se réinvente sans cesse dans une programmation toujours enrichie toujours diversifiée afin de permettre l'accès à la culture à toutes et tous.

Sa mission :

- *Soutenir et accompagner les créations chorégraphiques et musicales*
- *Diffuser les spectacles*
- *Développer l'éducation artistique et culturelle*
- *Mener des actions spécifiques auprès de tous les publics y compris des scolaires*

Des concerts de jazz, classique, hip hop, musiques du monde... et des spectacles destinés au Jeune Public (danse, théâtre, concerts...) viennent compléter cette programmation.

Par convention, le TPE était jusqu' à présent subventionné par la municipalité, la Région, la DRAC et le Département, soit pour l'an passé 95 000€ de la DRAC, 75 000€ de la Région, 105 000€ du Département), en complément de la subvention de la municipalité de 880 000€ (660 000 € en 2022). La subvention municipale annuelle représente 1% du budget global de notre ville soit 25 € par Bezonnais·e, le prix de 10 tickets de métro.

Public et scolaires confondus près de 20 000 spectateurs y ont été accueillis en 2022 avec en plus les interventions d'artistes dans les lieux scolaires.

Le seul salaire directement à la charge de la commune pour son fonctionnement est celui du gardien.

Au 1^{er} janvier 2023, la municipalité de Bezons a décidé de ne pas renouveler cette convention, ce qui amputerait le budget du TPE des 95 000 euros de la DRAC et impacterait négativement les subventions indispensables de la Région et du Département. Cela rendrait impossible une programmation pour 2023-2024. Les Bezonnaises et les Bezonnais sont légitimement inquiets ; ils ont compris ce qui était en jeu, comme le démontre les quelques 1200 signataires de la pétition pour défendre le TPE et la création d'un collectif des spectateurs du Théâtre Paul-Eluard.

Aussi considérant :

- *La légitimité du TPE comme haut lieu culturel en Ile-de-France depuis 1995 ;*

- *Que l'existence du TPE comme « scène d'intérêt national » n'est pas un taxe, mais une nécessité ;*
- *Que l'accès à la culture pour toutes et tous doit être une préoccupation et un engagement municipal ;*
- *Que le « coût » du TPE pour la ville ne représente que 1% de son budget ;*
- *Que la seule subvention municipale à l'EPIC du théâtre Paul-Eluard suffirait tout juste à couvrir les frais de fonctionnement du TPE ;*
- *Que les subventions nationales, régionales et départementales sont absolument indispensables pour avoir une programmation culturelle ;*

Le Conseil municipal demande à Madame la Maire :

De bien vouloir déposer à nouveau un dossier de conventionnement « Scène d'intérêt national » dans les plus brefs délais ».

On passe donc à la question suivante posée par Madame Ferreira.

M. Faravel : Nous demandons une interruption de séance. Nous demandons une interruption de séance.

Mme la Maire : Non, on n'est plus dans le Conseil, en fait. En fait, nous on vous respecte, on écoute vos questions. Vous, vos questions... donc voilà. Il est minuit, je ne vois pas pourquoi on demanderait une interruption au moment où on passe à la question de la majorité. Très bien, c'est du cinéma – et après, vous venez nous dire que vous ne faites pas de cinéma. Donc on n'est plus dans l'ordre du jour du Conseil municipal, donc voilà.

Écoutez, Madame Ferreira, on va poser quand même la question et on va répondre – puisque ça n'intéresse pas les élus d'opposition. La situation d'AB Habitat. C'est ce soir aussi dans le Conseil municipal de Bezons. Quand le Conseil municipal de Bezons apporte des garanties d'emprunt à hauteur de 43 millions d'euros, c'est important de l'écouter.

Intervention hors micro

Mme la Maire : Écoutez, c'est quand ça vous arrange, les garanties d'emprunt à hauteur de 43 millions d'euros par la Ville à AB Habitat ça ne vous intéresse pas, donc c'est quand ça vous arrange, vraiment. Donc Madame Ferreira, posez votre question parce que les Bezonnais ici présents ça les intéresse, et ceux qui nous regardent aussi.

Mme Ferreira : Merci Madame la Maire. La coopérative ABH est un acteur majeur du logement social sur le territoire bezonnais, mais aussi de la dynamique économique au travers des locaux commerciaux qu'elle gère. Depuis quelques semaines, des rumeurs qui se traduisent par des inquiétudes me sont remontées, tant par les commerçants que par les habitants. Face aux informations contradictoires, pouvez-vous s'il vous plaît nous apporter des réponses factuelles, tant sur l'état global de la coopérative que sur les perspectives d'avenir de cette société, notamment sur le territoire communal ? En vous remerciant.

Mme la Maire : Merci Madame Ferreira. Madame et Messieurs, chers collègues, la coopérative AB Habitat est un acteur majeur du logement social sur le territoire communal. Lorsque notre municipalité et notre équipe municipale est arrivée aux affaires en 2020, nous avons très vite constaté de nombreux dysfonctionnements et des faits alarmants sur la situation financière d'AB Habitat.

Par exemple, AB Habitat avait demandé une garantie d'emprunt de 43 millions d'euros pour le Cœur de Ville à la commune de Bezons, alors même qu'au même moment, la coopérative avait une trésorerie

négative de 4 millions d'euros. On était à -4 millions d'euros, ce qui l'exposait à des occasions de paiement.

Voilà pourquoi en tant que maire et en toute responsabilité, j'ai demandé des explications financières à la coopérative afin de ne pas exposer les finances communales. Face à un manque de réponse et à l'instabilité manifeste dans laquelle se trouvait AB Habitat, j'ai estimé qu'il était indispensable de changer la gouvernance, de révoquer le président qui est par ailleurs l'ancien maire de Bezons, et de révoquer le directeur général, afin de redresser la coopérative dans l'intérêt des locataires et des salariés, qui pour un certain nombre sont des Bezonnais.

Depuis, trois audits ont été réalisés : deux à mon initiative, l'un financier, l'autre organisationnel, et un rapport a été fait par l'ANCOLS, l'ANCOLS étant une sorte de gendarme du logement social. C'est un organisme de l'État qui contrôle le logement social sur la gestion de la coopérative durant les années où l'ancienne municipalité était en responsabilité.

Ces audits et le rapport de l'ANCOLS confirment les inquiétudes qui étaient les miennes : une stratégie tournée uniquement vers l'achat effréné de logement, sans étude financière et technique préalable à ces achats, et c'est au détriment de l'entretien des réhabilitations nécessaires. Exemple de ces investissements hasardeux qui ont été pointés par l'ANCOLS – le rapport de l'ANCOLS sera prochainement publié –, par exemple, le 34 rue de la Justice à Argenteuil. 72 logements ont été achetés pour la somme de 8,7 millions d'euros, prix déjà trop élevé, avec à la clé une estimation de travaux de 3,9 millions d'euros de réhabilitation supplémentaire, soit une dépense de 12 millions d'euros et 660 000 euros, un prix bien au-delà du prix du marché de l'époque et des capacités financières de la coopérative. Des exemples comme celui-ci, je pourrais vous en citer d'autres.

Les audits ont identifié bien d'autres irrégularités. Par exemple, un taux de vacance anormalement élevé, ce qui pénalise ceux qui sont en attente d'un logement digne. Par exemple également, une gestion non réglementaire des attributions de logements, une structure financière très dégradée avec une trésorerie nette passée de 58 millions d'euros en 2018 à un solde négatif de -5,7 millions d'euros en 2019, une gestion des commerces totalement anarchique avec des loyers perçus inférieurs aux loyers inscrits sur les baux.

Je pourrais continuer longtemps sur la situation de la coopérative, mais le rapport de l'ANCOLS – dont je rappelle qu'il s'agit d'un organisme de contrôle indépendant – détaille avec précision et exactitude la situation d'AB Habitat. Ce rapport sera prochainement publié. Il permettra à chacun de constater la réalité des difficultés que je dois affronter avec la direction générale pour maintenir l'emploi, l'indépendance de la coopérative, rétablir la confiance, diminuer le taux de vacance et engager les réhabilitations, le tout dans un contexte économique que vous connaissez tous. Et ce rapport vous permettra de constater la responsabilité des uns et des autres, et notamment la responsabilité de l'ancienne gouvernance.

Pour autant, il y a des perspectives, et je cite à présent les éléments du rapport de l'ANCOLS, il y a des perspectives notamment sur le plan de l'amélioration de la représentation au sein du Conseil d'administration. J'ai impulsé depuis mon arrivée à la présidence d'AB Habitat, j'ai impulsé l'intégration d'un représentant des salariés au poste d'administrateur. Une représentation attendue depuis de nombreuses années, jamais réalisée. Je l'ai réalisée puisque Monsieur Rachid Chekhab, qui est par ailleurs représentant la CGT AB Habitat, siège aujourd'hui en tant que membre du Conseil d'administration à AB Habitat.

J'ai également permis à deux censeurs issus de la représentation syndicale de siéger puisque Monsieur Daniel Blanc et Toufik Laadjal, tous deux représentants de syndicats, le premier pour la CGT, le second pour un syndicat autonome, siègent à présent également au Conseil d'administration en tant que censeurs.

Dans les autres informations et les perspectives positives, il y a également la baisse du taux de vacance puisque nous avons divisé par deux ce taux de vacance, et les perspectives sont très

positives pour les prochains mois.

Des projets de réhabilitation également qui ont été promis depuis de nombreuses années, jamais réalisés, sont enfin lancés puisque la cité Delaune et la cité Champagne qui étaient des réhabilitations promises depuis de nombreuses années jamais mises à l'étude, nous, nous avons décidé de les mettre à l'étude pour par la suite les engager et réaliser ces travaux nécessaires aujourd'hui dans ces deux cités.

Augmentation du budget des agences pour l'entretien, mise en place d'une enveloppe de 500 000 euros pour améliorer l'accès au handicap. Un autre aspect important : assouplissement des règles de mutation qui impactaient de nombreux locataires. Enfin, un retour à une gestion transparente dans les attributions, dans le fonctionnement du CA et dans les locaux commerciaux.

Par ailleurs, dans ce contexte de forte inflation et de crise énergétique, AB Habitat a limité sa hausse des loyers à 2,5, alors même que la Fédération des coopératives HLM préconisait une augmentation de 3,6 et l'ensemble des bailleurs sociaux du territoire se sont alignés à cette proposition, là où AB Habitat proposait une hausse des loyers extrêmement modérée à 2,5.

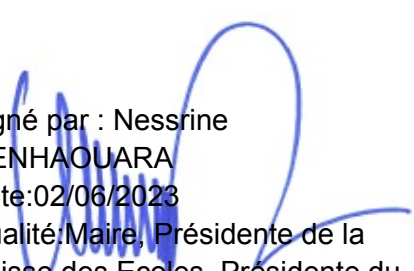
Vous le voyez : le redressement d'AB Habitat est lancé, et la situation s'améliore, mais il faudra du temps pour que la coopérative retrouve une santé financière et opérationnelle à la hauteur des besoins sociaux. Car mon seul objectif, l'engagement qui est le mien, c'est de répondre à toutes celles et ceux pour qui le logement est un droit et un besoin vital. Pour cela il faut de la clarté, de la transparence, du courage et une capacité financière importante afin d'atténuer les conséquences d'une crise qui touche les plus modestes.

Je vous remercie. Je vous donnerai d'autres informations à l'avenir, concernant la situation d'AB Habitat, puisque la Ville de Bezons est engagée à un niveau très important à travers les garanties d'emprunt. Merci. Bonne soirée. Je regrette que les élus d'opposition et le public très nombreux ce soir dans la salle n'aient pas voulu rester écouter la réalité de la situation d'AB Habitat, et les propos que j'ai tenus sont issus d'un rapport neutre qui fait état de la situation d'AB Habitat.

Bonne soirée et à très bientôt. Au revoir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h23.


Signé par : Gilles REBAGLIATO
Date:05/06/2023
Qualité:Adjoint au Maire


Signé par : Nessrine
MENHAOUARA
Date:02/06/2023
Qualité:Maire, Présidente de la
Caisse des Ecoles, Présidente du
CCAS